L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1554 - VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

La puissance d'un leader



Nouveaux Telescopic JCB AGRI série III
Nouvelle cabine Command Plus

B.S.A.

89 - Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

BOUCHERON sas	Lézinnes	03 86 75 63 22
BOUCHERON sas	Venarey	03 80 97 01 50
OUANNE AGRI	Ouanne	03 86 47 65 87

Une délégation régionale à Bruxelles

Une nouvelle PAC plus verte avec moins d'aide



La profession, FRSEA, JA, Chambre régionale d'agriculture et la Région se mobilisent depuis plus d'un an pour anticiper cette nouvelle réforme de la PAC qui s'annonce difficile. Pas de mystère, les trois règlements proposés par la commission sont déjà écrits et c'est à partir de ces textes que le nouveau parlement devra se prononcer. Durant deux jours, une délégation régionale s'est rendue à Bruxelles pour rencontrer des fonctionnaires et élus européens afin d'avoir un panorama complet de la situation. *Page 3.*

Encart : France Solar (Côte d'Or).

Côte d'Or

› Calamités agricoles

Deux cents bénéficiaires supplémentaires ?



Nièvre

› Comité des foires de Luzy

Un concours réussi



Yonne

› EPLEFPA des Terres de l'Yonne

La nouvelle stabulation de l'exploitation inaugurée



NOUVELLE CHARGEUSE
TM320 S MAX ecoMAX

JCB AGRI
La Puissance d'un Leader



demandez un ESSAI

G. BUCHEZ
SECTEURS / Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Dans la gamme JCB AGRI,
vous trouverez le TELESCOPIC ARTICULÉ
adapté à votre exploitation: 4 modèles et versions, de 62 à 145 cv

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

1989 30 ans de réalisation 2019

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Sommaire

Côte-d'Or
04-05 • Reproducteurs charolais : Tant d'années de compétitions
06 • Canton d'Arnay-le-Duc : Arrivée à bons porcs
07 • Calamités agricoles : Deux cents bénéficiaires supplémentaires ?

Nièvre
08 • Safer : Des échanges riches et constructifs
09 • Luzy : Un concours réussi
10 • Grandes cultures : Le slip devient un outil agronomique
11 • Chambre d'agriculture : Clap de fin pour l'année du mouton

Yonne
12 • EPLEFPA des Terres de l'Yonne : La nouvelle stabulation inaugurée
13 • GDS 89 : L'éradication de la BVD longuement abordée lors des assemblées cantonales
14 • Élevage : Une formation pour garder la tête froide
15 • Chambre d'agriculture : Trois jours pour apprendre à mieux communiquer sur son métier

Région
16 • 159ème Vente des vins des Hospices de Beaune : Le prix de la pièce s'envole

Filières
17 • Élevage Ovins : L'arbre et la brebis, l'alliance gagnante

Dossier
18-20 • Spécial matériel de traite

Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Alimentation mondiale à l'horizon 2050

La production agricole devrait augmenter mais avec mesure

Pour répondre à l'accroissement de la population, la production agricole devrait non seulement augmenter de 50 % d'ici 2050 mais aussi s'adapter à la nouvelle demande des consommateurs de plus en plus attentifs aux techniques de production.

Selon une étude commandée par le Parlement européen sur les tendances à long terme des marchés agricoles et alimentaires, la production agricole devrait augmenter de 50 % d'ici à 2050 pour nourrir la population mondiale croissante. À cette date, celle-ci va atteindre 10 milliards d'individus soit 2,3 milliards de plus qu'aujourd'hui. La croissance de la demande concernera tous les produits qu'ils soient d'origine végétale ou animale. Mais des modifications importantes apparaîtront dans la structure de la consommation et les habitudes alimentaires vont évoluer différemment selon les diverses parties du monde. L'étude projette une diminution de la consommation des produits d'origine animale dans les pays les plus développés. Alors que dans les autres parties du monde, en développement, la demande en produits d'origine animale va nettement progresser, qu'il s'agisse des viandes, des produits laitiers, ainsi que le sucre et les huiles végétales.

L'évolution va être inverse dans les pays plus riches. Dans ces pays la demande en viandes bovines et porcines va diminuer ainsi que celle des produits laitiers. En raison des critiques adressées aux élevages, les soucis pour le climat et la recherche d'une alimentation plus saine, les consommateurs s'orienteront davantage vers les légumes, les fruits, les céréales et les protéagineux. En outre, les consommateurs des pays industrialisés ne changeront pas uniquement leur mode de consommation, ils se préoccuperont de plus en plus des techniques de productions agricoles. Ils auront tendance à privilégier les produits bios et locaux. Mais cet intérêt pour les méthodes de productions « douces » peut jouer en défaveur les agriculteurs qui utilisent des techniques que les consommateurs n'acceptent pas comme le génie génétique par exemple.

Un chemin médian

Pas de productivisme démesuré donc. Si jamais le secteur agricole se mettait à augmenter la production de manière importante, sans tenir compte des attentes sociétales, les dégâts concernant le climat et l'environnement seraient très graves, note l'étude. La concurrence sur les ressources rares, l'eau et la terre, deviendrait insupportable. Un productivisme débridé augmenterait les émissions agricoles de gaz à effet de serre. Avec une orientation aussi unilatérale, les sécheresses et les inondations viendraient mettre en cause l'objectif visé. Ainsi l'étude propose un chemin médian, entre productivisme et durabilité. Les auteurs considèrent qu'une augmentation de la production de 50 % est possible. Mais ils soulignent toutefois que pour atteindre cet objectif, la population devra accepter les nouvelles techniques de sélection. Les pays européens devront consacrer davantage de crédits à la recherche agricole. Quant à la Politique agricole commune, elle devrait créer des incitations dans les exploitations agricoles, pour l'introduction d'innovations ménageant l'environnement et augmentant la production. À cause de la demande croissante d'aliments jusqu'en 2050, l'étude estime qu'on ne peut tabler sur uniquement de la production bio, ou s'en tenir à la traditionnelle petite exploitation agricole.

ACTUAGRI

Danemark Les consommateurs boudent la viande labellisée « bien être animal »

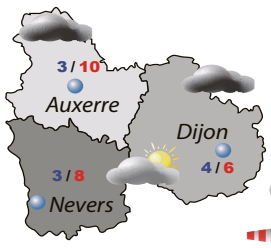
A contrario de l'étude précédente, la viande labellisée « bien être animal » aux Pays-Bas connaît un succès mitigé. Deux ans après l'introduction du label sur le bien-être animal, le groupe Danish Crown a dénoncé un certain nombre de contrats avec les éleveurs de porcs, faute de demande suffisante. À l'origine le label avait été positivement salué par le commerce, les médias, les consommateurs et même par l'Union européenne. Dans la distribution alimentaire la viande ainsi labellisée représentait au bout de six mois, un quart de l'assortiment. Depuis, cette proportion est en diminution, surtout dans certaines catégories de viandes, ce qui a conduit Danish Crown à dénoncer une partie de ses contrats avec les éleveurs pour cette production. Le groupe s'est déclaré forcé à prendre cette décision faute de débouchés suffisants. Le syndicalisme agricole danois L&F est déçu par cette évolution et en rend les consommateurs coresponsables. Ceux-ci réclament constamment des améliorations dans les élevages, et ne se montrent, cependant, pas prêts à les soutenir suffisamment par leurs achats.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 22 Novembre



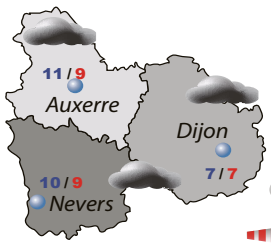
Maussade
Le temps s'annonce maussade. Les chances d'éclaircies seront plus élevées à partir du milieu d'après-midi.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Sud-Est 20 km/h

Sainte Cécile
Soleil : 08h09 - 17h05
Lune : 02h26 - 15h28

Samedi 23 Novembre



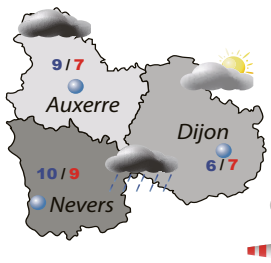
Couvert
Nous retrouverons un ciel très nuageux à couvert sur l'ensemble du département, mais pas de précipitations en vue.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Sud 10 km/h

Saint Clément
Soleil : 08h11 - 17h04
Lune : 03h45 - 15h52

Dimanche 24 Novembre



Perturbé
Après les éclaircies matinales, une dégradation faiblement pluvieuse nous concernera à partir de la mi-journée.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 6 à 8°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Sainte Flora
Soleil : 08h12 - 17h03
Lune : 05h04 - 16h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Novembre au Mercredi 20 Novembre
très nuageux / couvert / couvert
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 21 Novembre au Dimanche 24 Novembre
pluie faible / bruine / /
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 4 à 6°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Une délégation régionale à Bruxelles

Une nouvelle PAC plus verte avec moins d'aide

La Région, représentée par Marie-Guite Dufay, sa présidente et la profession agricole, représentée par la Chambre régionale d'agriculture, la FRSEA et les JA, se sont rendues les 6 et 7 novembre à Bruxelles. Deux jours de marathon à la rencontre des fonctionnaires et élus européens pour avoir un panorama complet de la situation. Compte rendu par la FRSEA.



La profession, FRSEA, JA, Chambre régionale d'agriculture et la Région se mobilisent depuis plus d'un an pour anticiper cette nouvelle réforme de la PAC qui s'annonce difficile. Pas de mystère, les trois règlements proposés par la commission sont déjà écrits et c'est à partir de ces documents que le nouveau parlement devra se prononcer. Concernant la question du budget l'équation reste impossible puisqu'il manque 100 milliards d'euros pour boucler. Pour les représentants de cette délégation, les rendez-vous se sont bousculés toutes les deux heures pendant deux jours afin de disposer d'un panorama complet de la situation. L'organisation de ces journées a été possible grâce à une écoute et une disponibilité des fonctionnaires et élus européens très appréciée.

Mieux comprendre les enjeux de cette nouvelle réforme

Ce n'est pas encore Pâques, mais à Bruxelles les sons de cloche ne sont pas les mêmes en fonction des interlocuteurs. Il y a les personnes qui rassurent, Virginie Jorissen, déléguée pour les affaires agricoles, à la représentation permanente pour la France auprès de l'Union Européenne a un discours optimiste : *« on n'est pas très loin d'un accord, la France a des propositions. Elle souhaite le maintien des dépenses, maintenir le budget sur la PAC, limiter les autres dépenses, mettre en place de nouvelles ressources… Sans dévoiler toute sa stratégie l'équation n'est pas facile pour trouver 100 milliards d'euros ».* D'autres personnes ont un autre point de vue, les représentants de la direction générale de l'Agriculture de la commission indiquent que la proposition de la présidence finlandaise, sur le budget, a été refusée à 1,30 % du PIB. Finalement, on s'orienterait vers la proposition initiale de la commission avec un budget à 1,13 %, soit une baisse de 5 % sur le premier pilier et - 15 % sur le deuxième pilier. Tout n'est pas encore arrêté, mais la finalisation du budget se joue maintenant.

Environnement toujours plus, sans reconnaître l'existant

Une fois n'est pas coutume, quel que soit l'interlocuteur, le point de vue sur l'environnement et le climat est toujours le même. La prochaine PAC sera plus verte, avec moins d'aides mais plus de contraintes. Le message est difficile à faire passer quand les agriculteurs n'ont pas toujours un revenu suffisant pour vivre et investir ! D'autant plus que sur ce sujet, il n'est pas possible de reconnaître l'existant, le paiement vert sera intégré aux droits à paiement de base, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels n'est pas considérée, pour l'instant, comme une mesure environnement climat.

Enfin, il restera peu de moyens pour les mesures agro-environnementales, l'investissement, avec un deuxième pilier en forte baisse. Finalement, tout est focalisé sur le nouveau dispositif *Eco-scheme*, aide annuelle sur le 1er pilier visant à favoriser les pratiques vertueuses en faveur de l'environnement et du climat avec de nombreuses interrogations sur ce nouveau dispositif : quel pourcentage d'actions sera prévu pour ce nouveau dispositif qui sera financé par le premier pilier et pour quel montant ? Si la profession agricole s'inscrit dans une logique pour mieux prendre en compte l'environnement et le climat, car l'agriculture peut apporter des réponses à ces questions, il n'est pas concevable que les exploitations, qui ont des systèmes vertueux soient pénalisées.

Le nouveau modèle technocratique

Attention, il est annoncé une nouvelle PAC basée sur les résultats et non plus sur les moyens. L'idée est de mettre en place des indicateurs pour mesurer la performance des aides. Pour cela, la commission a identifié neuf objectifs essentiels : revenu, marché, chaîne de valeurs, climat, biodiversité, ressources naturelles, installation, emploi, alimentation santé… avec 38 indicateurs de résultat et autant d'indicateurs de réalisation. Sophie Helaine à la DG agri explique la démarche : *« nous devons obtenir de meilleurs résultats en particulier pour la stratégie bas carbone, pour cela nous avons élaboré des indicateurs que les États Membres devront arrêter pour mesurer l'impact des politiques européennes »*. Cette usine à gaz reste très théorique et pourra pénaliser financièrement les États Membres qui n'obtiennent pas de bons résultats ayant des systèmes vertueux ? Les représentants de la France souhaitent réduire de moitié le nombre de ces indicateurs.

Les programmes opérationnels

Sylvain Marmier, président du Coreco de la Chambre régionale : *« la nouveauté de la future PAC, c'est la mise en place des programmes opérationnels : les organisations des producteurs ou les coopératives ont la possibilité de se regrouper pour négocier ensemble un programme. C'est un projet concret essentiellement qui peut servir d'accélérateur d'investissements pour les structures collectives. Il est possible de gérer les volumes dans le cadre d'un programme opérationnel, cela renforce le pouvoir de négociation des producteurs ».*

Lors de ce déplacement, les députés européens de la Région ont également été mobilisés : Arnaud Danjean regrette que *« le bloc français ne soit pas uni pour défendre les intérêts de la France et de la PAC »*. Jérémy Decerle est mobilisé sur les questions agricoles, il est rapporteur pour le règlement sur l'OCM. Christophe Grudler intéressé par le secteur industriel appuiera les demandes de la profession concernant les énergies renouvelables.

Une Région mobilisée

Cela fait plus d'un an que la Région se mobilise pour anticiper cette réforme. Pour Marie-Guite Dufay *« les enjeux sont énormes pour notre agriculture, nous savons que c'est un travail de longue haleine et que nous devrons sensibiliser les instances nationales qui doivent écrire le plan stratégique de cette nouvelle PAC »*. Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, conclut ces deux jours à Bruxelles *« l'agriculteur sans soutien public est mort »*. Mais il s'interroge sur le manque de flexibilité de l'Union Européenne sur les pratiques agricoles : *« le métier d'agriculteur est-il d'optimiser les aides ou de produire et faire son métier ? J'ai l'impression que nous avons imposé depuis Bruxelles, des obligations déconnectées des réalités. Il est urgent de proposer de la flexibilité pour optimiser les systèmes en fonction des contraintes agronomiques et de redonner ainsi du sens à la PAC ».*

D'APRÈS COMMUNIQUÉ FRSEA

Le Mercosur aussi de la partie

Il n'était pas possible d'aller à Bruxelles sans aborder la question du Mercosur, le négociateur de la DG agri Luis Carazo Jimenez, explique la stratégie de l'Union Européenne : *« j'ai commencé les négociations, il y a vingt ans. Ces accords permettent de développer les échanges en faveur de l'Union Européenne. Il y a des concessions qui ont été faites pour certaines productions (viande bovine, volaille…) mais ces accords permettent de fixer des règles de fonctionnement qui doivent être respectées par les signataires. Si on prend l'accord dans sa globalité, il est favorable aux échanges de l'Union Européenne ». Mais il est difficile cependant de croire que le Brésil respectera l'accord sur le climat. Le Président de la République a annoncé qu'il ne signera pas l'accord. « Il est inadmissible que ces échanges se réalisent uniquement sur le dos des producteurs de viande bovine »* précise Philippe Monnet, secrétaire général de la FRSEA.

Focus Les nouveautés de la prochaine PAC

- **Echo-scheme : contractualisation annuelle de nouvelles pratiques environnementales financées par le premier pilier.**
- **Programme opérationnel : programme d'investissements pour la gestion de la production permettant de structurer une filière et porté par une organisation de producteurs ou une coopérative.**
- **Le cadre de performance : passer d'une politique de moyens à une politique de résultats basée sur des indicateurs de résultat puis de réalisation.**



Reproducteurs charolais

Tant d'années de compétitions

Le concours interdépartemental de Semur-en-Auxois avait fière allure, la semaine dernière, lors de son édition anniversaire.

Cent soixante animaux issus de 22 élevages ont concouru les 13 et 14 novembre sous le hall de l'agriculture de Semur-en-Auxois. Une très belle présentation et une qualité exceptionnelle de reproducteurs ont assuré le succès de ce rendez-vous qui a enregistré une dizaine de transactions. Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture semurois, a retracé l'historique de ce rassemblement créée en 1959 et a salué *«la volonté d'éleveurs passionnés, entreprenants et visionnaires qu'étaient Ferdinand Patriat, Pierre Virely, Jean Baudot et le maire de l'époque Robert Morlevat, sans qui, le concours de Semur ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui»*. Le membre de l'organisation s'est rappelé les très belles affluences enregistrées durant les précédentes décennies, sans omettre les actuelles baisses d'effectifs constatées dans l'ensemble des concours : *«la crise conjoncturelle de l'élevage et une surmédiatisation de l'agriculture par de soi-disant bien-pensants impactent la mobilisation des éleveurs, c'est bien dommage. L'éleveur, paysan dans l'âme,*



Le prix de la ville de Semur-en-Auxois, pour le Gaec Cadoux.



François Lucand réalise un très beau concours avec le prix d'honneur mâle junior attribué à Opinel. L'éleveur de Molphey repart également avec le prix d'ensemble jeunes femelles et le prix d'ensemble élevage.



Le prix d'honneur femelle junior a été décerné à l'EARL Guenot Nicolas.

Rencontre avec un jeune éleveur



Baptiste Gabory accompagnait son père Bruno sur le concours. Salarié de l'exploitation familiale basée à Jeux-lès-Bard, le jeune Côte-d'orien de 21 ans livre ici ses impressions sur cette soixantième édition : *«Nous venons ici tous les ans, Semur est un beau concours, réputé, qui accueille de très beaux charolais. Nous sommes plutôt contents de notre participation cette année car, avec huit bêtes, nous avons gagné deux premiers prix et un grand prix avec le trophée viande. Nous avons vendu deux animaux, c'est bien, c'est le but recherché en sortant en concours. C'était notre troisième sortie de l'année après Pouilly-en-Auxois et Cercy-la-Tour. Mon père se rendra peut-être ces prochains jours à La-Roche-sur-Yon, en Vendée, puis à Moulins dans l'Allier. Mais nous allons très prochainement rentrer dans la période des vêlages, donc cela dépendra des disponibilités. De quoi parle-t-on dans les allées du hall de l'agriculture de Semur ? Entre éleveurs, je trouve qu'un sujet est souvent revenu lors de cette édition : la très difficile la reconnaissance du métier d'éleveur. Ce n'est pas un scoop : le travail n'est pas valorisé à sa juste valeur».*

Incroyable Indiana



Le Gaec Froidurot a lui aussi brillé en remportant 15 plaques (dont six premiers prix) avec ses 14 charolais. L'élevage de Jours-lès-Baigneux a vu Indiana, sa vache de six ans et demi, remporter une nouvelle fois le titre de grande championne du concours de Semur-en-Auxois. Geoffrey Froidurot et Alice Milesi ont été rejoints sur le concours par Jacky Gueullet, éleveur retraité dans l'Allier et naisseur de la mère d'Indiana. Le palmarès de cette femelle de 1 200 kg est exceptionnel : premier prix à Semur-en-Auxois en 2013, 2014, 2015, 2017 et 2019, premier prix à Moulins en 2013 et 2014, premier prix national en 2014, 2017 et 2019, premier prix au sommet de l'élevage à Cournon en 2014, premier prix à Paris en 2015, championne junior femelle à Semur en 2014 et 2015, championne junior femelle à Moulins en 2014, grand prix d'honneur femelle à Semur en 2015, 2017 et 2019, championne senior à Semur en 2017, premier prix et grande championne à Charolles en 2018, premier prix au Sima 2019 et trophée Ajec européen en 2019.



L'EARL Gabory remporte le trophée viande.

demande seulement la valorisation de son produit et le respect de son territoire». Jean-Luc Baudot a tenu à encourager les jeunes exposants qui représentent aujourd'hui la nouvelle génération en citant Thibaut Malnoury, Alexandre Thibault, Juliette et Bertrand Baudot, Nicolas Guenot, Yannick et Xavier Baulot, Geoffrey Froidurot, Charles Virely, Florian Renon, Nathalie et Adrien Ménétrier. Un repas dansant organisé à l'issue des deux journées du concours a dignement fêté les soixante ans de ce rassemblement charolais.

AG



Bertrand Baudot avec Fort Lamy, prix Bourgogne mâle adulte. Ce bovin obtient pour la troisième fois cette distinction qui allie conformation et production. Du rarement vu dans un élevage : Fort Lamy représente à lui seul 93 mâles nés sur la ferme de Pont-et-Massène, ainsi que 95 femelles.



Adrien Ménétrier et Prost repartent avec le prix Bourgogne jeune mâle.

Palmarès

Prix spéciaux. Prix d'honneur mâle junior : François Lucand, prix d'honneur mâle adulte : Gaec de Saint Roch, grand prix d'honneur mâle adulte : Gaec de Saint Roch, prix d'honneur femelle junior : EARL Guenot Nicolas, prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot, grand prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot, prix d'honneur jeune mâle : Gaec de Saint Roch (2), prix d'honneur jeunes femelles : EARL Virely, super prix d'ensemble jeunes mâles : Gaec de Saint Roch, prix d'ensemble jeunes mâles faibles effectifs : 1er Gaec de Saint Roch, 2ème Gaec Froidurot, 3ème EARL Lechenault Yves, prix d'ensemble jeunes mâles forts effectifs : 1er Gaec Cadoux, 2ème Gaec Baulot Yannick et Xavier, 3ème Gaec Baudot Élevage, prix d'ensemble jeunes femelles : 1er François Lucand, 2ème Gaec Baudot Élevage, prix d'ensemble femelles adultes : Gaec Thibault Roche, prix d'ensemble élevage : François Lucand, trophée viande : EARL Gabory, prix de famille par le père : 1er Gaec de Saint Roch, 2ème Gaec Baudot Élevage, prix de la ville de Semur-en-Auxois : Gaec Cadoux, prix Ajec : Gaec Froidurot, prix Bourgogne jeune mâle : Gaec Ménétrier Parizot, prix Bourgogne femelle adulte : EARL Guenot Nicolas, prix Bourgogne mâle adulte : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel. Premiers prix veaux mâles d'automne. Section 1 : Gaec Lechenault Frères, section 2 : EARL Gabory, Gaec Cadoux, section 3 : Gaec Froidurot, EARL Gabory, section 4 : EARL Lechenault, Gaec de la Fontaine, section 5 : Gaec Cadoux, Gaec Menetrier Parizot, section 6 : Gaec Cadoux (2), section 7 : Gaec de Saint Roch, Gaec Froidurot, section 8 : Gaec de Saint Roch, Gaec Froidurot, section 9 : Gaec Cadoux, Gaec Froidurot, section 10 : Gaec de Saint Roch, Gaec Cadoux, section 11 : Gaec Menetrier Parizot, Gaec Baulot Yannick et Xavier, section 12 : Gaec de Saint Roch, EARL Virely. Premiers prix veaux femelles de l'année. Section 1 : EARL Virely, Gaec Froidurot, section 2 : Gaec Lechenault Frères, Gaec Baudot Jean-Luc et Michel. Femelles de 18 mois : EARL Guenot Nicolas. Femelles de 30 mois : Gaec Thibault Roche. Femelles adultes : Gaec Froidurot. Mâles de 18 mois. Section 1 : EARL Virely, section 2 : François Lucand. Mâles de 30 mois : Gaec Froidurot. Mâles adultes. Section 1 : Gaec de Saint Roch, section 2 : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel.

Le festival Saint Roch



Leicester, 1 540 kg, grand prix d'honneur mâle adulte de cette édition 2019.



Thibaut Malnoury avec les deux prix d'honneur jeunes mâles du concours.

Thibaut Malnoury, éleveur à Recey-sur-Ource, a réalisé une grande performance en décrochant onze plaques avec ses onze animaux présentés les 13 et 14 novembre. Ses plus belles performances durant ces deux jours : le grand prix d'honneur mâle adulte avec Leicester, le premier prix d'honneur avec Phénomène, (descendance de Leicester, vendu au Gaec Petit), le deuxième prix d'honneur avec Pedro (vendu au Gaec de la Rochelle), le premier prix d'ensemble veaux mâles, le super prix d'ensemble et le premier prix de famille par le père (Leicester). Thibaut Malnoury, en Gaec avec son cousin Vincent et son oncle Régis, signe ici sa plus belle édition du concours de Semur. L'éleveur de 37 ans participait à sa troisième sortie de la saison après un déplacement au national adultes de Roanne (deuxième prix avec Leicester) et une participation au concours d'Avallon (premier prix avec Phénomène). Le jeune Côte-d'orien se rendra à Moulins les 28 et 29 novembre et fera peut-être le déplacement au prochain salon de l'agriculture. Sa dernière participation Porte de Versailles avec Leicester lui avait valu de très bons retours commerciaux, avec une clientèle venue en nombre l'été dernier sur sa ferme. Thibaut Malnoury n'omet toutefois pas les nombreuses difficultés du métier : *«Elles sont là et tout le monde les perçoit. La conjoncture n'est pas favorable et je ne sais pas comment elle va s'améliorer avec les importations de viandes étrangères. Il y a vraiment beaucoup de choses incompréhensibles dans notre profession»*.



▸ Agenda

Assemblées cantonales du GDS

Le groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or poursuit ses assemblées cantonales. Les prochains rendez-vous ont lieu ce 22 novembre à Foissy (9h30 à la salle des fêtes), le 26 novembre à Saint-Anthot (9h45 à la mairie), le 27 novembre à Saulieu (9h30 à l'espace Jean-Bertin), le 28 novembre à Châtillon-sur-Seine (9h30 à la Chambre d'agriculture), le 29 novembre à Précy-sous-Thil (14h à la mairie), le 3 décembre à Poiseul-la-Ville (9h30 à la salle des fêtes), le 5 décembre à Molinot (14h à la mairie), le 6 décembre à Mirebeau-sur-Bèze (9h30 à la coopérative), 9 décembre à Recey-sur-Ource (14h au foyer rural), le 10 décembre à Saint-Bernard (9h30 à la mairie), le 12 décembre à Seurre (10h à la coopérative) et le 13 décembre à Saint-Seine-l'Abbaye (9h45 à la mairie).

12/12 Formation Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une formation sur la qualité de l'eau en élevage jeudi 12 décembre au pôle agricole de Créancey. Au programme : être capable de mettre en place un système d'abreuvement fournissant une eau de qualité favorable à la bonne santé de ses animaux d'élevage. Intervenant : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. Contact pour informations et inscriptions avant le 29 novembre auprès d'Aurélie Billon : 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org,

Rencontres Galacsy

Alysé et la Chambre d'agriculture organisent leurs traditionnelles rencontres Galacsy et fourrages. Après Losne et Baigneux-les-Juifs, un troisième et dernier rendez-vous se tient mercredi 27 novembre à la salle Charbonnel à Is-sur-Tille à partir de 9h45. Un repas pris en commun et une visite d'exploitation sont également proposés.

03/12 Assemblée de Cerfrance BFC

Cerfrance BFC tient son assemblée générale mardi 3 décembre de 14h30 à 16h30 à l'espace Festi'Val d'Arc-lès-Gray. Le jusriste et économiste Alain Simon proposera un éclairage géopolitique lors d'une conférence-débat.

▸ Formation

26/11 - Conception d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

28/11 - Perfectionnement à l'utilisation du calendrier lunaire
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

3 et 12/12 - Bretenière – Évoluer et (ré)agir en période de changements
Contact : Aline PARIZE, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Canton d'Arnay-le-Duc

Arrivée à bons porcs

Un petit élevage porcin vient de voir le jour sur la commune de Clomot.

Jessica Ledoux a toujours voulu s'installer éleveuse et travailler au contact des animaux. « Je ne suis pourtant pas issue du milieu agricole. Pour ne rien arranger, mes parents ne voulaient pas que je suive cette voie ! », confie la Côte-d'orienne aujourd'hui âgée de 42 ans. Après plusieurs diplômes destinés à exercer un métier industriel, celle-ci s'est rapidement rabattue sur sa première idée en décrochant un BTS agricole au lycée La Barotte puis en suivant deux années de stages dans le cadre d'un BPREA. Originaire de Boussenois, près de Selongey, et riche d'une expérience de seize ans de salariat dans une exploitation agricole faisant de la transformation, Jessica Ledoux a franchi le cap l'année dernière en s'installant près d'Arnay-le-Duc. Une double activité est actuellement développée avec un élevage porcin en plein air et un gîte à la ferme. « *J'ai toujours aimé ces animaux, j'ai réhabilité une ancienne bergerie pour les accueillir. Deux hectares de prés sont à leur à disposition. J'élève actuellement dix porcs, mon objectif est d'arriver à une trentaine de bêtes. Je les achète jeunes chez un éleveur du secteur, avant de les engraisser durant six à huit mois, en utilisant notamment des aliments que je me procure chez d'autres producteurs locaux. L'idée est de les transformer et les vendre directement à la ferme* », indique Jessica Ledoux, qui prévoit très prochainement de proposer des colis de 5 à 6 kg avec des cotes, escalopes, sautés, rôtis et lards. Des saucisses et du boudin devraient s'ajouter aux commandes dès le mois de décembre. L'éleveuse mise également sur un gîte à la ferme de 10 à 12 places pour assurer ses revenus : « *les débuts sont prometteurs. Je l'ai ouvert en mai et tous les week-ends sont réservés jusqu'au 26 janvier. Je reçois notamment des Parisiens, des Lyonnais, des Bretons, des Belges mais aussi des gens de la région. Nous sommes à seulement dix minutes de l'autoroute, à mi-chemin entre Paris et Lyon, c'est une opportunité pour le gîte. L'été dernier, j'ai même reçu une famille d'Arabie Saoudite* ».


Jessica Ledoux, aux côtés de ses animaux.

AG

Contact : Ferme de la Viroy, Gite Prés de Lée, 06 49 74 53 86.

Jugement de bétail

En route pour Paris



Les lauréats des épreuves organisées à la ferme Côte-d'Or.

Deux finales départementales de jugement de bétail viennent de se dérouler dans le cadre d'évènements agricoles. Le premier rendez-vous s'est tenu le 8 novembre à la Ferme Côte-d'Or avec des épreuves dédiées aux races Montbéliarde, Simmental Française et Prim'Holstein. Quatorze élèves étaient en lice, dont treize du lycée La Barotte. Quatre jeunes se sont qualifiés pour les finales nationales programmées à Paris durant le prochain salon de l'agriculture : Théo Haubry et Aurélien Cereza (respectivement 1er et 2ème en race Prim'Holstein), Thomas Viardot (Simmental), ainsi que Laurette Millot (fille d'éleveur à Argilly, scolarisée à Dannemarie près de Besançon, première en race Montbéliarde). Une seconde finale départementale s'est disputée le 14 novembre durant le concours de reproducteurs charolais de Semur-en-Auxois. Dix-sept élèves étaient de la partie, avec 8 jeunes de seconde professionnelle de La Barotte et neuf apprentis de BTS Acse de la MFR Auxois sud-Morvan. La victoire est revenue à Julien Baulot, de la maison familiale de Pouilly-en-Auxois. Ce jeune de 19 ans décroche ici le seul billet qualificatif pour Paris. Julien Baulot avait déjà participé à cette même finale il y a deux ans en se hissant au quatrième rang. La troisième et dernière finale départementale de jugement de bétail est programmée le 5 décembre à Châtillon-sur-Seine avec des épreuves bovine (race Brune), ovine et équine. **AG**


Julien Baulot, premier en race charolaise à Semur.

Syndical

Aléas climatiques, aléas économiques, pression administrative : STOP !

L'année 2019 restera dans la mémoire des agriculteurs de notre secteur et des autres probablement. Le cumul des aléas climatiques, économiques, des contraintes réglementaires toujours plus fortes et de la pression administrative crée une ambiance de moins en moins supportable.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons dû faire face, tout l'été, à une surcharge de travail et à des charges supplémentaires pour nourrir et abreuver nos animaux, avec des trésoreries déjà au plus bas.

À cela se sont ajoutés, pour les exploitants d'une grande partie de l'Auxois Morvan, les contrôles PAC. Cette année, la zone de télédétection se situe sur notre secteur. Tout y est passé : mesure de surfaces, longueur des haies, largeur des bandes enherbées, reclassement des jachères en prairies, demandes de justification des photos prises et contrôles terrains pour certains. Tout cela en plus des contrôles de début d'année sur l'identification, l'éligibilité des bovins aux aides, bien-être animal, carnet sanitaire… Et ces derniers jours, les contrôles ICHN : chargement, stockage, identification une nouvelle fois… Ces éléments cumulés, en plus de leur impact dramatique sur les trésoreries, dans un contexte économique plus que morose, pèsent lourdement sur notre moral. Car il faut le rappeler : les exploitants contrôlés ne bénéficient pas de l'avance de trésorerie accordée tant que leur dossier n'est pas instruit. Beaucoup se sentent surveillés, suradministrés, fliqués. Faire toujours mieux, toujours plus pour répondre aux exigences de tout le monde, se faire pénaliser car de toute façon ça ne suffit jamais, se faire montrer du doigt et accuser à tort et sans arrêt par des gens qui n'y connaissent rien… Faire de son mieux pour toujours moins de reconnaissance, et tout ça pour quoi ? Vendre à perte et ne plus vivre de son métier.

Voilà le sentiment qui grandit dans les campagnes. Il faut que ça s'arrête. Il faut dire stop ! La pression n'est plus supportable !

Mais là aussi, quand nous voulons crier haut et fort notre malaise en organisant une manifestation, c'est cette fois à la gendarmerie que certains sont convoqués. On marche sur la tête !

Les politiques qui mettent en place toujours plus de règles et de contrôles, doivent prendre conscience des conséquences de leurs actes. Faire passer des lois et des arrêtés pour plaire au grand public et espérer se faire réélire c'est bien, mais qui seront les électeurs dans nos campagnes quand il n'y aura plus de paysans ?

À la FDSEA et au JA, nous serons toujours présents pour dénoncer ces aberrations, pour vous écouter et vous soutenir. Nous sommes sur le terrain, nous sommes proches de vous !

Gérard Berthaut, président cantonal FDSEA de Saulieu Liernais

Calamités agricoles

Deux cents bénéficaires supplémentaires ?

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réunis le 12 novembre à Bretenière, sont revenus sur les avancées du dossier des calamités agricoles fourrages de l'année en cours.


La sécheresse 2019 a été plus sévère que l'année dernière avec un taux de perte de 60 % pour les fourrages.

Un dossier de reconnaissance du département en calamités d'indemnisations a été envoyé à Paris et sera étudié le 18 décembre par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA). Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, estime à 200 le nombre d'exploitations supplémentaires susceptibles d'être indemnisées cette année dans le département : *«Les pertes moyennes dans les cultures fourragères s'élèvent à 60 %, contre 40 % en 2018. Trois grandes zones sont concernées : le Morvan, le plateau et l'Auxois. Les indemnisations concerneront vraisemblablement davantage d'exploitants : de 500 dossiers l'an passé, nous devrions être proches des 700 cette fois-ci, avec des versements qui devraient être effectués fin février début mars»*. Suite à un important travail syndical, le gouvernement a annoncé, pour la sécheresse de 2018, l'abaissement du seuil d'éligibilité de 13 à 11 % de pertes de produit brut théorique dans les aides du régime des calamités. *«Des éleveurs vont devenir éligibles au précédent dossier, alors qu'ils ne l'étaient pas jusqu'à présent. Certains vont donc avoir la bonne surprise d'avoir un virement prochainement»*, poursuit Vincent Lavier.

En Côte-d'Or, le nombre de dossiers concernés devrait être proche de la cinquantaine. Une possibilité de rattrapage reste possible pour celles et ceux qui, ne se sachant pas éligibles à l'époque, n'avaient pas rempli les formulaires requis. Une nouvelle demande d'abaissement du seuil d'éligibilité sera formulée pour les dossiers de 2019. La production de fourrages n'est pas la seule à faire l'objet de demandes d'indemnisations cette année : le cassis fruit (et probablement le cassis bourgeon), les escargots et aussi l'apiculture sont également concernés. Se pose également la question de l'éventuelle perte de fonds sur les prairies affectées. *«Nous ne pourrons y répondre qu'au printemps prochain, lors de la future repousse de l'herbe»*, ajoute le président de la Chambre d'agriculture.

AG

Moutarde

En mode observateurs

Des étudiants suisses étaient de passage le 7 novembre à Quetigny.

Philippe Gransagnes a reçu une délégation suisse sur son exploitation en périphérie dijonnaise. L'agriculteur a présenté la culture de la moutarde à des élèves d'Agrilogie Grange-Verney, une école basée dans la ville de Moudon et formant de futurs agriculteurs. *«Nous nous rendons régulièrement en France pour nous confronter à un environnement différent du nôtre. La moutarde est peu courante chez nous et il nous est apparu intéressant de nous pencher sur le sujet. Nous passons trois jours dans votre région, nous sommes également allés dans l'Ain, en Saône-et-Loire et dans le Jura voir d'autres productions agricoles»*, indiquait l'un des élèves.

Une production de qualité

Philippe Gransagnes a mentionné l'existence d'une filière dédiée à la moutarde, dont la mission est d'évoluer constamment pour répondre aux attentes des producteurs, des industriels, des partenaires et des organismes stockeurs. L'agriculteur de Quetigny a partagé ses motivations à cultiver cette plante, choix opéré dès son installation en 2009 : *«la moutarde est une production locale et de qualité, elle représente une bonne tête d'assolement, qui offre une marge intéressante quand les rendements sont corrects. Les semis sont généralement réalisés fin septembre début octobre, pour une récolte en juillet. Faute d'une terre trop humide, le semis n'a été réalisé que le 15 octobre cette année. De 10 ha en 2009, ma surface en moutarde est passée à 34 ha. Les résultats ont toujours été intéressants ici, à l'exception des deux dernières années, notamment perturbées par des attaques d'altises et de charançons. J'étais habitué à enregistrer un peu plus de 20 q/ha alors que les volumes sont descendus à 15 q/ha l'an passé et 13 q/ha en 2017»*.

AG


Lors de la visite du 7 novembre, à la ferme du Bois de Change.

Ce soir à Pouilly-en-Auxois

Pour la bonne cause

Les classes de CAP et seconde de la MFR Auxois sud-Morvan s'impliquent dans le Téléthon 2019. Une première action se tient ce soir, vendredi 22 novembre, avec une soirée laser game organisée de 18 h à 23 h dans leurs locaux de Pouilly-en-Auxois.

Cette activité ouverte à tous est proposée par un professionnel de Saint-Apollinaire. Une participation de trois euros est demandée aux participants. Quatre-vingt-trois personnes se disaient intéressées par ce rendez-vous il y a une semaine, sur la page Facebook de l'évènement (Laser Game à la MFR).

Les jeunes de la maison familiale assureront l'accueil, proposeront une petite restauration ainsi qu'une buvette. L'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon. Une deuxième action est prévue le week-end des 6 et 7 décembre à Dijon : les élèves de la MFR se rendront au marché de Noël organisé dans les jardins du Conseil départemental pour apporter leur aide aux participants. Une vente de crêpes est notamment au programme, dans la même idée de faire gonfler la cagnotte de cet événement caritatif national.


Les élèves de seconde participent ce vendredi soir à leur premier événement caritatif.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Safer

Des échanges riches et constructifs

La Safer Bourgogne Franche-Comté a organisé le jeudi 7 novembre au stade du Pré Fleuri de Nevers, une journée consacrée à l'avenir du foncier dans le département. Le temps fort qui a clos la journée a rassemblé pas moins de 200 personnes. Une synthèse a été remise aux parlementaires dans la perspective de la loi foncière attendue au Parlement en 2020. Compte rendu des échanges.



Nicolas Hardouin, Directeur Départemental des Territoires, Didier Ramet, Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Muriel Gozal, directrice générale de la Safer et Emmanuel Clerget, notaire.

Comment préserver la ressource foncière ? Comment permettre aux jeunes agriculteurs d'y accéder ? Pourra-t-on, si rien ne change, lutter contre des multinationales voulant s'approprier la terre ? Telles ont été les questions de cette journée *«temps fort autour du foncier»* organisée à Nevers dans les locaux de l'équipe de rugby de l'Uson, par la Safer BFC, la préfecture de la Nièvre et la Chambre d'agriculture. L'enjeu de cette journée était de nourrir la réflexion en vue de la très attendue loi foncière dont le débat, un temps repoussé, doit finalement avoir lieu au printemps prochain. Cette journée s'est déroulée en deux temps : Un premier dans lequel des groupes de travail se sont exprimés sur les questions de préservation de la ressource foncière, sur des solutions à trouver pour favoriser l'accès au foncier et enfin sur le rôle de l'élu local notamment dans la rédaction des documents d'urbanisme (exemple PLU). Toutes ces questions ont été ensuite synthétisées puis présentées par des rapporteurs dans un second temps lors du débat public en fin de journée. À la tribune : Nicolas Hardouin, directeur départemental des territoires, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Muriel Gozal, directrice générale de la Safer et Emmanuel Clerget, notaire. À noter également la participation de Frédéric Courleux, directeur des études d'agriculture stratégiques. Le débat a débuté par une contextualisation de la situation foncière. À l'échelle nationale, les sols sont artificialisés toutes les sept minutes sur une surface équivalente à celle d'un terrain de football (soit 7 000 m^2, ndlr). D'après les chiffres de la DDT, entre 2006 et 2018, la surface de terres agricoles artificialisées dans la Nièvre est passée de 174 ha à 186 ha ; soit environ 30 ha par an. Sans surprise, le canton de Cosne-sur-Loire et Nevers sont les secteurs les plus touchés par ce phénomène. Ce dernier s'accompagne en parallèle d'une diminution de la population entre 2011 et 2016.

Quelle place pour le secteur agricole ?

Sur le plan agricole, le nombre d'exploitation a diminué de moitié entre la période 1988-2016, mais dans le même temps la SAU moyenne a été augmentée par deux. La taille des fermes est donc de plus en plus importante. À l'échelle du département, la SAU est de 394 332 ha et le nombre moyen d'hectares actuellement présenté en CDOA (Commissions Départementales d'Orientation Agricole) est 14 000 ha. *«Environ 3,5 % de la surface de la Nièvre fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter par an. Environ 15 % de ces demandes d'autorisation font l'objet d'une concurrence (2-3 concurrents) et 1/3 de ces surfaces est concerné par l'installation»* a expliqué Sylvain Rousset. *«Nous réalisons entre 100 à 140 contacts au PAI (point accueil installation). Nous avons observé une tendance de fond depuis plusieurs années à savoir l'engouement pour les dossiers en diversification. En 2018, 94 dossiers ont concerné ce sujet. Cependant, il est à déplorer que sur les 139 dossiers accueillis en PAI, seulement 53 ont réellement été finalisés»* a ajouté Jocelyn Kerleaux, le directeur de la Chambre d'agriculture.

Quelle loi foncière demain ?

Dans ces débats, il a souvent été question de remettre en cause le schéma du contrôle des structures inefficace aujourd'hui mais aussi de la question de la lutte contre le travail à façon. Mais pour Frédéric Courleux, le système actuel aussi vieux soit-il, est un bon outil de régulation : *«Nous avons un contrôle des structures qui favorise des réformes agraires permanentes. On met en tension notre système agricole et le risque serait de déréguler le foncier pour répondre à la crise agricole. Ne faisons pas porter le chapeau à une politique foncière qui fonctionne bien. Par ailleurs, j'estime que le statut actuel du foncier est un facteur de compétitivité grâce à la rente foncière. Il permet d'éviter les effets de capitalisation des terres agricoles. C'est ce qui se passe notamment dans l'immobilier où le prix des loyers augmente en fonction du montant des APL que peut toucher le locataire»* explique-t-il. L'encadrement des prix par la Safer, le cadrage des fermages tels qu'il est aujourd'hui réalisé est selon Frédéric Courleux un facteur facilitant pour les agriculteurs : *«Le système est bon, les outils sont à améliorer !»*

«En cette période de crise, beaucoup sont intéressés par des projets de photovoltaïque. Un groupe de travail doit justement se pencher sur le sujet dans les prochaines semaines. Mais, il est hors de question de se laisser accaparer des terres agricoles par des sociétés financières qui proposent des prix qui vont au-delà du niveau du marché, c'est de la concurrence déloyale» a lancé Didier Ramet.

«Nos travaux vont abonder la loi foncière»

Dans l'assistance, certains ayant la double casquette d'agriculteur et de maire se sentent parfois pris entre le marteau et l'enclume à l'image de Jean-Luc Gauthier, le maire de Saint-Benin-d'Azy. *«Il faut à la fois répondre à la demande des concitoyens qui sont en attentes de foncier pour s'installer. En tant que Maire, il est difficile de ne pas accueillir ces familles qui souhaitent s'implanter sur nos territoires et qui sont les bienvenues à l'heure où nos campagnes se vident. Mais comme agriculteur, si les revenus restent à ce niveau, il sera difficile de ne pas répondre au chant des sirènes de ces promoteurs»* a-t-il déclaré sous les applaudissements de la salle. Le président des Jeunes Agriculteurs, Cédric Bernier a également fait un discours très remarqué en appelant à plus de simplification pour les parcours d'installation aidée. Il a également insisté sur la fonction nourricière du foncier mais aussi sur la nécessité de préserver l'installation des jeunes, priorité historique des JA.

Pour Muriel Gozal, il est indispensable de se pencher sur le statut de l'agriculteur et de son projet pour éviter le travail à façon. Elle évoquait là des pseudo exploitations dont le gérant n'a aucune activité agricole, mais fait faire tous ses travaux par un tiers, un moyen pour ce dernier de s'agrandir.

Aussi, la directrice générale souhaite réfléchir à la fiscalité pour éviter justement de favoriser les grosses sociétés financières. Et enfin travailler à plus de régulation en toute transparence, avec davantage de contrôle et d'orientation du projet.

Le mot de la fin est revenu à Sylvie Houspic, préfète de la Nièvre : *«Nous avons la prétention de croire que nos travaux du jour vont servir à abonder la future loi foncière. Je constate depuis ma prise de fonction, que ce département bouge. Le mois prochain nous aurons une réunion sur l'éolien avec les élus concernés. Ce qu'il faut dans tous ces projets c'est trouver le point d'équilibre»* a conclu la préfète.

THÉOPHILE MERCIER

Cyrille Forest, président du comité technique de la Safer 58

«Je suis enchanté du succès de cette journée et surtout de la qualité des échanges entre tous les intervenants et la salle. J'ai pour ambition que la Nièvre soit un moteur pour cette loi foncière. Ce temps fort n'est qu'une première pierre qui appelle d'autres rendez-vous que l'on veut réguliers sur la question du foncier. Je compte sur les parlementaires et sur Mme la Préfète pour faire remonter nos idées au plus haut sommet de l'État. Fort de ce lancement réussi, les équipes qui ont œuvré autour de cette journée sont en train d'élaborer une synthèse qui sera prochainement en ligne sur le site foncier58.saferbfc.com. Nous ne manquerons pas de vous avertir des chantiers qui devraient ouvrir cette conférence. Il est rare d'être en avance sur des sujets de fond tels que celui-ci. Nul doute que nous vous en reparlerons très vite».



Luzy

Un concours réussi

Le comité des foires de Luzy a organisé les 15 et 16 novembre son concours annuel. Le niveau a été, cette fois encore, très relevé.

Succès inconstatable pour le concours non reconnu de Luzy. 310 bêtes provenant de 62 élevages étaient engagées dans la compétition. Le commerce a également très bien fonctionné puisque 54 bêtes ont été vendues durant les deux jours, soit autant que l'année dernière. Malgré le froid piquant et les premières neiges, 220 personnes sont venues se restaurer durant la journée du vendredi. *«Une très grande satisfaction»* nous a confié Christian Commeau, le président du comité des foires.

Théophile Mercier



Prix d'honneur des veaux non inscrits est revenu au Gaec de Chanaux avec *«Parfait»*.



Trophée viande : Gaec Deboux *«Poète»*.



Pour la deuxième année consécutive, le prix d'honneur des veaux inscrits : EARL Stéphane Berger avec *«Oxylox»*.



Le Prix d'ensemble des veaux non inscrits est revenu au Gaec de Chanaux.



Prix honneur taureau adulte revient à Emmanuel Sauvaget avec *«Mercure»*.

La Nocle-Maulaix

Un concours de bonne qualité

Le comité des foires de la Nocle-Maulaix a organisé le 09 novembre son concours agricole. Tour d'horizon du palmarès.

Le 9 novembre dernier s'est déroulé le concours annuel du comité des foires de la Nocle-Maulaix. 51 bêtes de 10 élevages différents étaient engagées durant la journée.

En parallèle, un marché du terroir et une exposition de matériel étaient organisés.
Les JA de Fours organisaient par ailleurs leur concours de jugement de bétail cantonal et ont assuré la buvette et le repas du midi.

Le palmarès des veaux :

18 mois
Prix d'honneur non inscrit : SCEA élevage Martin
Prix d'honneur inscrit : Nicolas Beauzon
Veaux inscrits
Prix d'honneur : Christophe Beauzon
Veaux non inscrits
Prix d'honneur : EARL Renaud
Super prix d'honneur de la Nièvre : GAEC des Dauchamps
Prix d'honneur femelles : Éric Lacombre
Prix d'ensemble femelles : EARL du Champ Morin
Prix d'ensemble veaux inscrits : GAEC des Couthions
Ensemble veaux non inscrits : GAEC Pautet
Trophée viande : GAEC des Couthions
Prix de la ville : SCEA élevage Martin
Prix de la communauté de communes : Éric Lacombre

Palmarès

Prix d'honneur des veaux inscrits : EARL Stéphane Berger avec *«Oxylox»*
Prix d'ensemble des veaux inscrits : Gaec Gauthe
Prix d'honneur des veaux non inscrits : Gaec de Chanaux avec *«Parfait»*
Prix d'ensemble des veaux non inscrits : Gaec de Chanaux
Prix du canton : EARL Olivier Lordey
Prix de la ville : Olivier Sotty
Trophée viande : Gaec Deboux *«Poète»*
Trophée Jean-Paul Beauzon : EARL Stéphane Berger avec *«Oxylox»*
Prix d'honneur des laitonnes : Fabien Gaudet *«Poulette»*
Prix d'ensemble des laitonnes : François Baudin
Prix d'honneur des juniors femelles : *«Oratrice»*
Prix d'honneur vache : EARL Alban Beauzon *«Lafleur»*
Prix d'honneur des taureaux adultes : EARL Champ Morin *«Mercure»*

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

L'utilisation de nacelle en élevage

Une solution technique intéressante

Le vendredi 8 novembre s'est déroulée une journée sur la prévention des chutes de hauteur organisée par l'équipe de Prévention de la MSA de Bourgogne en partenariat avec la fédération régionale des Cuma de Bourgogne Franche-Comté.



Les travaux en hauteur en agriculture font partie des activités fréquentes des salariés et des exploitants. Les nacelles sont une solution temporaire d'intervention envisageable pour «*prendre de la hauteur en toute sécurité*». Pour faire le tour de la question, le service prévention de la MSA Bourgogne, en partenariat avec la fédération des Cuma, organisait une journée destinée à la prévention des chutes de hauteur.
Après une matinée théorique autour de l'importance des vérifications générales périodiques et de l'importance des opérations de maintenance animée par Fabrice Maitrot de la FR Cuma, le formateur Hervé Barras de la SARL CPSE a débuté son intervention sur les particularités de fonctionnement des nacelles.
L'après-midi s'est poursuivi sur le site de l'exploitation de Corentin Panier à Biches où les agriculteurs ont pu tester la conduite de la nacelle de type 3B prêtée gracieusement par la Cuma NH3. Tous ont pu repérer les divers postes de conduite, les vérifications nécessaires avant interventions, puis ont multiplié les manœuvres pour leurs futures opérations d'entretien de toiture, de changement de luminaires sous stabulation…

Cette journée riche en échanges et en enseignements aura renforcé l'intérêt de faire évoluer les pratiques en utilisant un matériel adapté aux travaux en hauteur.
Il est important de rappeler que les chutes de hauteur constituent encore la troisième cause d'accident du travail mortel dans le régime agricole (5 % pour les salariés et 10 % pour les exploitants). On dénombre plus de 20 accidents par jour avec une moyenne de 90 jours d'arrêt de travail.

Audrey Miny, MSA Bourgogne





Grandes cultures

Le slip devient un outil agronomique

L'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture a enterré récemment plusieurs slips dans des parcelles pour étudier l'état de l'activité biologique des sols. Au-delà de l'aspect insolite, c'est avant tout une véritable expérimentation.



L'équipe Grandes cultures au momoent de l'enterrement des slips

L'idée du test de slip consiste à évaluer l'activité biologique de son sol en enterrant des sous-vêtements (slips) en coton bio dans les parcelles pendant quelques mois. Il permet de visualiser l'intensité des phénomènes de dégradation et de minéralisation de la matière organique dans le sol et d'estimer le niveau d'activité biologique du sol, dans la parcelle, en conditions réelles. Le degré de dégradation, mais aussi la couleur renseignent sur les éventuels problèmes de la parcelle (anaérobie, compaction…). Les différences peuvent être importantes d'une conduite à l'autre. Le test ne répond pas à un protocole scientifique établi, mais est un indicateur visuel contribuant à mieux connaître son sol c'est un outil simple à mettre en place dans l'animation avec les agriculteurs. Des déterrages vont être ainsi menés de décembre 2019 à juin 2020.

Théophile Mercier

Benoît Mathé, élu à la commission végétale de la Chambre d'Agriculture.

« Cette opération a un double intérêt : d'une part elle sert à montrer aux agriculteurs, qui ne connaissent pas les services de la Chambre d'agriculture, mais aussi au grand public, l'intérêt que la profession et la chambre consulaire portent à l'agroécologie et à la fertilité des sols. L'idée est d'enterrer des slips 100 % coton en les relevant à différents intervalles de plusieurs mois pour évaluer la dégradation de la matière organique. C'est pour nous un bon indice de l'état d'activité du sol. Les slips ont été pesés avant mise en terre au millième de gramme et le seront à leur déterrage. Trois expérimentations ont ainsi été menées dans trois parcelles différentes : une parcelle TCS avec apport fréquent de matières organiques ; une parcelle en TCS sans apport de matière organique et une parcelle en semi-direct. Nous vous tiendrons informé de l'avancée de ces travaux ».

Chambres d'agriculture

Des journées riches d'enseignement

La Chambre d'agriculture a organisé durant le mois d'octobre une série de portes ouvertes économiques chez des exploitants agricoles du département. Objectif : faire le point avec eux 10 ans après leur installation.

Faire le point dix ans après l'installation. Tel était le thème des portes ouvertes économiques organisées par la Chambre d'Agriculture. Cet évènement s'est déroulé du 10 au 29 octobre chez Bertrand Perrigueur au Gaec du Grand Montigny à Millay, sur l'exploitation de Rémi Louvrier à Saint Léger de Fougeret et chez Florent Lanier à Saint Germain Chassenay. La première exploitation est un Gaec familial composé de quatre associés dont la SAU totale est de 207 ha dont 41 ha en cultures et un troupeau bovin viande de 117 vêlages. La seconde est une ferme de 115 ha, avec 6 ha de céréales et 90 vêlages. Enfin, la dernière est également une exploitation individuelle avec une surface de 169 ha, dont 56 ha de céréales et 76 vêlages. L'intérêt de ces journées était de présenter l'expertise du fonctionnement des différentes exploitations en insistant sur les points forts et les points faibles de chaque système. Les résultats technico-économiques 2018 des trois fermes ont été source d'échanges entre les participants. À noter la bonne implication des élèves du CFFPA du Morvan et du Lycée Agricole de Château-Chinon qui ont préparé des questions à destination des trois exploitants. Ces journées placées sous le signe de l'échange ont permis à tous les agriculteurs présents de découvrir trois systèmes et trois parcours d'installation différents.

Chambre d'Agriculture

Contact : Chambre d'agriculture,
Frédérique Marceau au 03 86 25 55 05
ou frederique.marceau@nievre.chambagri.fr

Chambre d'agriculture

Clap de fin pour l'année du mouton

Le service élevage de la Chambre d'agriculture a organisé du 12 septembre au 22 octobre une série de quatre portes ouvertes chez des éleveurs ovins. Un événement qui s'inscrit dans le cadre des journées Innov'Action et dans l'année du mouton organisée par la Chambre d'agriculture. L'objectif était de montrer ce qu'il se fait de mieux en matière de conduite innovante.

Montrer l'innovation en matière de conduite ovine. Tel était l'objectif de ces quatre rencontres organisées par la Chambre d'agriculture. Ces rendez-vous se sont inscrits dans le cadre des journées Innov'Action et de l'année du mouton voulues par la Chambre d'agriculture. Pour Christophe Rainon, conseiller au service élevage et spécialiste des questions ovines, *«ces portes ouvertes ont été l'occasion replacer la question ovine au centre des débats. Parmi les participants à ces journées, il faut souligner la présence de personnes extérieures au département : des éleveurs de l'Yonne et de Côtes-d'Or notamment»* explique le conseiller. Au final, 150 personnes sont venues prendre des conseils auprès des éleveurs engagés dans ces portes ouvertes ovines. Parmi ces participants, nous avons rencontré Pascaline Locquet qui va prochainement s'installer avec un atelier ovin de soixante-dix mères et des petits fruits : *«Ces journées ont été l'occasion pour moi d'échanger et de rencontrer d'autres éleveurs. J'ai pu notamment prendre des idées sur le plan économique en vue de mon installation»* a estimé l'éleveuse.


150 personnes ont participé aux portes ouvertes ovines.

«Pour moi l'objectif est atteint, nous avons réussi à faire parler de nouveau de mouton. Il est par ailleurs primordial d'inciter les consommateurs à manger de l'agneau et cela passe par une bonne communication autour de la race ovine. Ces journées servent donc aussi aux éleveurs pour qu'ils puissent avoir des clefs pour savoir mieux valoriser la filière» conclut Christophe Rainon.

THÉOPHILE MERCIER

Saint-Benin-d'Azy

Création d'un atelier de découpe et de transformation collectif

La Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, s'est engagée aux côtés des professionnels agricoles, de la restauration collective et des consommateurs, pour encourager et développer d'une part, la relocalisation des productions alimentaires et, d'autre part la consommation de produits alimentaires locaux.

En 2018, un diagnostic alimentaire a été réalisé sur le territoire de la Communauté de communes étendu au site Natura 2000 des Amognes et du bassin de la Machine. Lors de ce diagnostic, 63 % des producteurs interrogés se sont dits intéressés par la mise en place d'un atelier de découpe et de transformation sur le territoire de la communauté de communes.

C'est pourquoi nous accompagnons actuellement la création d'un atelier de découpe et de transformation, avec magasin de producteurs locaux, sur la commune de Saint-Benin-d'Azy. Cet atelier, collectif (dont le mode de fonctionnement doit être débattu), sera équipé pour toute forme de production : viande bovine, ovine, porcine mais aussi légumes.


Chambres d'Agricultures - L. Madelon.

Sociétaires ou non, les professionnels agricoles pourront utiliser l'atelier sous forme de prestations qui restent encore à définir selon les attentes des producteurs. Afin de présenter aux professionnels agricoles le projet de l'atelier et du magasin de producteurs locaux, mais aussi afin de débattre sur leur mode de fonctionnement, nous vous convions à une réunion d'information le mardi 26 novembre à 19 heures à la mairie de Saint-Benin-d'Azy.

CHRISTIAN PERCEAU, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMOGNES CŒUR DU NIVERNAIS

▸ Agenda

25/11 Rencontres CerFrance
CerFrance Alliance Centre organise une soirée d'échange autour de la présentation des résultats agricoles 2019 et des points de convergence économique entre les activités agricoles, artisanales et de commerce. Rendez-vous dès 18h au Stade du Pré Fleuri -Faubourg de Lyon, Rue Georges Malville · Sermoise-sur-Loire 58000
Renseignements : 03 86 71 92 50

28/11 AG GDS
Le GDS organise son assemblée générale le jeudi 28 novembre à partir de 17h00 à la salle des fêtes de Sermoise. Renseignements : 03 86 90 18 90

21/12 Finale du jugement de bétail
Les Jeunes Agriculteurs organisent la finale du jugement de bétail le samedi 21 décembre au Gaec Roubeau sur la commune de Pazy.
Renseignements : 0626285023

▸ Formations

Le 29 novembre 2019 Savoir réaliser son étude de marché
Public : Agriculteurs, agricultrices et porteurs de projet souhaitant mettre en place un atelier diversifié avec commercialisation en circuits-courts
Contact : Clémence Guillaumet, responsable de stage, au 03 86 93 40 20
Lieu : à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Les 5 et 6 décembre 2019 Les bases de la santé animale et utilisation des plantes
Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour soigner ses animaux.
Public : éleveurs et éleveuses
Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36
Lieu : selon la répartition des stagiaires



► Agenda

22/11 Réunions de l'application MesParcelles

Le vendredi 22 novembre (9 h 30 à la Chambre d'agriculture d'Auxerre), des réunions ont lieu pour venir découvrir les nouveautés de l'application MesParcelles, dont la consultation des stocks ou la gestion des enregistrements sur plusieurs entités juridiques.

22/11 Rencontres fourrages

Une rencontre fourrage, organisée par Alysé, a lieu pour les éleveurs laitiers et les éleveurs de viande. Au programme : les nouvelles recommandations alimentaires pour ruminants, les fourrages pour le printemps 2020, les conséquences du changement climatique sur les cultures fourragères et la conservation des fourrages dans le temps seront abordés. Le 22 novembre, à l'Earl des jardins à Mézilles (zoom sur raygrass/méteils/sorgho et maïs).

22/11 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 novembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 ou à dijon@apecita.com.

► Formation

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Assurer une meilleure pérennité de ma vigne avec une taille durable

Le 26 novembre et le 17 décembre. Contact : Claire Grosjean au 03.86.94.26.37.

La gestion du parasitisme en élevage de ruminants

Le 3 décembre et le 14 janvier 2020. Contact : Florence Guillerault au 06 50 10 98 92

Calculer mes coûts de productions en GC.

Les 6 et 12 décembre. Contact : Elodie Joudelat au 03 86 64 64 78

EPLEFPA des Terres de l'Yonne

La nouvelle stabulation inaugurée

Le mardi 12 novembre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle stabulation de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne, à Venoy, en présence de Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région BFC. Un projet, financé par la Région, qui inclut un passage en bio, avec des missions de production, pédagogiques et d'expérimentation.



L'inauguration de la stabulation de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne a eu lieu le mardi 12 novembre.

Mardi 12 novembre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle stabulation de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA (Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) des Terres de l'Yonne, à Venoy.

Un projet, financé par la Région, qui a vu le jour il y a trois mois. *«L'idée de faire une nouvelle stabulation a émergé car l'ancienne était obsolète. Le but était de faire une promotion du secteur laitier dans des conditions de travail convenable, pour que ce soit une référence, ce qui n'était plus le cas avec l'ancienne stabulation qui date des années soixante-dix»*, indique Jean-Baptiste Thibaut, Président du conseil d'administration de l'EPL des Terres de l'Yonne.

Ce projet, qui incluait un passage en bio, a donc vu sortir de terre une stabulation pouvant accueillir 70 vaches. *«Aujourd'hui, il y en a une cinquantaine mais c'est pour anticiper un éventuel développement du troupeau»*. Pour le moment, le rendement moyen est de 5 000 à 6 000 litres de lait produit (par vache/an).

Améliorer le bien-être animal

L'objectif de cette nouvelle stabulation est aussi d'améliorer les conditions de travail des salariés et le bien-être animal. *«Ici, les animaux ne sont pas sales. Tout est bien dimensionné pour que les déjections passent au niveau du racleur»*, explique François Humeau, directeur de l'exploitation. *«Le bâtiment est lumineux, il y a également une brosse pour les vaches, ce qui n'était pas le cas avant. Et le temps de travail est amélioré, notamment avec le racleur au niveau des logettes»*. Une nouvelle salle de traite et de nouveaux équipements complètent le bâtiment.

Et dans une logique bio, où la volonté est l'autonomie alimentaire, luzerne et méteil sont produits sur l'exploitation. Sur les 170 ha de SAU (surface agricole utile), 130 sont pour le moment en bio.

Quant aux missions sur l'exploitation ? *«Il y a des missions de production, pédagogiques et d'expérimentation. Les élèves du lycée La Brosse viennent pour les cours, pour faire des stages de traite»*, continue François Humeau. *«Les Bacs, premières, secondes et troisièmes passent sur l'exploitation pour faire différents travaux pratiques. Autant sur le secteur laitier, avec la stabulation, que sur les céréales et la vigne»*, conclut Jean-Baptiste Thibaut.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Un contrat de filière agriculture biologique

Le mardi 12 novembre, au domaine Collet à Chablis, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture et Philippe Camburet, coprésident de la Fédération régionale de l'agriculture biologique (avec Patrice Beguet), ont signé un contrat de filière agriculture biologique. Un contrat qui donne aux acteurs travaillant au service du développement de l'agriculture biologique, un cadre pluriannuel garantissant des moyens et des actions, faisant suite au constat de la forte accélération de l'agriculture biologique au niveau régional. Cette convention permet d'acter et de rendre lisible l'engagement des différentes parties en faveur d'actions répondant aux objectifs du PRDA (Plan régional pour le développement agricole). Aussi, cette convention stipule qu'elle *«définit le cadre, les orientations et les actions qui seront menées, en application des enjeux et orientations stratégiques identifiés dans le PRDA et en coordination avec la stratégie nationale en matière de développement de l'agriculture biologique»*. La signature a été précédée des visites de la brasserie Maddam et du domaine Jean Collet et fils.

CHRISTOPHER LEVÉ



Philippe Camburet, Marie-Guite Dufay et Christian Decerle (de gauche à droite), ont signé, mardi 12 novembre, un contrat de filière agriculture biologique.

GDS 89

L'éradication de la BVD longuement abordée lors des assemblées cantonales

Les assemblées cantonales de GDS 89 ont eu lieu le 12 novembre, à Migennes et le 13 novembre, à Avallon puis Toucy. Parmi les points traités, celui de l'éradication de la BVD a longuement été abordé, de la détection de la maladie à la gestion de l'animal contaminé.



L'éradication de la BVD a été abordée durant les assemblées cantonales de GDS 89.

Les assemblées cantonales de GDS (Groupement de défense sanitaire) 89 ont eu lieu le mardi 12 novembre à Migennes et le mercredi 13 novembre, à Avallon le matin, puis à Toucy l'après-midi. Après un rapide tour d'horizon des comptes, un point sur la prophylaxie bovine (processus ayant pour objectif de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation d'une maladie, ndlr) a été fait, mettant en avant que 97,6 % de prophylaxies sont conformes sur la campagne 2018-2019. La besnoitiose (maladie non contagieuse due à un parasite microscopique du groupe des coccidies pouvant rendre définitivement stériles les bovins, ndlr) dans l'Yonne et son dépistage a également été évoquée, de même que l'avancée de l'éradication de l'IBR (lire par ailleurs). Mais le gros point de ces réunions a été l'éradication BVD (Diarrhée virale bovine).

Un dépistage dès la naissance

Alors, qu'est-ce que la BVD ? C'est une maladie des bovins aux signes cliniques variables, non transmissible à l'homme. La BVD peut être responsable de problèmes reproducteurs, pathologies néonatales et chutes de production. L'infection du troupeau peut passer inaperçue mais peut engendrer la naissance de veaux dits IPI (Infecté permanent immunotolérant) dans les mois qui suivent. Une maladie qui se transmet par contact entre un animal infecté et un animal sain, où de manière héréditaire.

Un bovin IPI est dangereux pour le cheptel car il est la principale source de contamination des autres animaux. Mais, *«une vache née IPI, elle ne devient pas IPI au cours de sa vie»*, assure GDS.

Il y a plusieurs manières de voir cette maladie s'immiscer dans un troupeau : le pâturage, l'introduction d'un bovin, la participation à des concours, du matériel contaminé…

Mais comment lutter contre la BVD ? Tout d'abord en dépistant la maladie, par cartilage auriculaire dès la naissance. Et en vaccinant les animaux. Cependant, la vaccination ne permet pas de déroger au dépistage.

Et en cas de contamination ? En cas de résultat non négatif au dépistage par cartilage auriculaire, un nouveau contrôle est fait 4 à 6 semaines après le premier. L'isolement de l'animal est de rigueur pour éviter toute propagation. Si le résultat n'est toujours pas négatif, alors la seule solution est l'élimination de l'animal contaminé : soit par abattoir, soit par euthanasie. À noter que GDS prévoit une aide d'une centaine d'euros pour l'euthanasie d'un animal contaminé.

CHRISTOPHER LEVÉ

L'avancée de l'éradication de l'IBR

Sur la campagne 2018-2019, 303 bovins ont été découverts séropositifs à l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) : 166 bovins aux cheptels en cours d'assainissement et 137 bovins aux cheptels indemnes. L'introduction d'un nouvel animal ou le voisinage semblent être les probables origines des contaminations. Dans l'Yonne, 90 % des cheptels détiennent un statut *«indemne en IBR»*. La première précaution pour le rester est donc de raisonner les introductions.

Les chèvres de la ferme d'Ulteria ont leurs parrains et marraines



Claire Genet a fait sa journée de parrainage de chèvres le samedi 9 novembre, en présence de 200 personnes.

Le samedi 9 novembre, 200 personnes étaient présentes à Saint-Bris-le-Vineux pour la journée de parrainage des chèvres de la ferme d'Ulteria de Claire Genet. Les parrains et marraines ont pu choisir leur animal et leur donner un prénom lors de cette journée. Une balade avec les biquettes a également eu lieu, ainsi qu'une visite de la chèvrerie et de la fromagerie. Les présents ont aussi pu voir les petits chevreaux récemment nés. Les premiers fromages (bios et locaux) vont bientôt faire leur apparition dans la vitrine de la fromagerie, pour le grand plaisir des amateurs de fromage de chèvre. Pour rappel, la ferme d'Ulteria aux 70 chèvres (et deux boucs) s'inscrit dans un projet d'écosystème regroupant Mobil Wood (un fabricant et agenceur de mobilier bois massif, engagé dans le développement durable, ndlr), une école maternelle et primaire Montessori, une maison citoyenne et un centre de formation en développement personnel. Avec pour devise de proposer une alimentation bio, saine et pleine de goût.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Les nouveautés de l'outil MesParcelles présentées

MesParcelles, leader national des outils de gestion parcellaire, compte plus de 2 000 exploitations abonnées en Bourgogne Franche-Comté. Jeudi 14 novembre, Cédric Debbbah, Sandra Martinet et Jules Martin, conseillers à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ont expliqué les nouveautés de l'outil informatique lors d'une réunion, à la Chambre d'agriculture d'Auxerre, devant une vingtaine d'agriculteurs présents. Parmi les nouveautés, l'arrivée de l'application mobile, disponible sur Android et IOS. Celle-ci est dotée de nouvelles fonctionnalités comme *«la consultation des stocks ou la gestion des enregistrements sur plusieurs entités juridiques»*, indiquait la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Elle est également utilisable avec ou sans connexion Internet. Le site MesParcelles change lui aussi. Le grand principe : simplifier l'organisation des menus et une nouvelle charte graphique. Une nouvelle cartographie voit le jour avec une utilisation rendue plus intuitive. D'autres réunions ont eu lieu à la Chambre d'agriculture d'Avallon (le 21 novembre) et à la Chambre d'agriculture de Maillot (les 12 et 15 novembre). Une dernière est prévue ce vendredi 22 novembre, à 9 h 30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre. Renseignements au 03 86 94 22 27.



Des réunions pour présenter les nouveautés de l'outil MesParcelles ont été organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, comme ici, le 14 novembre, à Auxerre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

En bref

Sécheresse : les mesures de restriction des usages de l'eau levées

Dans un communiqué datant du 15 novembre, la Préfecture de l'Yonne annonce que *«les mesures de restriction des usages de l'eau sont levées sur l'ensemble du département»*. Avec le retour des précipitations ces dernières semaines, la situation hydrologique des cours d'eau s'est améliorée. Cependant, *«une vigilance continue de s'imposer quant à l'utilisation de la ressource»*, indique la Préfecture. Un comportement responsable et économe en eau est donc nécessaire.

Le CFPPA à la recherche d'un formateur

Dans le cadre de sa formation *«taille de la vigne»* qui a lieu du 18 novembre 2019 au 7 février 2020, le CFPPA d'Auxerre La Brosse recherche un formateur en viticulture-œnologie pour les travaux pratiques, la taille et les travaux en vert. Cette offre peut correspondre à des professionnels souhaitant s'investir dans une action de formation. Quant au contrat ? Il s'agit d'un CDD à temps partiel ou un contrat de vacation selon les besoins. Pour plus d'informations et pour candidater, contacter Frédéric Bellat, directeur du CFPPA, au 03 86 94 60 20.



Élevage

Une formation pour garder la tête froide

Presque chaque semaine, des images de groupuscules extrémistes s'introduisant dans des élevages français sont relayées. Pour faire face aux inquiétudes des éleveurs, la FDSEA de l'Yonne organisait, le vendredi 15 novembre, une formation inédite : que faire en cas d'intrusion sur mon élevage ?



Vendredi 15 novembre, la FDSEA 89 a organisé une formation sur le thème *«que faire en cas d'intrusion sur mon élevage ?»*

Sept éleveurs et éleveuses icaunais s'étaient inscrits à la formation proposée par la FDSEA de l'Yonne. Cette formation est pensée pour répondre aux attentes et aux inquiétudes des éleveurs de porcs et de volailles, mais aussi de bovins. En effet, les vidéos tournées illégalement dans les élevages se multiplient sur internet et dans les médias. Au printemps dernier, c'est un poulailler icaunais qui en avait fait les frais.

Identifier le danger pour mieux s'en prémunir

Pour commencer, les stagiaires ont fait un tour d'horizon des associations animalistes, en distinguant les différents types : wellfairistes et abolitionnistes. Si les premières ont pignon sur rue et militent pour une amélioration des conditions d'élevage, les secondes sont quant à elles opposées à toute forme d'élevage et se distinguent par des actions *«coup de poing»*. Les stagiaires ont pu décortiquer les différents mouvements et identifier les associations *«extrémistes anti-élevage»*, leurs modes d'actions et leurs méthodes parfois violentes.

Car une intrusion sur un élevage est un acte violent pour l'éleveur ! Outre la violation de l'espace professionnel, la diffusion d'une vidéo sur internet peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes qui se retrouvent traînées dans la boue, même quand les vidéos ne montrent rien d'accablant. L'enjeu de la formation est de montrer aux éleveurs qu'ils ne sont pas seuls et que le réseau syndical et les interprofessions sont unis pour dénoncer ces pratiques. La formation abordait l'aspect juridique des intrusions et les délits commis à l'encontre des éleveurs qui en sont victimes.

Pour se défendre il faut d'abord porter plainte

Chaque intrusion ou acte de vandalisme envers un élevage doit systématiquement faire l'objet d'une plainte. D'une part pour les indemnités des assurances, mais aussi par ce que l'exploitant ne doit pas accepter d'être pris pour cible alors qu'il ne fait que son travail, et sans doute bien. Ensuite, après la plainte et l'enquête, une action en justice peut être envisagée. Les intrusions sont non seulement des délits, mais peuvent aussi être source de forts dommages économiques. Il est donc essentiel pour l'éleveur de savoir quelles sont les démarches à faire dans ces cas-là.

Outre les aspects juridiques, la formation permet de mieux prévenir les risques sur son exploitation grâce à l'intervention de la gendarmerie de l'Yonne. À cet effet, le Major Verse, spécialisé dans la prévention des cambriolages sur les exploitations agricoles, est venu présenter des techniques pour sécuriser un élevage. Comment placer une caméra, quel dispositif utiliser, comment sécuriser une ouverture ou des abords de ferme ? Ces dispositifs vont complexifier l'action des intrus et rendre possible une identification et faciliter l'enquête. Les stagiaires étaient très satisfaits de cette intervention et ont pu se faire une idée des moyens à mettre en œuvre sur leurs exploitations.

La journée a été riche en échanges et les participants en sont ressortis rassurés. Certes ils espèrent tous ne jamais avoir à mettre en application ce qu'ils ont appris, mais ils savent surtout ce qu'il ne faut pas faire s'ils se retrouvent confrontés à cette situation. La FDSEA de l'Yonne envisage de proposer une nouvelle formation, y compris pour les exploitations en grande culture (cambriolages) car de nombreux exploitants ont demandé une autre session.

Marianne Ranque,
animatrice FDSEA 89

Enseignement agricole

Les stagiaires des formations BPREA et BPA ont reçu leurs diplômes

Vendredi 8 novembre, les stagiaires des formations BPREA (Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole) et BPA (Brevet professionnel agricole) de l'année 2018-2019 ont reçu leurs diplômes des mains de Frédéric Bellat, directeur du CFPPA et de leurs formateurs. Au total, 21 stagiaires ont obtenu leur BPREA (en formation continue ou en apprentissage) et 13 stagiaires leur BPA (travaux et de la vigne et du vin ou travaux, conduite et entretien des engins agricoles). Chaque diplômé a été invité à faire un point sur leurs projets professionnels et personnels qui suivront ces formations. Pour rappel, le BPREA est une formation de 1 340 heures qui permet de se reconvertir professionnellement pour travailler en agriculture, comme salarié ou pour s'installer. Elle concerne toutes les productions : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, maraichage et plantes aromatiques. Le BPA est une formation de 200 à 220 heures, initialement orienté agriculture, que le CFPPA adapte également à la viticulture, à la demande de professionnels.

Christopher Levé



34 stagiaires des formations BPREA et BPA de l'année dernière ont reçu, vendredi 8 novembre, leurs diplômes.

Chambre d'agriculture

Trois jours pour apprendre à mieux communiquer sur son métier

La Chambre d'agriculture de l'Yonne propose trois jours de formation (le 14 janvier 2020, le 11 février 2020 et une autre date à définir avec les stagiaires) pour apprendre à mieux communiquer sur son métier. Avec pour objectifs de savoir expliquer son métier et ses pratiques, en cas de conflit comme en général.



La formation apprendre à mieux communiquer sur son métier a déjà eu lieu en janvier et février de cette année, toujours animée par Anne Rouy.

«*L'objectif est que les stagiaires soient toujours plus autonome dans leur communication*», explique Alexia Boulmeau, conseillère formation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Le mardi 14 janvier, le mardi 11 février et lors d'une prochaine date qui interviendra deux à quatre mois après les deux premiers jours (à définir avec les stagiaires), la Chambre d'agriculture propose une formation pour apprendre à mieux communiquer sur son métier. Une deuxième édition après celle réalisée en janvier et février de cette année. «*Suite aux retours des agriculteurs présents, on a repris cette formation de janvier et on l'a réorienté sur la communication non-violent afin que les agriculteurs et les viticulteurs aient les outils de communication pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et qu'ils soient plus à l'aise face aux critiques auxquelles ils font de plus en plus face*», poursuit Alexia Boulmeau. «*Et on apprend des techniques de communication qui peuvent être appliquées dans toutes situations, pas seulement de conflit*». Notamment en leur donnant des indications sur la posture corporelle et de langage à avoir. «*La base de la communication non-violente est la maîtrise du langage, ne pas utiliser le «tu» par exemple. Il faut plutôt aller sur soi en exprimant son ressenti pour que la personne comprenne que ce qu'elle a pu dire ou faire a eu un impact*».
C'est Anne Rouy, formatrice et coach en développement personnel de la société «*Un Pas de Plus !*», basée à Angers (Maine-et-Loire), qui anime cette formation.

Des méthodes pédagogiques participatives

Alors, quels sont les objectifs de la formation ? «*C'est de mieux me connaître pour mieux communiquer, adapter mon mode de communication en fonction de mes différents interlocuteurs, savoir formuler une réponse constructive, une demande, une critique ou un refus tout en préservant la relation, et construire une réponse constructive avec la communication non-violente*», liste Alexia Boulmeau.
Les deux premières journées sont consacrées au travail sur ces objectifs, «*avec des méthodes pédagogiques participatives. L'intervenante favorise l'expression de chacun en leur donnant la parole*». Des travaux en sous-groupes et des mises en situations sont aussi au programme.
Lors du troisième jour, «*les stagiaires reviennent sur leur vécu et les situations qu'ils ont pu vivre durant les mois écoulés, pour savoir qu'ils se sentent plus à l'aise dans la communication et la gestion des éventuels conflits*», continue Alexia Boulmeau.
Angélique Petit, comptable du Domaine Alain Geoffroy, à Beine, a suivi la première édition de cette formation. Pour elle, l'important «*c'est de ne pas oublier que dans la communication, on est minimum deux, donc il y a la prise en compte d'autrui. Les exercices pratiques illustrent vraiment bien une situation réelle, avec des cas de figure biens concrets, avec cette sensibilité à prendre l'autre en compte*». Un «*bon programme proposé par la Chambre d'agriculture*» qui lui sert aussi bien dans la communication au quotidien que dans la vie professionnelle.
Pour s'inscrire : contacter Alexia Boulmeau au 03.86.94.82.93. Un bulletin d'inscription est à récupérer et à retourner avant le 10 décembre.

Le mardi 14 janvier et le mardi 11 février 2020, puis un troisième jour à définir avec les stagiaires de la formation, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre, de 9 heures à 17 h 30. Formation ouverte à douze personnes.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

25/11 Réunion d'information sur la conversion à l'agriculture bio
Le lundi 25 novembre, de 10h00 à midi, salle des fêtes d'Etivey, une réunion d'information sur la conversion à l'agriculture biologique à lieu, organisé par Union bio semences. Une réunion ouverte à tous les agriculteurs pour échanger et donner les clés d'une conversion réussie, et obtenir toutes les questions sur l'AB. Renseignements : Christophe Vivier : 06.86.36.86.70 ou Bérengère Millot : 06 49 54 68 89

27/11 Quinzaine de la transmission/reprise
Le mercredi 27 novembre (9h00 à 13h00 à Paron), la Chambre d'agriculture de l'Yonne propose aux exploitants en fin de carrière, des ½ journées d'information délocalisées, en partenariat avec la MSA. L'occasion de parler de différents points (retraite, juridique, calendrier, accompagnement…) permettant de construire son projet de cessation d'activité et de transmission.

27/11 Gestion des adventices
Le mercredi 27 novembre, à 9h30, à la salle polyvalente de Vincelles, est organisée une matinée consacrée à la gestion des adventices sur un bassin d'alimentation de captage, avec les résultats d'essais sur des parcelles de colza et les résultats d'essais de désherbage mécanique sur le blé. Un point sera également fait en agriculture biologique. L'après-midi, des démonstrations de l'herse étrille et de la houe rotative auront lieu.

27/11 Rencontres de l'éducation à l'environnement
Le mercredi 27 novembre, de 9h00 à 17h00, à Saint-Sauveur-en-Puisaye (salle de l'Orangerie), est organisé un forum de partage des compétences dans le cadre des rencontres de l'éducation à l'environnement.
Le matin, des ateliers autour des actions collectives pour 2020 auront lieu. Tandis que l'après-midi, des ateliers sur le partage des savoirs et des compétences sont prévus.

13/12 Rencontre agricole et technique à Saint-Fargeau
Le vendredi 13 décembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 13h30 à 17h30, à la Mairie de Saint-Fargeau, sur le thème «Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers». L'occasion d'aborder la plantation plutôt que le drainage et la valorisation des arbres en polyculture dans le bocage. Une visite de la parcelle et une récolte dans la haie sont au programme.

En bref

Élections MSA : les votes sont jusqu'au 31 janvier 2020



Mario Zaccardi (à droite) est venu rencontrer la SDAE pour parler des prochaines élections MSA de janvier 2020.

Le mardi 12 novembre, Mario Zaccardi, animateur MSA Bourgogne, était à la FDSEA 89 pour rencontrer la section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne afin d'aborder les élections MSA. Une seconde réunion après celle du mardi 29 octobre, au CerFrance de Saint-Clément, où Sophie Guillerault, animatrice MSA Bourgogne était intervenue.
Les anciens ont été informés du déroulé des élections. Les candidats ont eu jusqu'au 19 novembre, à 16 heures, pour déposer leur candidature. Chaque électeur recevra son matériel de vote au 20 janvier 2020 au plus tard et aura jusqu'au 31 janvier 2020 pour voter. Soit par courrier à l'adresse indiquée, soit par internet. Le dépouillement aura lieu le 6 février 2020. Cette réunion était également l'occasion de rappeler le fonctionnement de la MSA et de parler des prestations extralégales qu'elle peut avoir pour les anciens, comme l'aide à domicile et l'aide à l'adaptation de l'habitat.

CHRISTOPHER LEVÉ



159ème Vente des vins des Hospices de Beaune

Le prix de la pièce s'envole

Même si le record absolu de 2018 n'a pas été battu, force est de constater que le prix de la pièce s'est envolé cette année en augmentant de près de 30 %, passant la barre symbolique des 20 000 €.





Les sourires étaient de mise suite à la vente de la pièce des présidents.

Lorsque l'on présente 589 pièces contre 843 un an plus tôt, il est logique que le montant record de 2018 ne soit pas battu, passant de 13 969 750 € à 12 276 000 € cette année. Pour mémoire, le résultat était de 3 480 200 € en 2002 pour 691 pièces présentées. Mais le chiffre le plus parlant est sans aucun doute celui du prix moyen de la pièce qui atteint de nouveaux sommets. Alors que le prix moyen de la pièce était en 2002 de 5 036 € et de 16 849 € en 2018, nous sommes arrivés lors de cette 159ème vente à 21 823 €. Soit une augmentation de 29,5 % en douze mois ! L'augmentation est légèrement plus importante en rouge (+32,6 %) qu'en blanc (+27,1 %). Un nouveau record a également été atteint pour le Bâtard-Montrachet Grand Cru de la Cuvée Dames de Flandres vendu pour 149 800 € à un client américain au téléphone. Des chiffres qui peuvent donner le vertige et interpeller quant à la limite de ces hausses.

Pour la bonne cause

Bien évidemment, l'aspect philanthropique de l'événement a été mis en avant lors de la vente de la pièce des présidents. Poussée par ses parrains prestigieux, en l'occurrence Tony Parker, François-Xavier Demaison et Ophélie Meunier, sous l'œil bienveillant de Christophe Lambert, cette pièce, un Corton Grand Cru - Bressandes, a été acquise par Alaor Pereira Lino avec la maison Anima Vinum pour la somme de 260 000 euros. Pour mémoire, les Hospices civils de Beaune soutenaient cette année deux associations : l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière ainsi que l'association Autour des Williams.

RÉGIS GAILLARD

La CAVB écrit au Pape !

La veille du week-end de la grande vente des Hospices de Beaune, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) a organisé son traditionnel Salon des Grands vins de Bourgogne. De nouveaux stands étaient mis à disposition des viticulteurs venus représenter toutes les appellations. Ce coup de jeune a fait le plus grand bien.
L'occasion aussi de mettre en avant l'appellation Gevrey-Chambertin qui accueillera la prochaine Grande Saint-Vincent tournante de Bourgogne les 25 et 26 janvier 2020. À cette occasion, Thiébault Huber, le président de la CAVB, va certainement « *devoir écrire au Pape* » pour lui demander de déplacer la fête de Saint-Vincent, saint patron des vignerons, en raison de la dernière lubie médiatico-hygiénique qui veut rendre obligatoire le mois de janvier sec (dry january), sans alcool. « *Nous sommes pour un discours de modération pas d'abstinence* », rappelait le vigneron de Meursault qui déplore une opposition de plus en plus radicale à l'image des polémiques autour des traitements. Si « *l'épée de Damoclès* » *des zones de non-traitement à 3, 5, 10, 20… 150 mètres n'est toujours pas arrêtée, « une ZNT à 10 mètres condamnerait au minimum 1 000 ha de vignes en Bourgogne* », avec des conséquences graves sur l'économie et pour l'emploi, rappelait-il. À ce propos, la directrice de la CAVB, Marion Saüquere, annonçait le lancement du programme Vita Bourgogne visant à promouvoir les métiers de la vigne et du vin. Les besoins en main-d'œuvre étant importants.
Enfin, l'estimation de la dernière récolte a été révélée et cette dernière devrait s'élever à 1,2 million d'hectolitres à peine, bien loin des 1,5 Mhl habituels. Conséquence du gel et du sec lors de la campagne 2019 notamment. Alors que la Bourgogne disposait de stocks liés à la récolte 2018, les cours du vrac s'en sont néanmoins ressentis à la hausse ces dernières semaines. CM



Crédit Agricole et Safer

Convention de partenariat en faveur de l'installation

Quatre caisses régionales du Crédit Agricole et la Safer Bourgogne Franche-Comté signent une convention de partenariat en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

Le 8 novembre dernier, au siège du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne à Dijon, Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale et président de la fédération des CRCAM Bourgogne Franche-Comté, représentant les Caisses régionales de Franche-Comté, Centre Loire et Centre-Est, ainsi que Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer BFC ont signé une convention de portage du foncier en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.
Ce nouveau dispositif est dédié au portage du foncier libre non bâti pour des agriculteurs y compris « hors cadre familial ». Chaque dossier fait l'objet d'une concertation entre le Crédit Agricole et la Safer, un investisseur tiers pouvant acquérir une partie des terres en plus de la superficie couverte par le portage. Avec ce nouveau dispositif, la Safer acquiert le foncier via un financement réalisé par le Crédit Agricole, qui apporte également une caution bancaire pour le paiement des fermages. Suite à cet accord de prêt *in fine* par le Crédit Agricole, la Safer passe une convention d'occupation précaire des terres. Le jeune agriculteur, locataire de la Safer, exploite le foncier dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire allant de 5 à 10 ans. À l'échéance du portage, la Safer lui cède le foncier à sa valeur d'acquisition, déduction faite des fermages perçus, en y ajoutant sa rémunération et les frais de portage (frais de notaires et géomètres, taxes, frais financiers…). Au cours des 10 années, l'exploitant a par ailleurs la possibilité de racheter le foncier quand il le souhaite, en une ou plusieurs fois.
Associée tant à une grande diversité des profils que des projets, avec des schémas innovants intégrants la transformation sur l'exploitation, l'installation connaît actuellement une réelle dynamique. La mise en place de ce nouveau dispositif vient renforcer *« l'installation des JA by CA »*, accompagnement personnalisé à destination des jeunes agriculteurs mis en place en 2017 par le Crédit Agricole.
« L'avenir de l'agriculture réside dans sa capacité à assurer la relève des exploitants. En soutenant l'installation des jeunes agriculteurs, pour lesquels la détention d'un capital de départ est souvent un handicap et en accompagnant l'installation de 8 agriculteurs sur 10, le Crédit Agricole réaffirme sa position de premier financeur de l'agriculture française » souligne Frédéric Delore, responsable du marché de l'agriculture et de la viticulture au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Élevage ovin

L'arbre et la brebis, l'alliance gagnante

L'utilisation de plaquettes de bois comme litière en élevage ovin offre de nombreux atouts.

Très présent dans les exploitations ovines du Massif central, l'arbre est un allié pour le troupeau. À l'heure actuelle, il est principalement valorisé sous la forme de bois de chauffage. Les plaquettes de bois sont encore très peu utilisées en ovin. Et pour cause, aucune référence n'était disponible jusqu'à présent. C'est maintenant chose faite ! En 2018 et 2019, treize essais comparant des litières pailleuses et constituées de plaquettes de bois ont été réalisés[1]. Diverses essences ont été testées : pin sylvestre, frêne, peuplier, chêne, aulne, hêtre, bouleau, mélange de bois blanc et mélange de feuillus. Tous les résultats de cette étude sont disponibles sur la fiche technique *«des plaquettes de bois en litière pour les brebis et les agneaux»* : mode d'emploi, intérêt économique.

Le secret de plaquettes réussies

Cinq nouvelles fiches détaillant en images les itinéraires techniques de gestion des différentes formes bocagères sont également disponibles;

Après une description du type de haie, ces fiches listent les conseils pour un itinéraire sylvicole durable et pour préserver la biodiversité. Elles donnent une indication de leur potentiel en matière de plaquettes de bois. Enfin, les 7 étapes clés pour obtenir des plaquettes de bonne qualité sont explicitées, de la période de coupe jusqu'au stockage. Vous trouverez toutes ces informations sur www.idele.fr, rubrique réseaux et partenariats/CIIRPO et sur www.inn-ovin.fr.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

[1] Étude Climagrof 2017-2019 pilotée par le Ciirpo et financée par le FNADT et la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la convention interrégionale du Massif Central.



Un élagage correct au ras du tronc.

Chronique ovine

SheepNet, un partage des connaissances

L'élevage ovin est présent dans la plupart des pays de l'Union Européenne, avec 830 000 exploitations agricoles et 85 millions d'animaux. Le réseau thématique SheepNet[1] a été mis en place dans l'objectif d'améliorer la productivité ovine (nombre d'agneaux produits par brebis) dans les élevages européens, d'accroître la rentabilité et l'attractivité du secteur ovin. De nombreuses solutions scientifiques et pratiques innovantes sont déjà en place mais souvent peu connues. Au cours des trois années du projet, le réseau SheepNet a permis un large partage de connaissances entre les six principaux pays producteurs d'ovins de l'Union Européenne (Irlande, France, Royaume-Uni, Roumanie, Espagne et Italie) et la Turquie.

Retrouvez les 73 trucs et astuces ainsi que de nombreuses fiches techniques sur le site Sheepnet : www.sheepnet.network.

ÉQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)

(1) SheepNet est un projet financé par l'Union Européenne



«Le compagnon» est une astuce irlandaise.

Les bonnes pratiques à respecter en cas d'utilisation d'antibiotiques

Les déclics
contre les résidus antibiotiques



Sitôt marqué, sitôt traité !

J'identifie l'animal
par plusieurs marquages visuels (bracelets, marques)

Communiqué du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1554
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

Les solutions d'automatisation de l'hygiène de traite

Depuis quelque temps, est apparue l'idée d'automatiser le trempage post-traite des trayons et la désinfection des faisceaux trayeurs entre une vache et la suivante. Des dispositifs de pulvérisation et de désinfection plus ou moins complexes et plus ou moins avancés ont vu le jour. Six fabricants se disputent le marché français (hors robot de traite), encore peu développé par rapport à d'autres pays européens. GEA Farm Technologies, ADF Milking et Boumatic commercialisent un système de trempage et de désinfection associé à leurs propres griffes et assorti d'un contrat de maintenance. Dairy Spares propose un dispositif assurant les mêmes fonctions, mais qui se greffe sur l'équipement de traite existant et sans contrat. Chez le même fournisseur, un système plus ancien assure uniquement la désinfection des manchons. Tout comme chez Fabdec, dont le système de lavage automatique du faisceau trayeur s'adapte à tous les équipements de traite. Hypred est allé un peu moins loin dans l'automatisation, mais ses automates semi-manuels (un pistolet actionné par le trayeur) facilitent aussi ces deux tâches.

Prendre en compte les coûts de fonctionnement

Il existe encore peu de recul en France sur ces dispositifs. L'évaluation du coût d'un tel dispositif doit prendre en compte les coûts de fonctionnement (eau, énergie, produits, consommables, accessoires divers). Il faut bien vérifier les compatibilités d'équipements *«greffés»* sur des installations existantes et au dimensionnement de celles-ci, surtout quand elles sont anciennes. Quand les dispositifs d'automatisation fonctionnent avec le compresseur de l'exploitation, veiller à ce qu'il ne soit pas sous-dimensionné et qu'il soit bien entretenu. Respecter enfin les recommandations des fabricants quant aux produits de trempage à utiliser avec ces automates, au risque de les détériorer, et à l'entretien à effectuer.

Bernard Griffoul



Crédit : ADFMilking

ADF Milking : un dispositif sous contrat et géré par internet

Le système automatisé de trempage et désinfection d'ADF Milking (ADF5) s'adapte à toute marque et tout type de salle de traite, mais nécessite le changement des faisceaux trayeurs. Le produit de trempage est pulvérisé pendant le décrochage par une valve à double injection, située en partie haute du manchon, et couvre une bonne partie du trayon. Dès que le faisceau est retourné, s'enclenchent par la même valve six cycles de lavage et désinfection du manchon, entrecoupés d'une injection d'air comprimé. L'automate et le bloc pompes sont positionnés dans la laiterie. « La connexion de l'automate à internet permet de suivre l'efficacité des pompes à distance et de gérer les stocks de produits de trempage et de désinfection, explique François Derot, responsable d'ADF Milking France. L'éleveur les reçoit automatiquement au fur et à mesure de ses besoins. » Selon la taille de la salle de traite, le coût de l'équipement varie de 1 500 à 2 800 euros par griffe.



Crédit : M.Portier

Boumatic : l'e-DIP intégré à la griffe Flo-Star Max

Intégré au faisceau trayeur, l'e-DIP assure en fin de traite le post-trempage, la désinfection à l'acide peracétique, le rinçage et le séchage. Ce dispositif a l'avantage de s'intégrer à une griffe existante, la Flo-Star Max, et de laisser le choix des manchons. Un répartiteur à l'intérieur de la griffe alimente chaque manchon par un petit tuyau, pour une application du produit de post-trempage directement sous le trayon. Après décrochage, le circuit d'alimentation du produit de trempage est rincé et séché. Le faisceau est ensuite désinfecté, rincé à l'eau claire et séché. Toutes les actions sont indépendantes, permettant à l'éleveur de ne faire que de la désinfection ou que du post-trempage.



Crédit : Dairy Spares

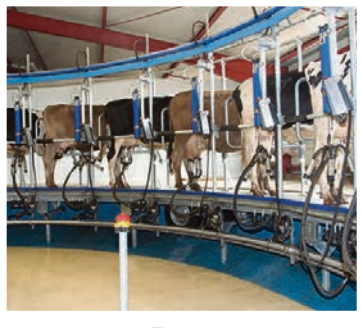
Dairy Spares : désinfection seule

Dairy Spares propose aussi un système plus ancien (Airwash), qui ne fait que la désinfection des manchons trayeurs. Il utilise le même injecteur que l'Airwash plus. Selon le type de salle de traite, il est commandé soit par le portail de sortie des vaches (double équipement) soit, poste par poste, par une carte électronique (salle de traite simple équipement ou rotative), qui lance le cycle de lavage au signal du décrochage. Le coût de l'Airwash désinfection se situe dans une fourchette de 600 à 1 000 euros par poste équipé.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot V300


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval



Crédit : Dairy Spares

Dairy Spares : pas besoin de changer les faisceaux

Airwash Plus, commercialisé depuis 2017 en France, assure les deux fonctions : trempage et désinfection. Un injecteur est inséré sur le tuyau court à lait, après l'avoir sectionné. Ce dispositif s'adapte donc sur tout modèle de salle de traite sans changement des faisceaux trayeurs. Il est commandé par le décrochage. « Nous utilisons le signal de coupure du vide avec une temporisation pour lancer le cycle de trempage, très court (1,5 seconde), explique Michel Nunzi, chef produit. Le produit de trempage, poussé par de l'air comprimé, est pulvérisé en direction du sphincter. Nous utilisons une dose très faible de produit (1 ml/trayon), suffisante pour couvrir le trayon sur une hauteur de 1,5 cm. » Quand la griffe est libérée, cinq cycles de désinfection se succèdent. Ce système est décliné en trois versions. La plus sophistiquée (Gold) effectue en plus la désinfection du tube à lait et de la griffe, ainsi qu'un rinçage final à l'eau claire. Une vanne de coupure pneumatique et un injecteur sont insérés sur le tuyau long à lait. « À peine plus chère que les autres, cette version ajoute une sécurité supplémentaire pour se prémunir de tout risque de résidus de produits de trempage », affirme Michel Nunzi. Le coût de l'Airwash Plus Gold se situe dans une fourchette de 1 500 à 2 500 euros par poste.



Crédit : F. Mechekour

GEA : le faisceau IQ devient ApolloIQ

GEA a intégré l'ApolloSystemMilk sur son faisceau trayeur IQ, qui devient ainsi l'ApolloIQ et assure le trempage des trayons, puis la désinfection et le rinçage de la griffe et des manchons (voir Réussir Lait n° 316 p. 102). La clé du système réside dans la soupape de sécurité positionnée juste avant la griffe. Elle empêche la contamination du lait pendant le processus+ de trempage et désinfection. Le produit de trempage est injecté dans la partie inférieure des lèvres du manchon et se répartit uniformément tout autour du trayon pendant le décrochage. Le backflush prend ensuite le relais pour désinfecter la griffe et les manchons. La solution est injectée au niveau de la soupape de sécurité. L'installation de ce système nécessite le changement de griffe pour une ApolloIQ et la souscription d'un contrat de trois ans, qui prévoit le remplacement des kits service du système et des manchons trayeurs, ainsi que la fourniture des produits d'hygiène. Le coût d'installation est de l'ordre de 2 000 euros par poste.

Fabdec : désinfection du faisceau trayeur



Crédit : Fabdec

Le Cluster Purge Plus du constructeur allemand Fabdec est un système qui désinfecte le tuyau long à lait, la griffe et les manchons trayeurs. Il est connecté sur le tuyau long à lait et s'adapte à tout équipement de traite. Dans les salles de traite à double équipement, le lancement du cycle de lavage est commandé manuellement, stalle par stalle, mais il est possible d'installer un commutateur sur les portes de sorties. Dans les installations avec simple équipement, la commande est automatisée, poste par poste, en lien avec le décrochage. « Notre système est indépendant de la salle de traite, explique Karl Pape, contact commercial pour la France. Chaque poste est équipé d'une carte électronique et d'un détecteur de vide. On ne prend pas le signal directement. Cela facilite l'installation dans les salles de traite anciennes. » Le cycle de nettoyage démarre par un prérinçage à l'eau claire, suivi de la solution désinfectante, puis d'un rinçage final, en alternance avec de l'air comprimé. Le prix de cet équipement, installé par les concessionnaires de salle de traite, n'est pas annoncé.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

NOUVEAUTÉS - NOUVEAUTÉS- NOUVEAUTÉS- NOUVEAUTÉS

Un faisceau trayeur révolutionnaire


Crédit : Delaval

Avec le faisceau trayeur Evanza, fini les corvées pour changer les manchons. Ce nouvel équipement de traite, cité au palmarès de l'innovation d'Eurotier 2018, se distingue par l'utilisation de cartouches, baptisées Clover, à fixation par baïonnette. Il suffit en effet d'effectuer un quart de tour pour retirer ces manchons de conception révolutionnaire. Le temps pour renouveler les cartouches est alors divisé par trois par rapport aux solutions monoblocs actuelles, selon la firme. Ces composants présentent aussi une durée de vie accrue estimée à 5 000 traites, contre 2 500 pour des manchons en caoutchouc. Le matériau retenu pour leur fabrication procure alors, selon DeLaval, une longévité comparable à celle des modèles en silicone, tout en conservant l'élasticité du caoutchouc. Les cartouches Clover se fixent sur des gobelets en matière plastique ou en inox de poids différents, afin de s'adapter aux caractéristiques de traite des diverses races de vaches laitières. Le faisceau trayeur Evanza inaugure également une nouvelle griffe plus performante garantissant un débit de lait supérieur.

Fullwood Packo

Une appli pour le robot M2erlin


Crédit : Delaval

L'application smartphone M2erlinInfo simplifie le pilotage et le diagnostic à distance du robot de traite M2erlin. Téléchargeable gratuitement sur Google Play et App Store, elle donne accès à l'historique de traite de chaque vache ou du troupeau et à une comparaison de la production moyenne des 10 derniers jours ou des dernières 24 heures. L'application inclut une série d'alarmes paramétrables par l'éleveur, qui peut aussi accéder à l'historique de nettoyage et au programme de maintenance. M2erlinInfo contrôle également les anomalies de temps de fixation du faisceau et de quantité de lait obtenu pendant les deux premières minutes de traite, pour alerter rapidement l'éleveur en cas problème.

SAC

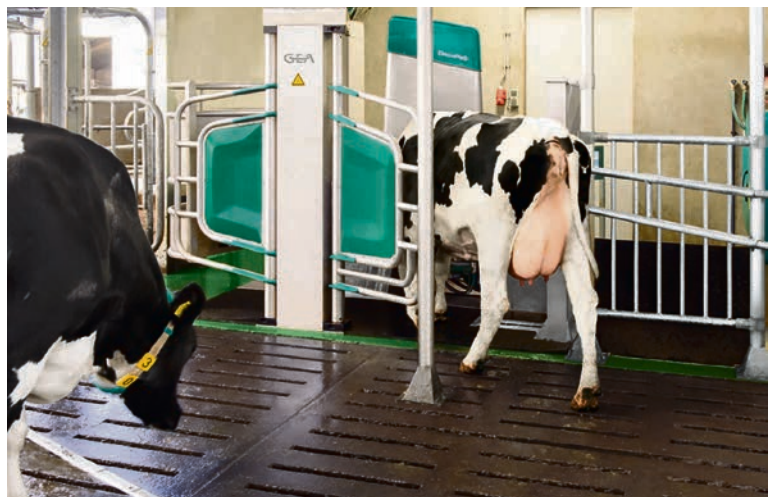
Un roto extérieur plus spacieux


Crédit : M. Portier

Afin d'optimiser le débit de traite, le nouveau roto en traite extérieur adopte des places plus larges, de 75 cm au lieu de 67 cm en standard. Il dispose de vérins pneumatiques rétractables, qui guident la corde de décrochage lorsque le poste passe au niveau de l'entrée et de la sortie du roto. Les coffres, les bat-flanc et le bord de la plateforme sont construits en acier galvanisé ou en inox. Ce manège reçoit également un pare-vue et une jupe en inox, les auges inox étant proposées avec l'option « alimentation ». Suivant le nombre de postes (32 à 80) choisi, il utilise une à trois stations d'entraînement et une ou deux unités terminales. Un bras de traite équipé d'un contrepoids améliore la tenue des griffes et des tuyaux pendant la traite. Une nouvelle interface MDS Unicomm fait par ailleurs son apparition sur le roto et prochainement dans les autres salles de traite. Doté d'un grand écran et de signaux d'alerte à leds, ce boîtier fonctionne en Bus Can. Il affiche, entre autres, la production instantanée, le temps de traite, le débit de lait, les courbes de production… et permet la gestion du second tour. À la base du poste, un bouton à éclairage leds alerte le trayeur selon un code de six couleurs.

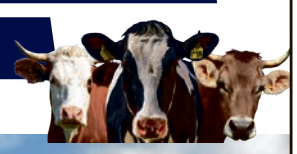
GEA

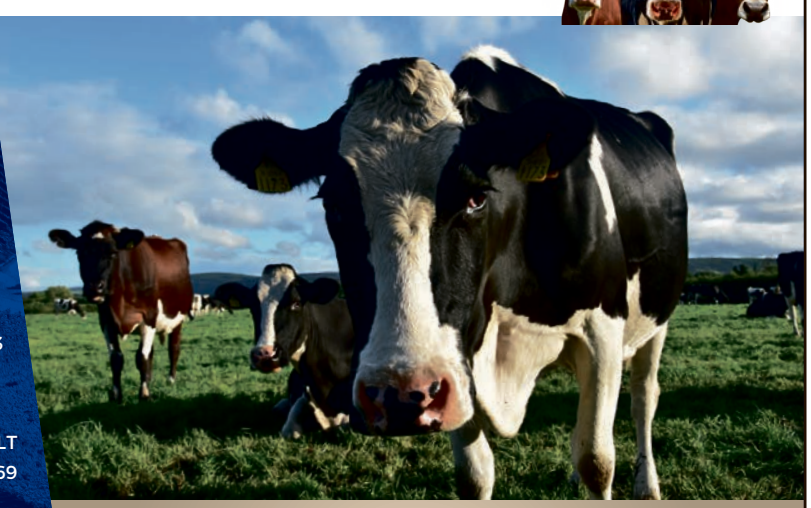
Trois robots par salle des machines


Crédit : Gea

Le robot de traite Monobox de GEA, sorti en 2016, a été rebaptisé DairyRobot R9500. Il conserve le principe de détection 3D des trayons déjà éprouvé sur les automates de traite multibox MiOne, mais bénéficie d'une caméra de cinquième génération plus performante. Une seule salle des machines peut désormais assurer le fonctionnement de trois robots. Cette solution limite l'investissement, ainsi que la consommation d'eau et d'électricité. Le DairyRobot R9500 accède également au dispositif de comptage cellulaire GEA DairyMilk M6850.

NODIMAT
GROUPE OUVRARD
Votre partenaire du bien-être animal et de l'éleveur





CHATILLON SUR SEINE
11 avenue du Président Coty
route de Langres
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél. 03 80 91 52 21 - Fax 03 80 81 55 13

LONGEAULT
10 route Nationale - 21110 LONGEAULT
Tél. 03 80 48 91 60 - Fax 03 80 48 91 69

VIGNOLES
100 ZA les Bruottées - 21200 Vignoles
Tél. 03 80 21 46 10 - Fax 03 80 20 77 81

Pour une étude personnalisée de vos projets, contactez votre technico-commercial au
06 08 63 95 88

GEA engineering for a better world · Bioret agri · ORELA · JOURDAIN · Calebrooker · CRD · VISIONAUTE AGRI VIDEO SYSTEM

www.nodimat.com

NOUVEAU



Aménagement complet de batiments bovins et petits ruminants

Tubulaires · Couchage Ventilation · Traite ovine et caprine · Traitement du lisier · Filets brise vent · Éclairage · Clotures électriques · Ventilation

ARB Lely Center Bourgogne
Laurent 07 57 43 13 96 - Cédric 06 43 69 02 60

Groupe Buchez

Le Valtra Démo Tour accueilli à Luzy



Les Ets Buchez ont accueilli fin octobre une étape du Valtra Démo Tour, une *«caravane»* composée d'une semi-remorque aménagée pour accueillir en extérieur et de différents tracteurs des gammes A4 de 75 à 130 cv, N4 de 115 à 200 cv et T4 de 170 à 270 cv. Organisé au domaine de Montarmin à Luzy, les visiteurs ont pu essayer différents tracteurs Valtra dotés de l'accoudoir Smart Touch qui permet une personnalisation complète avec 12 fonctions programmables, l'enregistrement de profils utilisateur et l'accès aux systèmes d'Autoguidage. Toutes les fonctions du tracteur sont à portée de main de l'utilisateur : un levier de commande multifonctions, des distributeurs à commandes électriques, des commandes de relevage arrière et de prise de force, un écran terminal tactile avec une interface de type smartphone et un panneau de contrôle.

Les nouveaux A104 et A114 bénéficient d'une transmission semi-powershift 16x16 ou 20x20 à quatre rapports sous charge, entièrement robotisée. Outre le passage manuel, Valtra propose deux modes de passage automatique des rapports sous charge, Auto 1 à 1 650 tr/min et Auto 2 à 2 050 tr/min. Robotisé, le passage des gammes reste, lui, piloté par le chauffeur depuis un bouton sur le pommeau.

Les tracteurs des séries N et T sont désormais dotés de moteurs répondant à la norme antipollution phase V, intégrant FAP à régénération passive (régénération active uniquement au moment des vidanges en atelier toutes les 600 h) et SCR (+ EGR sur la série S), pour les modèles à partir de 170 ch. Un second écran tactile est proposé sur les modèles N et T SmartTouch pour servir au pilotage des outils Isobus, au guidage, aux options de gestion de parcelle ou à l'affichage des images d'une caméra.

SV Pro

Romaric Meuriau, un nouvel expert

SV Pro vient de recruter un expert commercial *«autres marques»* (comprenez que John Deere). Romaric Meuriau est arrivé à la mi-septembre, fort de son expérience dans la machine agricole. Il a en effet déjà travaillé en concession et chez des constructeurs. Ce technicien de formation, natif de l'Auxois, vient renforcer l'équipe commerciale de 12 vendeurs pour le matériel neuf et d'un responsable occasions, équipe animée par Aurélien Chenu, directeur commercial. Romaric Meuriau viendra en appui de ses collègues vendeurs, pour l'animation (présentations techniques, démonstrations…) des gammes Pottinger, Amazone, Kramer… pour ne citer que les principales.



▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35





Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 19/11/2019	Bourg-en-Bresse 12/11/19	St-Christophe-en B. 13/11/2019	National 13 au 19/11/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € ➡		3,81 € ➡	3,83 € ➡
	R	3,30 € ➡	3,35 € ➡	3,60 € ➡	3,45 € ➘
	O	3,05 € ➡	2,85 € ➡	-	3,07 € ➘
Vaches mixte (M)	R	2,80 € ➘		-	2,90 € ➘
	O	2,80 € ➘	2,75 € ➡	-	2,90 € ➘
Vaches lait (L)	O	2,45 € ➘	-	-	2,47 € ➘
	P	2,30 € ➘	2,20 € ➡	-	2,26 € ➘
Génisses VML	U	-	4,30 € ➡	4,40 € ➡	4,09 € ➡
	R	3,25 € ➡	3,45 € ➡	3,80 € ➡	3,53 € ➡
	O	3,05 € ➡	3,00 € ➡		3,10 € ➡
Taureaux VML	URO	2,65€ ➘	2,40 € ➡	3,00 € ➡	2,92 € ➚

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 11/11/19 au 17/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,99 €	3,78 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,40 €	3,39 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,82 €	3,70 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,79 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,04 €	3,84 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,09 €	3,00 €	-	◪
Races lait	-	-	-	-	-	2,56 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,41 €	3,82 €	3,70 €	3,64 €	-	-	-

Tendance : Peu d'offre, peu de demande.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/11/2019**

Effectif total: 471 - Taux de vente: 100%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
Marché mieux approvisionné en volumes. 91% de vendus. **Broutards :** Les bons lots valablement vaccinés 4 et 8 sont les plus recherchés dans un contexte difficile avec des besoins qui restent mesurés notamment pour l'export en Italie. La vente est bien plus laborieuse dans les lots inférieurs surtout pour les non vaccinés (seul débouché France) et pour les vaccinés seulement FCO 8 (seuls débouchés France et Italie) **Laitonnes :** La vente reste régulière faute de disponibilités dans les bonnes charolaises FCO 8. **Vaches /Génisse de 30 mois :** La proximité de la période hivernale précipite quelque peu les sorties et fait augmenter sensiblement les volumes offerts. Les cours sont globalement reconduits.		U	250-300	-	-	-	-
			300 -350	2,64 €	2,72 €	2,67 €	-
			350-400	2,48 €	2,68 €	2,56 €	-
			400-450	2,48 €	2,54 €	2,50 €	-
			450-500	2,49 €	2,51 €	2,50 €	-
		R	300-350	2,46 €	2,59 €	2,52 €	-
			350 - 400	2,35 €	2,47 €	2,41 €	-
			400-450	2,27 €	2,45 €	2,38 €	-
	F	U	300-350	2,64 €	2,73€	2,70 €	-
			350-400	2,48 €	2,70€	2,62 €	-
		R	250-300	-	-	-	
			350-400	-	-	-	-

Effectif total: 87 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

GENISSES DE 18 MOIS : Commerce aléatoire dépendant du rapport âge / poids.	M	U	300-350	-	-	-	-
	F	U	350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
		R	400-450				-
			450 et s+				-

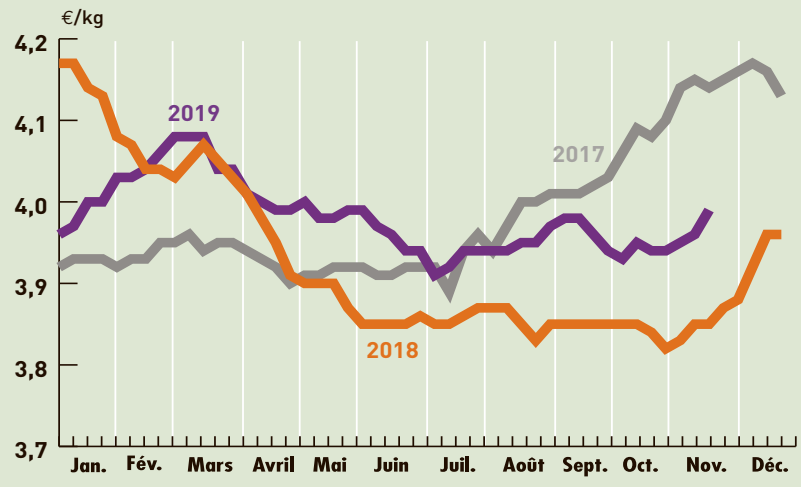
Pas de cotations

Effectif total: 260 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
TAUREAUX VACHES CHAROLAISES Marché mieux approvisionné en volumes. 91% de vendus. **Broutards :** Les bons lots valablement vaccinés 4 et 8 sont les plus recherchés dans un contexte difficile avec des besoins qui restent mesurés notamment pour l'export en Italie. La vente est bien plus laborieuse dans les lots inférieurs surtout pour les non vaccinés (seul débouché France) et pour les vaccinés seulement FCO 8 (seuls débouchés France et Italie) **Laitonnes :** La vente reste régulière faute de disponibilités dans les bonnes charolaises FCO 8 GÉNISSES **Vaches /Genisse de 30 mois :** La proximité de la période hivernale précipite quelque peu les sorties et fait augmenter sensiblement les volumes offerts. Les cours sont globalement reconduits	M	U	+500 kg	1,47 €	1,84€	1,63 €	-
		R	+500 kg	1,30 €	1,44€	1,38 €	-
	F	E	- 5 ans	2,19 €	2,63€	2,34 €	-
			5 à 10 ans	2,04 €	2,22€	2,12 €	-
		U	- 5 ans	1,77 €	2,19 €	1,93 €	-
			5 à 10 ans	1,64 €	2,12 €	1,87 €	-
			+ 10 ans	1,66 €	1,98 €	1,77 €	-
		R	- 5 ans	1,59 €	2,00 €	1,714 €	-
			5 à 10 ans	1,51 €	1,82 €	1,69 €	-
			+ 10 ans	1,46€	1,72 €	1,60 €	-
		O	- 5 ans	1,47 €	1,56€	1,51 €	
			5 à 10 ans	1,41 €	1,68 €	1,52 €	-
			+ 10 ans	1,35 €	1,48€	1,41 €	-
		E	24 à 36 mois	2,40 €	2,64€	2,55 €	-
		U	24 à 36 mois	1,93 €	2,46 €	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,73 €	1,97 €	1,88 €	-

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 11/11/19 au 17/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,01 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,54 €	4,15 €	3,86 €	3,60 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,66 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,11 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,61 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,56 €	4,42 €	4,15 €	4,00 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 47/2019

Bovins de boucherie

Les éleveurs affinent la préparation de leurs championnes pour les concours d'animaux de boucherie. Achetés environ trois semaines avant les fêtes pour une bonne maturation, ces bovins d'exception devraient offrir des viandes succulentes pour les fêtes de fin d'année. Reste à connaître le niveau de la demande et le comportement des GMS qui sont de plus en plus impactées par le manque de professionnel qualifié. Sur les marchés, la demande est réservée à quelques jours du Black Friday qui va mobiliser une part non négligeable du budget des ménages pour les achats de Noël. Le commerce est calme, mais les prix se maintiennent pour les Charolaises de qualité bouchère. Les abattoirs ont suffisamment de marchandise dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, malgré des tarifs déjà très bas, les industriels maintiennent la pression sur les prix notamment dans les mauvaises vaches. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande est plus favorable avec des tarifs mieux défendus dans les Charolais.

Broutards

Les volumes progressent avec la rentrée des animaux pour l'hiver. L'activité commerciale pâtit du retrait des exportations sur la Tunisie et la Libye, avec un marché export qui se recentre sur l'Italie ou l'Espagne. Les engraisseurs profitent d'un équilibre offre/demande en leur faveur pour peser sur les prix, y compris dans les bons Charolais en règle avec la vaccination. Dans les broutards plus légers, si la vaccination permet un écoulement vers l'Espagne, on note un net repli des commandes. Les expéditions dans les non-vaccinés avec PCR sont très compliquées avec des tarifs revus à la baisse. Dans les femelles, la situation est similaire avec un recul des prix dans les bonnes Charolaises vaccinées. Le commerce est laborieux et les tarifs peu soutenus dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs restent prudents dans leurs mises en place avec des achats qui demeurent contingentés auprès de leurs fournisseurs. Les gros veaux partent vers le marché espagnol, même si ce marché sature. Les tarifs sont stables et restent trop peu rémunérateurs pour les éleveurs dans les veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards standards destinés à l'engraissement. Les veaux légers ou maigreux sont sans valeur commerciale. Les difficultés perdurent dans les croisés légers ou de moyenne conformation. La demande est ciblée sur les bons veaux croisés U dont l'offre reste mesurée. ■**Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/11/2019

Bovins (282)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
235 à 340 kg Broutards	680 - 880	2,60 - 2,87
365 à 455 kg Laitonnes	980 - 1140	2,46 - 2,67
325 à 365 kg Génisses 24-36 mois	850 - 940	2,52 - 2,60
485 à 775 kg Taureaux	830 - 1500	1,71 - 2,31
975 - 1060 kg Vaches	-	-
Vaches légères	700 - 1030	
Vaches entre deux	1060 - 1290	
Vaches lourdes	1320 - 1720	

Commerce fluide en broutards, cours reconduits en légers et plus fermes en plus de 400kg. Peu d'invendu.Peu d'apports en laitonnes, tarifs maintenus.
Sorties importantes en vaches. Les animaux lourds et viandés voient leurs tarifs progresser de quelques centimes. Commerce plus difficile en sujets trop maigres.

Bovins gras : 18
Vaches de viande : 3,42 à 3,66 € kg de viande.
Vente globale à des cours plus fermes en bonnesvaches lourdes.

Prochain marché le lundi 25 novembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/11/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 157 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Cours nettement supérieurs a la semaine passée avec un commerce bien plus rapide surtout dans les catégories valablement vaccinés. **Laitonnes :** Les cours restent inchangés, vente rapide	M	U	250 - 300	2,76 €	2,88 €	2,80 €	-0,02
		R	250 - 300	2,68 €	2,78 €	2,76 €	-0,02
			300 - 350	2,48 €	2,68 €	2,62 €	=
			350 - 400	2,44 €	2,56 €	2,53 €	+0,03
			400 - 450	2,38 €	2,51 €	2,42 €	=
	F	R	250 - 300	2,43 €	2,60 €	2,46 €	-
			300 - 350	2,34 €	2,52 €	2,40 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/11/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 154 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches : Commerce bien plus calme cette semaine, les animaux maigres non démarrés peinent à trouver preneur en ce début d'hiver.	F	U	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		R	5 à 10 ans	1,52€	1,88 €	1,879 €	-0,01
			+10 ans	1,48€	1,76 €	1,66 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,98€	2,37 €	2,08 €	-0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 12/11/2019**

Ovins : 215	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	49 - 97	1,81 - 2,77
Agneaux	100 - 130	2,05 - 3,00
Brebis	60 - 90	0,90 - 0,99

Vente rapide à des cours reconduits dans l'ensemble des catégories. Un seul lot invendu.

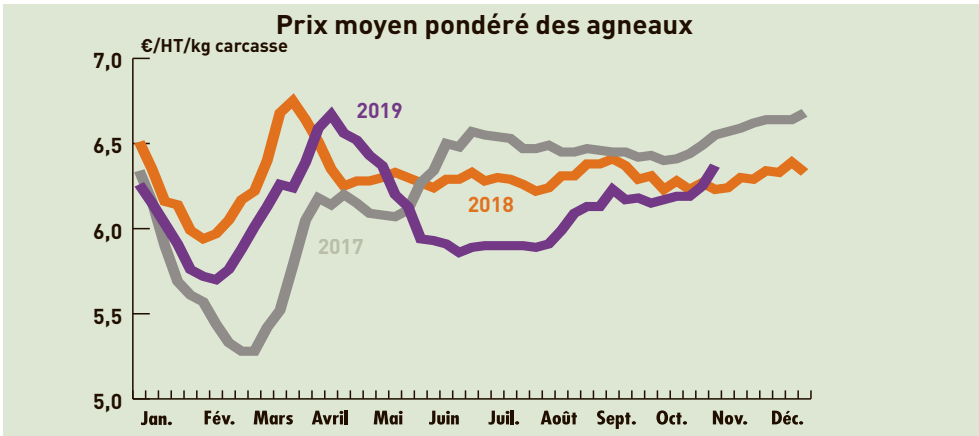
Prochain marché: le 25 novembre 2019, aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) *Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,92 €	6,30 €
Couvert	16 -19 kg	7,00 €	6,80 €	6,05 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,92 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	6,47 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 11/11/2019 au 17/11/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,73 0,17	6,65 0,30	5,65 0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,24 0,05	6,38 0,22	6,36 0,16	-	6,78 0,09	6,64 =	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,07 0,18	5,98 -	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,74 0,16	6,71 0,21	5,52 0,05	-	7,00 0,04	6,74 0,08	-
	R Var.	6,53 0,47	6,58 0,32	6,48 0,17	5,67 0,016	6,92 0,08	6,80 0,08	6,51 0,09	5,81 0,07
	O Var.	6,14 0,34	6,34 0,09	6,36 0,06	-	6,30 0,01	6,05 -0,06	5,83 0,12	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,92 -0,053	5,63 -0,05	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Confirmation d'un déficit d'offre qui se traduit par une progression sensibledes cours sur l'ensemble des catégories.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

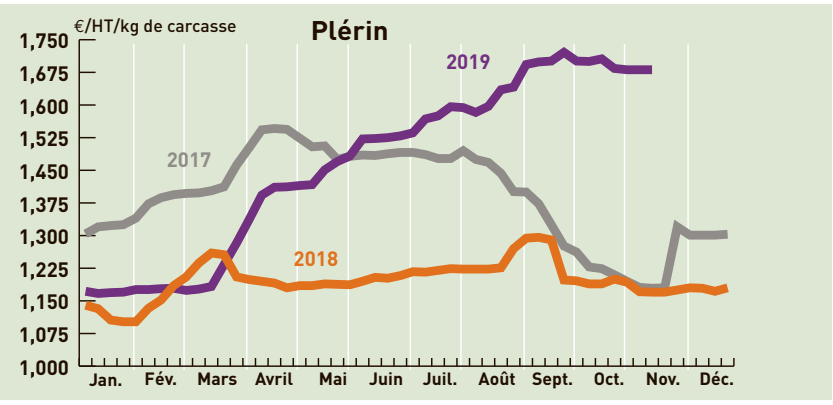
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 novembre 2019) :

«Cours reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 344 porcs présentés) *Cotations du lundi 18 novembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,681 €**



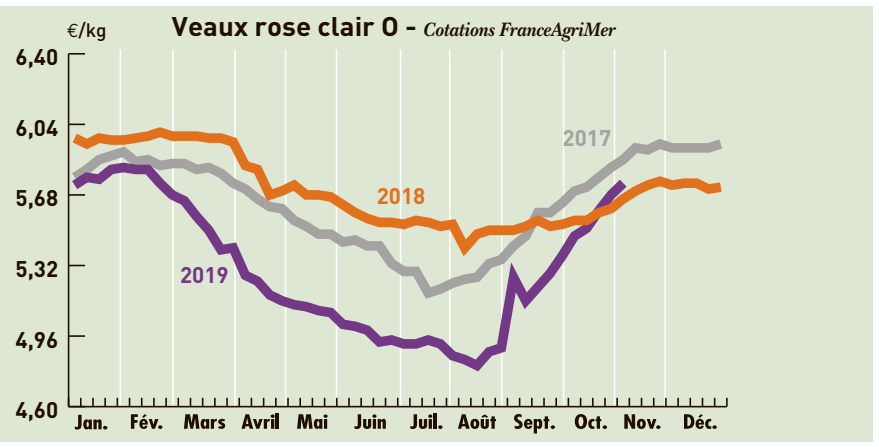
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 8/11 au 14/11/2019*

1,82 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,23 €		-
U	-	7,49 €	5,80 €	-
R	-	6,23 €	4,79 €	3,70 €
O	-	5,74 €	4,58 €	3,97 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 11/11 au 17/11/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	274	Marché perturbé par le jour ferié, peu d'apports, cours reconduits.
La Talaudière	499	Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	150	(=)
Femelles	87	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	79	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 11/11 au 17/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 7 novembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	nov.-déc.	164,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	164,50	N	C
	fourrager	nov.- déc	157	N	C
	fourrager	janv.-mars	157	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	nov. - déc.	163	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov. - déc	1643	V	C
ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	nov. - déc	145	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	150	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	150	V	C
AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl mini	nov. - déc	150	N	C
POIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	nov. - déc	194	A	C
Yonne	fourrager	nov. - déc	192	A	C
Côte d'Or	fourrager	nov. - déc	190	V	C
MAIS					RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'or/Saône et Loire		nov. - déc	162	V	C

Matériel

Tracteur

38 - Vends 2 roues avec pneus pour tracteur Ford 16 - 4 - 38 TBE Ford 3000, 4x4 : 4000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur Ford County 1004 BE 8000 euros, déchaumeur 4 m transport en long.
✆ **06 75 04 60 70**

69 - Vends tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 460D)
✆ **06 10 43 35 81**

Travail sol

01 - Vends cha Kuhn 4 socs 16 pou Varimaster 122 clair-voie an 2012 px 9000 euros ss TVA 01340 Malafretaz
✆ **06 75 92 97 76**

38 - Vends semoir pneumatique RAU 5 rgts TBE disques sorgho et tournesol.
✆ **06 37 77 89 90**

Récolte

21 - Cause retraite vend faucheuse Khun 6 assiettes, - andaineur Khun GA 402, - faneuse Fella 680, - presse Feraroli 55, - plateaux 9 m et 6 m., - brabant 4 socs (réf. 47VB1)
✆ **06 36 50 17 05 HR**

42 - Vends moiss.bat. NH 8040 cabine coupe 3.60m 4 pneus proches du neuf - belle machine dor. à l'abris.
✆ **06 81 61 62 00**

84 - Vends cause retraite tapis réceptacle 11m pour cerise + vibreur OMC attelé à Renault 90S.
✆ **06 83 07 32 02**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Manutention

89 - Vends tapis ancien 5 m + 3 m. orientable triphasé (réf. 4503)
✆ **06 71 20 28 28**

Trav. publics

01 - Suite acquisition d'une maison à rénover nous sommes à la recherche d'une mini pelle de seconde main ou avec problème mécanique ou même très vieille
✆ **06 13 29 38 19**

Agri. divers

01 - Vends bétaillère Jeantil 6m ras sol - épandeur fumier 5T - tank à lait 420-1650 L - desileuse 1,7 m3
✆ **03 85 30 39 20**

07 - Petit pressoir épandeur V400 LS pulseur 800 LS mat arrosage diam76 50 enr.180 épointeuse herse 3m faucheuse moulin à vent cadre vig. charrue intercep
✆ **04 75 39 30 49 HR**

21 - Vends tracteur Same Titan 160 CH, 1998, - un plateau à paille 8 m. + un de 9 m., 3 essieux (réf. 46VB1)
✆ **06 86 82 02 51**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 470A)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Vends Carraro 8400 TRX 2003, 8300H poste réversible, grue à fumier 3 points + godet TBE. Broyeur Berti 2,20M cause retraite.
✆ **04 75 48 24 49**

Opération déstockage matériels neufs
(prix HT, dans la limite des stocks)

Faucheuses :	
- Kuhn GMD 3111 FF, 2018	9 200 €
- Kuhn GMD 2811 FF, 2019	8 000 €
- Kuhn GMD 3511, 2017	10 300 €
Faneuses :	
- Kuhn GF 7802, 2015	10 100 €
- Kuhn GF 6502, 2018	8 850 €
- Kuhn GF 10812, 2018	16 900 €
- Kuhn GF 10812 T, 2019, roue de secours	18 700 €
Andaineurs :	
- Kuhn GA 4121, 2014	5 000 €
- Kuhn GA 4321, 2016	5 900 €
- Kuhn GA 8731, 2018	21 900 €
Pailleuse :	
- Kuhn PRIMOR 5570 M, 2018, goulotte orientable, peigne régulateur hyd., double commande électrique	23 000 €
Travail du sol :	
- Charrue Kuhn Varimaster 123, 2016, 5 corps NSH, repliage, déport hydro, rasettes, roues combinées	20 000 €
- Déchaumeur Kuhn Optimer 6003, 2019, rouleau T Liner de 600, herse, démo	40 000 €

G. BUCHEZ
Corbigny Moulins-Engilbert Luzy Autun
Contactez
Cédric Sanchez 06 88 68 14 53





38 - Vends cause retraite semoir + herse alt 3m Amazone. Broyeur agram 3,20m. Pulvérisateur 800L Seguip 12m
✆ **04 74 59 87 17**

42 - Vends benne monocoque Brimond 8 T super état + ridelles 3900 euros
✆ **06 99 27 66 26**

42 - Vends cse cessation tracteur New Holland TS 100 - 2003 - 8500 h avec chargeur Quik 19700 euros HT + pailleuse Gyrax semi portée 3700 euros HT - le tout très bon état.
✆ **06 86 13 22 16**

71 - Vends aplatiss. 300 euros, godet C2000 Magsi 200 euros, surélévat adapt euro 200 euros, couloir 800 euros, R.B. 580JD, 2500 Same explorer 70, 7000 vis fendeuse, 150 roue 24»200.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - cause retraite vds broyeur de haie Mc Connel, MAG530E, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

89 - Cause retraite vend divers matériels, ferme céréales, semis - triage - travail du sol - etc... (réf. 4501)
✆ **06 22 65 95 50**

89 - Vends : - canadien 2m80, IH 14 dents, - charrue et canadien 3 fers pour motoculteur, -2 arbres de scie circulaire, - cage en fer 1 porte 108x0,87x0,78, - semoir à main semtout sur roulettes, Prix à débattre (réf. 4701)
✆ **03 86 53 88 46**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



Elevage

01 - Cause cessation laitière vend DACS NEDAP AGID 4 stations de 2018. 2 stations aliment + minéral. 2 stations aliment + propylen 6000 euros
✆ **06 86 89 85 60**

01 - Vends cage à écorner les veaux galvanisée état proche du neuf
✆ **06 66 33 11 44**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends fourgon Jumper HDI 110CV L2H2 année 2012, 49400 KM TB état ,pas de TVA, 11500 euros.
✆ **06 08 86 70 54**

26 - Vends 4X4 Mitsubishi L200 Pick up de 2004, 130000kms TBE, 10500 euros à débattre
✆ **06 70 21 06 40**

89 - Vends Master bétaillère, bon état, 260 000 kms, CT OK, 9 000 euros à débattre (réf. 450A)
✆ **06 22 08 42 47**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends paille blé HD - foin HD - paille orge C2 HD environ Bourg en Bresse
✆ **06 47 40 02 86**

01 - Agri vend ensilage maïs plante entière en bottes enrubannage - luzerne livraison possible
✆ **06 83 33 41 45**

38 - Cause cessation vends paille 75 euros la tonne et foin de prairie 120 euros la tonne
✆ **06 33 13 00 64**

38 - Vends foin récoltee 2019 en r120.
✆ **06 28 27 16 21**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends betteraves fourragères Rouge à partir de 50 kg + graines de Tournesol.
✆ **06 17 52 60 51**

58 - Vends 45 bottes rondes 2/3 trèfle, 1/3 RGA Fétuque 1ère coupe, bonne qualité (réf. 4502)
✆ **06 86 71 08 43**

71 - Vends foin + paille belle qualité, livraison assurée.
✆ **06 71 65 85 09**

Fourrage

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, prix : 60 euros la tonne, possibilité de transport (réf. 470C)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

69 - Vends foin prairie naturelle 1re et 2e coupe, BR ou carrées, petites bottes de 18 kg, bottes d'enrubannage diverses + paille HD, livrée par 10 ou 20 T.
✆ **06 89 55 98 44 (soir)**

Bât. Pro.

89 - Cause retraite vend exploitation avicole 7 200 m2, élevage poulet chair, certifié Duc + 2 hangars + maison habitation (réf. 470B)
✆ **06 67 87 75 22**

Terrain

69 - Vends vigne cru Brouilly 1 ha 91 d'un seul tenant en pente mais terroir d'exception.
✆ **04 74 04 85 43**

Location

Agricole

21 - LOUE bâtiments agricoles pour mat. ou caravanes, - vend cornadis 6 m., 8 places, - barrières toutes longueurs. (réf. 4704)
✆ **06 46 10 52 91**







Divers

07 - Vends piquets de clôture châtaigniers fendus à la main 1,80m 1,80 euros et 1,60m 1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

38 - Vends couteau sur chargeur pour couper les balles rondes d'enrubannage.
✆ **06 77 99 16 99**



38 - Achète tonne à eau 2000 à 3000 litres sans châssis
✆ **06 31 80 13 93**

42 - Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

69 - Vends porcs fermiers élevés sur paille, 1 vache allaitante avec veau m. charolaise, 1 bétaillère 2 bêtes, 1 rabot à lissier 2,2 m.
✆ **04 74 01 12 38 HR**

84 - Vends mobiliers de reprise buffet campagnard 500 euros, salon cuir 300 euros, matelas 50 euros, lit 160 baldaquin 480 euros, meuble TV 100 euros. Meubles Fabroc - RN7-84870 Lapalud
✆ **04 90 40 35 79**

Offre

Emploi

18 - Recherche un salarié qualifié pour faire semis, travail du sol, etc... Possibilité CDI.
✆ **06 85 32 78 46 ou 02 48 66 10 07.**

73 - Recherche ouvrier (e) agricole soin et traite des vaches laitières, jusqu'au 15 avril 2020.
✆ **07 77 44 00 86**

Mariage

Rencontre

21 - Homme 63, retraité, désire rencontrer femme de 50 à 65 ans, aimant la campagne pour vie à deux, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière, qui transmettra. (réf. 450B)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

38 - Homme 73 ans sérieux recherche femme 65 à 74 ans sérieuse pour faire un couple définitif et heureux à vivre ensemble
✆ **04 76 64 54 40**

58 - Dame 47 ans, salariée RECHERCHE agriculteur 46/54 ans pour une relation sincère et durable. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 4703)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

69 - Charmante JF trentenaire Agri rech. séduisant JH pour fonder famille.
✆ **phoenix69m@outlook.com**

Animaux

Divers

38 - Vends chèvres naines et boucs, Vends un âne mâle 2 ans, agriculteur ferme pédagogique.
✆ **06 87 51 58 49**

Bovin

01 - Cause surnombre vds vaches au lait + génisses prêtes + génisses IA confirmée race MO contrôle laitier
✆ **06 85 20 72 52**

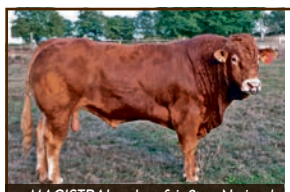
SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
vente de cheptel
JEUDI 28 novembre à 13h00
- 140 femelles gestantes dont 54 au Herd book Charolais
- 5 vaches suitées, 4 taureaux
- 10 génisses de 2 ans, 10 laitonnes
- Cheptel qualifié IBRA
- Vêlages milieu d'hiver

Garanties bancaires obligatoires
Renseignements Sicafome
06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75

01 - Agriculteur vend 6 vaches Salers inséminées sexe 8 vaches Limousine vêlage février
✆ **06 83 33 41 45**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**


« MAGISTRAL », deux fois 2e au National

ÉLEVAGE LIMOUSIN LENA Olivier HBL (depuis 1972)
Beaumont - 03360 Urcay
Tél. 06 28 02 04 05

PORTES OUVERTES le JEUDI 28 NOVEMBRE

VENTE DE REPRODUCTEURS de 15 à 20 mois et RÉSERVATION DE FUTURES GÉNISSES PLEINES, VÊLAGE AUTOMNE

Dégustation et vente de vin « Menetou salon »

REVITALOR MINÉRAUX, VITAMINES, BLOCS À LÉCHER. VOS ANIMAUX EN BONNE SANTÉ
BONNEFOY-FOURNIER sarl
39, rue de la Gare - 21190 MEURSAULT
Tél. 03 80 24 36 01 - Mail : contact@revitalor.com

MADRANGEAS VIALLE Qualité fait ma force

21 - Vends taureaux charolais 18 mois HBC, - veaux de l'année. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 45VB1)
✆ **06 73 95 62 82**

21 - Elevage simmental CL UPRA vend velles 300 euros et génisses 1 an, 600 euros, cause surnombre (réf. 450D)
✆ **06 07 34 79 79**

21 - Elevage HBC vend 11 taureaux de 12 - 14 mois dont 5 pour vaches, père Espagnol, Chablis, Vigny, Falcon, 6 pour génisses, père Dumas, Natur, Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 460C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC Vends veaux de l'année. Moreau Patrick - 21140 Flée (réf. 460A)
✆ **03 80 97 27 89 - 06 81 80 68 23**

21 - Vends vaches charolaises pleines, vêlage février, INDEM IBR (réf. 4601)
✆ **06 32 60 95 31**

38 - A vendre génisses Salers HBS: 3 prêtes à la Reproduction, 2 de 14 mois. Très dociles
✆ **06 64 54 45 96**

42 - Vends vache Montbéliarde IA CL UPRA logette bonne origine
✆ **06 76 85 44 52**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Cause cessation définitive vend - 10 vaches pleines, - 25 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Cause cessation vend cheptel charolais : - vaches, génisses, laitonnes. Guinot - Sermages (réf. 450C)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends taureaux Charolais 18 mois. Florentin - La Charité sur Loire (réf. 4702)
✆ **06 06 71 54 30**

69 - Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86 ou 06 08 21 17 67**

69 - Vends vaches terme nov. déc. laitières et pour veaux.
✆ **06 50 51 61 13**

69 - Vends VL MO fraiche ou prête IA 38 + 46 2è et 3è lac + gen. MO terme déc IA 38 + gén a saillir élev CL + OK IBRBVD.
✆ **06 85 25 70 72**

71 - Vends TB taureaux reproducteurs charolais, HBC de 2 à 3 ans, indem, IBR, G.S, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 460B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends très bons taureaux charolais 1 à 2 ans, type viande + 1 de 3 ans, fils Vitoz.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 15 génisses 18 mois, 40 laitonnes. Le tout HBC. Vidéo sur www.simongenetic ou gaec.bonnot.free.fr. GAEC Bonnot 71220 La Guiche
✆ **06 81 89 18 52**

Caprin

69 - Cse cess. vend troupeau de chèvres + 5 chevrettes pleines.
✆ **04 74 71 13 09 ou 06 47 36 19 10**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Ovin

69 - Cause cessation, vend 70 brebis lacaunes - Lait et divers matériels de fromagerie (tank à lait 220 l., chariots et grilles inox...)
✆ **07 77 07 00 69**

Volaille-Lapin

38 - Vends volailles fermières dindes, chapons, oies.
✆ **06 71 20 73 17 - 06 79 40 96 54**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Saveurs
papier • internet



saveurs.agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SARL FILEAS FISCAL & LÉGAL -

Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON CONTACT Société par actions simplifiée Au capital de 6 513 842 euros Siège social : 25 rue du Général de Gaulle 21130 AUXONNE 437 859 069 R.C.S. DIJON Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2019, l'associée unique a décidé : De renouveler la société par actions simplifiée GESCOREC AUDIT - Siège social : 39 rue Léon et Georges Bazinet - 39300 CHAMPAGNOLE, immatriculée sous le numéro 428 660 922 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2024 ; De ne pas renouveler le mandat de Monsieur Xavier BADOR demeurant 39 rue Léon et Georges Bazinet - 39300 CHAMPAGNOLE, dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant pour les exercices à venir, en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce. Pour avis La Présidente

AL214725325

NOMINATION

SUPREX

SAS au capital de 4.324.000 € Siège social : 21, rue du Champ aux Prêtres, 21000 Dijon 968 201 913 RCS de Dijon L'AG du 26/06/2017 a nommé en qualité de Commissaire Aux Comptes Suppléant : M. PERROUD Olivier, demeurant 51, avenue Françoise Giroud, 21000 Dijon, en remplacement de M. GALLEZOT Olivier. L'AG du 26/06/2017 a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, SARL EXCELSIA et M. VANDERBECQ Hervé. Modification du RCS de Dijon

AL214725304

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

LE FOURNIL DE L'AUBES'PAIN

Société par actions simplifiée
au capital de 175 820 euros
Siège social : 19, route de Dijon
21500 MONTBARD
519 337 075 RCS DIJON

Avis

Par délibérations de l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé de nommer, sans limitation de durée, M. Robert BILBOT, demeurant 6, place des Terreaux - 21150 DARCEY, en qualité de Président à compter du 01/10/2019, en remplacement de M. Cyrille GOULIER, démissionnaire.

Pour avis.

AL214725312

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LARES

Au capital de 152.45 Euros
Inscrite au RCS de Dijon
sous le n° D 418 036 638

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2019. L'assemblée générale extraordinaire à décidé de transférer le siège social à compter du 8 novembre 2019 au 3 A boulevard Montaigne 21000 Dijon.

Le gérant.

AL214725314

LEADER PRICE MONTMOROT

SARL
au capital de 1000 €
Siège social :
Rue des Prés Potets
21121 FONTAINE-LES-DIJON
820 795 383 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV des décisions du 01/10/2019, l'associé unique a :

- transféré le siège social au 123, quai Jules Guesde 94400 Vitry-sur-Seine.

Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL214725322

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL FIMAC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 1 330 euros
Siège social : 18 rue Musette
21000 DIJON
797 718 723 RCS DIJON

Par décision du 12.09.2019, l'associé unique a augmenté le capital social par apport en numéraire de 330 euros le portant de 1 000 euros à 1 330 euros - divisé en 1 330 parts

sociales de 1 euros chacune euros. Cela entraîne la création de 330 parts nouvelles de 1 euros chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

- Ancienne mention :

Capital social : 1 000 euros

- Nouvelle mention :

Capital social : 1 330 euros euros.

Pour avis - La Gérance

AL214725192

MODIFICATION DE STATUTS

PROP'VERT

SARL - capital 100 000 euros - Siège social : 10 rue du Champ aux Prêtres 21850 ST APOLLINAIRE - 753 229 368 RCS DIJON, l'AGE du 30.10.2019 a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un

être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout

associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix - TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Joseph DI PRIZIO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société., Sous la forme de SAS la Société est dirigée par Joseph DI PRIZIO -Président - demeurant 32 rue des Layottes 21000 DIJON - Pour avis - Le Président

AL214725301

SARL BEAUNE COLLECTOR
Société A Responsabilité Limitée transformée
en Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue Basse
21200 LEVERNOIS
752 092 361 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29 octobre 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions

simplifiée à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

La dénomination est modifiée et devient : « BEAUNE COLLECTOR ».

Le capital de la Société reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrick SIDORSKI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Patrick SIDORSKI, demeurant 9 rue du Golf - 21200 LEVERNOIS.

Pour avis

Le Président

AL214725309

FARAISSAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 avenue des Grésilles
21000 DIJON
814 926 374 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 23 OCTOBRE 2019, l'associée unique :

- a transféré le siège social du 10 avenue des Grésilles, 21000 DIJON au 72 rue Chevreul - 21000 DIJON à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 4 des

statuts.

- a étendu l'objet social aux activités de marchand de biens, de transactions immobilières et commerciales ; de gestion de locations et d'administration de biens et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214725318

EARL BOCCARD

EARL au capital de 253 600€
3 rue BIZOT
21500 MONTIGNY-MONTFORT
RCS Dijon 483 271 151

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de la société BOCCARD en date du 31/10/2019, les associés ont étendu l'objet social, à titre subsidiaire, à l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque, en vue de la revente.

L'article 2 de statuts a été modifié corrélativement. Pour avis, la gérance.

Pour cette nouvelle activité, un nouvel établissement a été créé Rue de Benoisey à MONTIGNY-MONTFORT (21500).

Mention de l'ensemble des modifications sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL214725319

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 18/11/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NUITS-SAINT-GEORGES: Parcelle de vigne située en Aire d'Appellation AOC Nuits Saint Georges 1er Cru - Classification urbanisme : PLU Zone A

11 a 90 ca - Aux bousselots: AE-20[1437]

ALOXE-CORTON: Vigne AOC Corton - RNU Zone A - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

12 a 62 ca - Les valozieres: E-75[F1]

LADOIX-SERRIGNY: Vigne Aloxe-Corton Village - RNU Zone A - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

17 a 50 ca - Hautes mourottes: AH-171[115]-172[115][F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/12/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214725323

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL(SA D'HLM)

Vend 1 maison 4 PIECES sise 1 rue du Bois Villiot à 21370 VELARS SUR OUCHE de 93 m²

habitables, UG 3809 avec Garage+ jardin privatif. DPE : E. Prix locataire du département : 148 900 € hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC HABITAT Ventes– Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214725299

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3 au 1er étage sis 5B place Franck Muzeau à 21550 LADOIX SERRIGNY de 69,2 m² au 1er étage avec balcon + garage. DPE : C. LOT 4 - UG 10741 PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 95 300 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro: 8. Quote part de charges annuelles : 360 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact: CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214725305

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3 sis 6B place Franck Muzeau à 21550 LADOIX SERRIGNY de 69,2 m² au 1er étage avec Balcon+ garage. DPE : C. LOT 3 UG 10742 PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 95 300 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 8. Quote part de charges annuelles : 360 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDCHABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214725306

CDC-HABITAT SOCIAL(SA D'HLM)

Vend 1 maison 4 pièces sise 7 rue Lucien Maratray à 21550 LADOIX SERRIGNY de 84 m² habitables - UG 10749 LOT COPRO AP 753 avec Garage+ jardin privatif. DPE : D. Prix locataire du département : 119 000 € hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC HABITAT Ventes– Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214725307

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUROUSSEAU LAURENT,

SARL au capital de 8000 euros,
Siège : 3 route des Granges
21230 MALIGNY.
790506471 RCS DIJON.

Le 01/10/19, l'AGO a pris acte de la démission de Gaëtan BOUSSARD de ses fonctions de gérant à compter du 01/10/19 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL214725275

SYMBIOSE S.I

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 98 route de Dijon 21200 BEAUNE 832 264 576 RCS DIJON Aux termes d'une délibération du 05/11/2019, l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Philippe BOUTEILLE de ses fonctions de co-gérant à compter du 20/11/2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur David LIARD demeure seul gérant de la Société. Pour avis

AL214725302

LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2019, La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en location gérance à la société GROSSIORD, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros, ayant son siège à DIJON (21000) 21 rue Angélique Ducoudray, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché avec possibilité de snacking, avec ou sans consommation sur place sis et exploité à DIJON (21000) 21 rue Angélique Ducoudray, sous l'enseigne « CARREFOUR EXPRESS». Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 2 décembre 2019 pour se terminer le 1er décembre 2020. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée

AL214725326

DISSOLUTION LIQUIDATION

Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CROTTET

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 euros
Siège social :
17 Boulevard du Champ aux métiers
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 535 007 298

AVIS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 31/01/19 au siège social, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Mme Virginie HERBAUT épouse CROTTET, demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis,

AL214724572

CHAFIGON

Société civile immobilière
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 4 Rue du Lycée
21000 DIJON
350 509 584 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 avril 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur François MELCHIOR, demeurant 4 Rue du Lycée – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue du Lycée – 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214725193

CHAFIGON

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 4 Rue du Lycée
21000 DIJON
350 509 584 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 avril 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur François MELCHIOR, demeurant 4 Rue du Lycée – 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214725194

BELAADI EXPORT

SARL en liquidation au capital de 100 euros
Siège social : 35 B rue de Villey
21260 SELONGEY
R.C.S. 827777913 DIJON

En date du 06/11/2019, BELAADI Faycal, associé unique, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 06/11/2019, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce. Il a décidé d'assumer personnellement les fonctions de liquidateur en vue de réaliser l'actif et d'acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à 35 B rue de Villey 21260 SELONGEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. LE LIQUIDATEUR.

AL214725273

SELARL PHARMACIE MOUILLON

En liquidation au capital de 10.000 €
Dont le liquidateur
est Mme Céline MOUILLON
Siège de liquidation : Hameau de Ruffey
21140 COURCELLES-LES-SEMUR
490 319 571 RCS DIJON

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 31/07/2019, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur

AL214725285

COSTAUDIT

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 11 rue de Beauregard
21000 Dijon
RCS DIJON 753 991 298

Par déclaration du 8/11/2019, la société COSTAUDIT R2A, SARL au capital de 5.000 euros dont le siège est à Lyon (69006) 18/20 rue Tronchet, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 819 307 133, en sa qualité d'associée unique de la société COSTAUDIT, a décidé la dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL214725294

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SALON CBS
SARL en liquidation
au capital de 7.500 euros
Dont le liquidateur est Mme Sylvie BABOUILLARD
Siège de liquidation : 7 route de Montbard
21150 MENETREUX-LE-PITOIS
803 363 266 RCS DIJON

Suivant AGE du 31/07/19, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateu

AL214725295

MP BTP

SARL en liquidation au capital de 7 000 €
Siège social : 30 rue Saint Honoré
21000 DIJON
503 103 921 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 novembre 2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Manuel PEREIRA de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateu

AL214725297

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

PHARMACIE TERRIER

SELARL en cours de liquidation
au capital de 8.000 €
Siège Social : 32 rue Carnot
21200 BEAUNE
451 111 546 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/10/2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur de M. Claude TERRIER, demeurant 53 avenue Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE, et constaté la clôture de liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du TC de DIJON. Pour avis.

AL214725315

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à BLIGNY LES BEAUNE du 5/11/2019, il a été constituée la société :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Eric Immo

Siège social : 1 Rue de la Cardine - Hameau de Curtil, 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Objet social : marchand de biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Eric COUPEZ, 1 Rue de la Cardine - Hameau de Curtil 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL214725296

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (Côte-d'Or) du 8 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI NEPITA

Siège social : 2 Rue Pierre-Joseph Magnin 21000 DIJON

Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, de tout bien et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties

hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Luc STRENNA, demeurant 2 Rue Pierre-Joseph Magnin 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés ; Pour toutes les autres cessions, agrément des associés représentant au

moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis, la Gérance

AL214725311

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ST JULIEN du 09/11/2019 a été constituée une SCI nommée : BLEU FONCIER

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et la disposition d'immeubles et de terrains

Capital : 1.000 € Siège social : 8 RUE DU MEIX D'ORVEAU, 21490 Dijon Durée : 99 ans Gérance : M. JEAN MARC CASSINI, 8 RUE DU MEIX D'ORVEAU, 21490 Saint-Julien Mme NATHALIE CASSINI, 8 RUE DU MEIX D'ORVEAU, 21490 ST JULIEN Immatriculation : RCS de Dijon

AL214725313

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date du 13/11/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LEGATIS IMMO

Siège : 23 rue Buffon, 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : propriété et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés pouvant favoriser son objet, acquisition, prise à bail, location-vente, propriété de terrains, immeubles ou meubles

Capital social : 1.200 € par apport en numéraire.

Gérance : - M. Emeric LEHANNEUR, dt 20 avenue du 8 septembre, 21200 BEAUNE, - M. Thomas ROQUEL, dt 11 rue de la Saône, 21121 FONTAINE LES DIJON, - M. Emmanuel MOYSE, dt 6 rue Turlu, 39380 VAUDREY.

Agrément pour toutes cessions donné par AGE.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS ET MENTION

AL214725316

AVIS DE CONSTITUTION

SPFPL HUGUES LONG

Avis est donné de la constitution sous acte SSP en date à DIJON du 14 novembre 2019, pour une durée de 99 années, d'une SPFPL sous forme de SARL qui sera immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SPFPL HUGUES LONG, siège social : BEAUNE

(21200), 2 Place de Monge, au capital de 40 000 €, ayant notamment pour objet social : la détention de parts ou d'actions de société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de Pharmaciens d'Officine.

La gérance est assurée par Hugues LONG, demeurant à DIJON (21000), 14 rue des Roses.

Pour avis

AL214725317

MARIDIERS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 29, avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 4 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MARIDIERS Siège : 29, avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : La création, l'aménagement, la vente par lots de lotissements, en qualité de marchand de biens. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Madame Marianne ROUSSEY, demeurant 29 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE Directeur général : Monsieur Didier ROUSSEY, demeurant 29 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL214725320

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BEIRE LE CHATEL du 15.11.2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS Dénomination : RD ELECTRICIITE - Siège : 48 rue de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL - Durée : 99 ans - Capital 10 000 euros - Objet : Travaux d'installation électrique dans tous locaux (neuf ou rénovation), dépannage. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Rémy DZIADEK (48 route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL)- Immatriculation au RCS DIJON Pour avis le Président

AL214725321

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé, en date du 12 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société A Responsabilité Limitée OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis DIJON (21000) 21 rue angélique Ducouday, sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans chauffeur. DENOMINATION : GROSSIORD SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) 21 rue Angélique Ducoudray DUREE : 30 ans CAPITAL : 6.000 euros GERANCE : Monsieur Edouard LEVREY, domicilié 20 rue d'Auxonne 21000 DIJON La société sera immatriculée au RCS de DIJON

AL214725324

**MASSIP-BELOU-VARLET-LORISSON-PRIEUR,
Notaires associés
1 Place de l'Europe – Simone Veil
21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR , Notaire à DIJON, a été constituée pour de 99 années une société civile immobilière dénommée SDBN. Capital : 500euros.

Siège social : BINGES (21270) 2 allée du Clos des Longs Journaux. Objet : l'acquisition, en

état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la

transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente

(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant

constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,

sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Premiers gérants : Monsieur Nicolas BLOT et Monsieur Damien SAUVAGERE. La société sera immatriculée au

registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le notaire.

AL214725327

NIÈVRE

SUCCESSION

**SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers**

AVIS

Par testament olographe du 18 mars 1999, Mme Madeleine FAVERDIN, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 12 Rue Saint Genest, divorcée en premières noces, non remariée de Monsieur André Pierre BESSON, décédée à NEVERS le 2 août 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me CIRON, suivant procès verbal en date du 6 novembre 2019, dont une copie authentique a été déposée au greffe du TGI de NEVERS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me CIRON, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Me CIRON

AL584725505

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 25 avril 2006,

Mademoiselle Simonne DUCLOIX,

Décédée à NEVERS (58000) le 31 juillet 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du

procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 8

novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS

(58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception

par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal

d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL584725523

TRANSFERT DE SIÈGE

THIANGES

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 44 rue Archereau
75019 PARIS
790 832 646 RCS PARIS**

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 44 rue Archereau - 75019 PARIS au 31 rue de Thianges – 58260 LA MACHINE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 790 832 646 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 31 janvier 2013, a pour objet social l'acquisition, la cession, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis

La Gérance

AL584725513

PRO-DECO

**SARL au capital de 1000 €
Siège social : 16 Rue Gambetta 93800 EPINAY SUR SEINE
850102617 RCS de BOBIGNY**

Par AGE du 14/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Rue Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS, à compter du 14/11/2019.

Gérance : KHEMIRI MEHDI 4 Rue Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS

Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de NEVERS

AL584725519

SCI SCDV

Aux termes des statuts reçus par Me Jean-Paul JACOB, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 20 juin 2012, et de l'autorisation du gérant,

Le siège social de la SCI SCDV, au capital de 69.600 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 752 441 618, qui était à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 11 route des Gauthiers, à été transféré à compter du 16 juillet 2019, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 13 route des Gâtines.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Gérant.

AL584725520

**HAUTE SAVOIE VIANDE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.259.220 euros
Siège social : 21 rue du Colonney
Zone industrielle
74700 SALLANCHES
B 606 320 463 RCS ANNECY**

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2019, le président de la société susvisée :

constituée pour 99 ans à compter du 07/06/1963,

ayant pour objet :

- L'achat, la vente et le transport de viandes et de bestiaux et plus spécialement, le commerce de boucherie-charcuterie, triperie, volailles, gibiers, comestibles et gros, demi-gros et détail.

- L'achat et la vente de conserves et autres produits alimentaires, la création, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds commerciaux ayant un objet similaire ou connexe.

- Et plus généralement, toutes opérations qui seraient de nature à favoriser ou à développer l'entreprise ou le commerce de la société et pourraient se rapporter directement ou indirectement à son objet.

- et un capital social de 1.259.220 euros.

usant des pouvoirs conférés par les statuts de la société, a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2019, le siège social :

- **qui était :** 21 rue du Colonney, Zone Industrielle, 74700 SALLANCHES

- **est désormais :** route du Circuit, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL

En conséquence, la société, qui est immatriculée au RCS de ANNECY sous le n° 606 320 463, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS, désormais compétente à son égard.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL584725522

MODIFICATION DE CAPITAL

AMBULANCES TISSIER

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 470.774 Euros Siège social : 119, Route de Marzy 58000 NEVERS RCS NEVERS : 498 917 202 REDUCTION DE CAPITAL

DECISION du 20 Septembre 2019

ANCIENNE MENTION : Capital social : 519.473 euros

NOUVELLE MENTION : Capital social : 470.774 euros

AL584725501

MODIFICATION DE STATUTS

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

LC REPROG

**S.A.S. au capital de 20.000 euros
Siège social : 9, route de l'Aérodrome
Vallée des Gâtines
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
823 619 267 RCS NEVERS**

L'assemblée générale extraordinaire du 08 novembre 2019 a décidé d'étendre l'objet social à la distribution de tous types de carburants.

Pour avis, le Président L. CIOT

AL584725503

LIGIER AUTOMOTIVE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.137.000 €
Siège social :
Technopole
58470 MAGNY-COURS
483 276 820 R.C.S. Nevers**

Par décisions du 28/06/2019, l'associé unique a :

- constaté la dissolution sans liquidation du commissaire aux comptes titulaire AACE - ILE DE FRANCE, par transmission universelle de son patrimoine à GRANT THORNTON, SAS, 29 rue du Pont - 92200 Neuilly sur Seine, 632.013.843 RCS Nanterre qui devient le nouveau commissaire aux comptes titulaire,

- décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant AACE - AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPEENS et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Par décisions du 30/10/2019, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur Général M. Pierre NICOLET demeurant 3 rue Bellanger - 92300 Levallois Perret.

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL584725506

Alciat-Juris
Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

AMANDIO DE OLIVEIRA

**SARL transformée en SAS
au capital de 35 360 euros
Siège social : 3 Rue de la Chapotte
Le Tremblay
58400 CHAULGNES
RCS NEVERS 399 006 063**

Il ressort des Délibérations de l'AGE du 30/10/2019, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS :

Forme : SARL

Gérant : M. Amandio DE OLIVEIRA, né à RIBEIRA DE PENA (Portugal), le 19 Octobre 1959, dmt à CHAULGNES, (58400), 3 rue de la Chapotte - Le Tremblay, de nationalité

Portugaise.

Commissaires aux comptes : néant

NOUVELLES MENTIONS :

Forme : SAS

Président : M. Amandio DE OLIVEIRA, sus nommé et domicilié

Commissaires aux comptes : néant

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé pourra participer aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

Pour avis,

AL584725511

A.N.A. COIFFURE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 000 €
Ancien siège social : 14, rue Colette
Vernuche – 58640 VARENNES-VAUZELLES
Nouveau siège social :
Lieu-dit L'Ile de Cosne
Centre Commercial du Pont Midou
RN7 – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
533 940 987 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 07/11/2019, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :

* Gérante :

- ancienne mention : Mme Annick RIGONNET

- nouvelle mention : Mme Nathalie FAUSEL dt à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18) – 11, rue de Robinson

* Siège social :

- ancienne mention : 14, rue Colette – Vernuche – 58640 VARENNES-VAUZELLES

- nouvelle mention : Lieu-dit L'Ile de Cosne – Centre Commercial du Pont Midou - RN7 – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL584725516

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Office Notarial
de Me Sophie KREICHER
Notaire à Château-Chinon
(58120),
2, place du Docteur Bondoux**

CHANGEMENT DE GÉRANT

**SCI LA SENELLE
Au Capital de 762,25 ¤
Siège social à La Senelle
58800 CORBIGNY
RCS de NEVERS (58)
sous le n° SIREN 402 371 132**

Par délibération prise à l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 30/10/2019, Mme Nadège ACQUART née DA SILVA, née à CLAMECY (58), le 1er mai 1978, demeurant

à CHATILLON EN BAZOIS (58110), 3 Place Pierre Saury est nommée gérant à compter du 30/10/2019, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Georges DA SILVA, décédé à NEVERS (58000), le 25/12/2018.

Mention sera effectuée au RCS de NEVERS (58).

Pour avis et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584725510

BEAULIEU FRÈRES SCEA

**1 Rue des Cartelées - Soumard
58150 SAINT-ANDELAIN
RCS Nevers : 400 281 952
Capital social : 143 700 euros**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er septembre 2019, il a été procédé à l'entrée de l'associé indéfiniment responsable Monsieur Christopher

BEAULIEU, demeurant 7 Rue des Mardrelles - Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire, à sa nomination à la cogérance de la société, et à la démission de la gérance de BEAULIEU Michel.

Mention sera faite au RCS de Nevers

AL584725515

DISSOLUTION LIQUIDATION

**PRUNELLES
Société Civile Immobilière
au capital de 6 097,96 €
Siège social
1 Rue des Chapelains
58400 LA CHARITE SUR LOIRE**

**424 980 514 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Nicolas BILLY**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateu

AL584725458

L.B.

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège Social : 5, Rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
489 684 498 RCS NEVERS**

L'Associée Unique a, par décision du 12/11/2019, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laetitia THEURIOT de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL584725517

S.D.B.F DISTRIBUTION

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25 200 €
Siège social : 3, rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
493 150 759 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 31/10/2019, l'Associée Unique TOLERIE MODERNE (581 881 026 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL584725518

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MOULINS ENGILBERT du 29/10/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : INCREASE YOUR DATA POWER

- Siège : MOULINS-ENGILBERT - 58290 - Domaine Danthault - La Grétaude

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Capital : 17 000 Euros en nature

- Objet : les prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, le conseil en informatique,

organisation, gestion, systèmes d'information de la conception à la mise en ½uvre, la réalisation et la vente de logiciels, progiciels, composants logiciels ainsi que tous

services liés, les services de formation et d'accompagnement dans lesdites activités.

- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : M. David AUROUSSEAU demeurant à MOULINS-ENGILBERT - 58290 - Domaine Danthault - La Grétaude

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

AL584725504

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Alligny-en-Morvan (Nièvre) du 30 octobre 2019, il a été constitué sous la dénomination de « Groupement Forestier des Mathibes », une société civile au capital de vingt mille euros ayant le statut particulier de groupement forestier régi par les articles L331-1 et suivants du Code forestier, ayant pour objet :

- l'acquisition de forêts ou de terrains à boiser,

- la constitution de massifs forestiers sur tous terrains qui pourraient être acquis, reçus ou apportés,

- l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des massifs forestiers qui seront ainsi constitués et de tous autres massifs qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés,

- et généralement toutes opérations civiles quelconques qui, ou bien se rattachent directement à cet objet, ou bien en dérivent normalement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement,

Le siège social est sis à Les Valottes - 58230 Alligny-en-Morvan. La société prendra fin 99 ans après son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Le capital souscrit est de vingt mille euros, divisé en deux cents parts sociales de cent euros chacune.

Le gérant est Monsieur Sébastien Garnier, demeurant à Les Valottes - 58230 Alligny-en-Morvan.

Toute cession de parts sociales à d'autres personnes que les associés doit être agréée par la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, le gérant

AL584725508

AVIS DE CONSTITUTION

SARL CHRONO'TRANS 58 Société à responsabilité limitée au capital de 35.000 Euros Siège social : 5 rue Léon Blum 58640 VARENNES VAUZELLES AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé, à Varennes Vauzelles (58), le 15/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL CHRONO'TRANS 58 Forme sociale : Société à responsabilité limitée Siège social : 5 rue Léon Blum 58640 VARENNES VAUZELLES Objet social : Transport public routier de marchandises – Location de véhicules Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS, Capital social : 35.000 Euros, Gérance : M. Anthony BERANGER demeurant Piedgenot 36100 NEUVY-PAILLOUX Immatriculation de la Société au RCS de Nevers La Gérance

AL584725509

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14.11.2019 constitution de la SAS :

ECOLE DE CONDUITE INDEPENDANCE

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 31 Grande rue 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Objet : l'exploitation d'une école de conduite enseignant une formation tous permis y compris poids lourds et tous permis deux roues ; et comprenant en outre les services suivants : la formation pré-scolaire, l'initiation pour les mineurs de 16 ans à 18 ans en conduite accompagnée, cours accélérés par stage et tout autre moyen, et plus généralement toutes opérations se rapportant à la conduite automobile et à la formation des conducteurs en général.

Président : Monsieur Cédric BREZEL demeurant 420 rue des Ouches 58130 URZY.

Conditions d'admission aux assemblées : tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions détenues par l'associé unique et les cessions d'actons entre associés sont libres, les cessions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Pour avis.

AL584725512

YONNE

DÉMISSION

VETERINAIRES DE LA CROIX BLANCHE

**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de Vétérinaires
au capital de 250 000 euros
Siège social : Cabinet Vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 CUSSY LES FORGES
RCS AUXERRE 522 554 187**

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien LESAGE à compter du 14 novembre 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Sébastien LESAGE a été supprimée.

Pour avis

La Gérance

AL894725936

SUCCESSION

Notaire

**Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date à COULANGES SUR YONNE (89480) du 25/09/2015, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 18/11/2019, Madame Lucie Eugénie Marie-Louise JUST, demeurant à CHAMPS SUR YONNE(89290), 11 avenue du Dr Schweitzer, Résidence d'Automne, célibataire, née à COULANGES SUR YONNE (89480), le 13 juin 1920, décédée à CHAMPS SUR YONNE (89290), le 18 octobre 2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 06/11/2019 prononçant la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **SA FUTURA FRANCE** 2 rue Roger de Collerye 89000 Auxerre, RCS PARIS 353 545 890 suite à l'exécution du plan de cession totale.

AL894725919

copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL894725960

NOMINATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRANULATION MATIERE PLASTIQUE
SAS au capital de 50.000 €
ZA ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE
402165849 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 26/03/2019, les actionnaires ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- AUCAP SARL, sise 3 RUE DU GOLF, 21800 Quetigny et immatriculée au RCS sous le numéro 532729456 (nomination titulaire)

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL894725899

CAP VITAL DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
à capital variable
Siège social :
12 Voie des Preaux
89310 NITRY
384 460 472 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique du 07/11/2019, il a été pris acte de la démission de la société NAULIN FINANCES de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement la société CAP VITAL SANTE SCA à capital variable sise 12 voie des Préaux, 89310 Nitry, 391 006 814 RCS Auxerre.

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

AL894725950

TRANSFERT DE SIÈGE

CHEMINEES OYARZABAL

Sociétés à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 44 avenue Jean JAURES
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE B 533 551 545

AVIS

Suivant décision extraordinaire des associés du 01/10/2019, le siège social est transféré : Hôtel d'Entreprises de Saint Florentin - za des Têtes d'Or - Local n° 1 - 89600 Saint Florentin, à compter du 01/10/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis. La gérance. RCS AUXERRE

AL894725783

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI LA PALOMBE
SCI au capital social de 15244.90€
ZI DES SABLONS 89100 SENS.
330084963 RCS Sens

Aux termes de l'AGE en date du 01/11/2019, les associés ont décidé, à compter du 01/11/2019, de transférer le siège social à 47 avenue du Port au Fouarre, 94100 St Maur des Fossés. Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS de Créteil.

AL894725925

S.C.I. 23 AVS

SCI au capital de 1524,49 euros,
23 avenue Vauban 89100 SENS,
428 077 010 RCS Sens.

Par décision des associés en date du 14 novembre 2019, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 14 novembre 2019 au 2 rue Charles Leclerc 89100 SENS.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL894725926

SCI PALTECA

Société Civi le Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social: 3 allée des Clouseaux
89290 CHAMPS SUR YONNE
RCS AUXERRE 531 301 044

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1e r sept em bre 2019, les associés ont décidé de t ransférer le siège social du 3 allée des Clouseaux 89290 CHAMPS SUR YONNE au 13 rue Violette Leduc 26500 BOURG LES VALENCES à compter du 1er septembre 2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Monsieur Gérard SCHEMBRI demeure cogérant de la société.

La société sera immat riculé e au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre

Pour avis et mention

AL894725927

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

SCP D'INFIRMIERES KOHL-ROSSIGNOL
Société civile professionnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 Rue du Guichet
89190 CHIGY
803111368 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile professionnelle SCP D'INFIRMIERES

KOHL-ROSSIGNOL a décidé de transférer le siège social du 1 Rue du Guichet, 89190 CHIGY au 2 Place de la Liberté, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894725938

SARL IBS SECURITE PRIVEE

Capital : 15000€
Siège social : 35 Quai du Général Leclerc<
n>89300 JOIGNY
RCS SENS : 794 203 257

Par décision en AGE en date du 15/11/2019 a été décidé de transférer le siège social qui était au 35 Quai du Général – 89300 JOIGNY à l'adresse suivante 27 rue Valentin Privé – 89300 JOIGNY.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis et mention.

La Gérance

AL894725942

SASU IBS SERVICE ET NETTOYAGE

Capital : 1000€
Siège social : 35 Quai du Général Leclerc
89300 JOIGNY
RCS SENS : 810 171 991

Par décision en AGE en date du 15/11/2019 l'associé unique a décidé de transférer le siège social qui était au 35 Quai du Général – 89300 JOIGNY à l'adresse suivante 27 rue Valentin Privé – 89300 JOIGNY.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis et mention.

La Gérance

AL894725943

MODIFICATION DE CAPITAL

RACINE EXPANSION

Société civile
Au capital de 811 800 euros
porté à 813 800 euros
Siège social : 34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 807 959 838

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 2 000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des

mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 811 800 euros

Nouvelle mention : Capital social : 813 800 euros

Pour avis, la Gérance

AL894725906

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE MODIFICATIONS

LE RING SARL ancien capital : 1.000 euros nouveau capital : 6.000 euros Siège social : 59, avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 840 368 187 RCS AUXERRE Aux termes du PV de l'AGE du 25 octobre 2019, la collectivité des associés a décidé : - D'augmenter le capital social de la Société de cinq mille euros (5.000 €) pour le porter de mille euros (1.000 €) à six mille euros (6.000 €) par création de 5.000 parts nouvelles libérées

intégralement du nominal en numéraire ; - D'agréer Monsieur Dimitri ROY, demeurant 41 ter rue des Gauzis 89400 CHENY en tant que nouvel associé ; - De modifier les articles 6, 7 et 8 des statuts. POUR AVIS

AL894725918

GARAGE BOUVRET

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.250 €
Siège social : 7 rue Louis Renault
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 309 046 803

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 61 750 euros, pour être ramené de 65 000 euros à 3 250 euros par rachat et annulation de 190 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : capital social 65 000 euros

Nouvelle mention : capital social 3 250 euros.

Pour avis

La Gérance.

AL894725922

ADDITIF

TOITURES ICAUNSAISES

S.A.S au capital de 8 000 euros
Siège social : 24 RUE MONTEGROS - CHAMPVALLON
89710 MONTHOLON
RCS SENS 819.379.827

Suite à l'annonce parue le 13 septembre 2019 dans Terres de Bourgogne, il fallait lire l'Assemblée Générale extraordinaire a pris acte du décès du Président, Monsieur FAUQUET Dominique.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour Avis,

La Présidence

AL894725935

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de Carisey

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 6 novembre 2019, le zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial de la commune de Carisey sera soumis à l'enquête publique durant 32 jours ouvrables du 12 décembre 2019 au 28 janvier 2020 19h00 inclus ; Madame Baron assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- le dossier sera déposé dans la Mairie de Carisey aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Carisey – laquelle les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la mairie de Carisey :

Jeudi 12 décembre 2019 de 14h30 à 17h00

Mardi 7 janvier 2020 de 16h00 à 18h30

Mardi 28 janvier 2020 de 16h30 à 19h00

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis à la commune.

AL894725920

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE SEIGNELAY

Le public est averti qu'en exécution :

du code de l'environnement, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-550 du 18 novembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Seignelay, déposée par la SARL Sablières et Entreprise COLOMBET, sera ouverte du lundi 9 décembre 2019 (14h00) au samedi 11 janvier 2020 (12h00) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs à la mairie de Seignelay.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Geneviève GARCIA, directrice générale adjointe de la mairie de Reims en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020, à la mairie de Seignelay, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit au Préfet par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-carriere-seignelay@yonne.gouv.fr

soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Seignelay,

ou

- par courrier adressé à la mairie de Seignelay (siège de l'enquête) à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Seignelay, les :

- lundi 9 décembre 2019
de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 18 décembre 2019
de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 7 janvier 2020
de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 11 janvier 2020
de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jean-Baptiste COLOMBET - SARL Sablières et Entreprise COLOMBET - 9 Rue des Ponts - 89250 BEAUMONT - Tél. 03.86.47.83.34.

AL894725946

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE VARENNES

Le public est averti qu'en exécution :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0551 du 18 novembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 70 000 poules pondeuses sur la commune de Varennes, déposée par l'EARL Vincent POMMIER, sera ouverte du vendredi 13 décembre 2019 (9h00) au jeudi 16 janvier 2020 (17h00) inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairie de Varennes (commune d'implantation) et de Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré (communes du plan d'épandage).

Est désigné M. José JACQUEMAIN en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'autorité environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 à la mairie de Varennes aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique:

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1807

- (ou) à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1807@registre-dematerialise.fr

(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

soit par écrit:

- sur les registres « papier » déposés dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré

- (ou) courrier adressé à la mairie de Varennes (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Varennes, les :

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,- Samedi 21 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,- Mercredi 8 janvier 2020 de 15 h 30 à 18 h 30,- Lundi 13 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,- Jeudi 16 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M.Vincent POMMIER, Responsable du projet de l'EARL Vincent POMMIER - 67 Grande Rue 89144 VARENNES - mail : earlvpommier@orange.f

AL894725948

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Avis d'enquête publique autorisation unique

SAS PARC EOLIEN DE LAIGNES

84 boulevard Sébastopol-75003 PARIS

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LAIGNES(21)

Par arrêté préfectoral n° 758 en date du 14 octobre 2019, sera ouverte une enquête publique sur la demande d' autorisation unique présentée par la SAS Parc Eolien de Laignes dont le siège social est situé 84 boulevard Sébastopol à PARIS (75003) , en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or:

- l' autorisation de construire au titre de l' article L421-I du code de l'urbanisme, une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, comportant 10 aérogénérateurs de 200 mètres de hauteur totale et d'une puissance nominale maximale de 3 MW à 4,2 MW, soit d' une puissance installée de 30 à 42 MW et d'un poste de livraison constitué de 4 bâtiments préfabriqués, sur le territoire de la commune de LAIGNES (21) dans le département de la Côte d' Or ;

- l'autorisation d'exploiter ladite installation au titre de l'article LS12-1 du code de l' environnement ;

- l'approbation du projet de tracés des ouvrages de transport de l' électricité au titre de l' article L323- I l du code de l'énergie.

Cette installation est rangée sous la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de 1'environnement.

D'une durée de 38 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 17 décembre 2019 à 9 heures au jeudi 23 janvier 2020 à 17 heures.**

Au terme de la procédure, une autorisation unique sera délivrée ou refusée. Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser les autorisations de construire et d'exploiter cette installation classée .

Par décision n° El 9000138/21 du 07 octobre 2019 du Président du Tribunal Administratif de Dijon, la commission d' enquête est composée comme suit :

Présidente :

Mme Chantal DUBREUIL Membres titulaires :

Mme Josette CHOUET LEFRANC

M. Gilles GIACOMEL

Pendant la durée de l' enquête , les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'a vis de la Mission Régionale d' Autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté seront déposées dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de LAIGNES (21), siège de l'enquête, COULMIER-LE-SEC (21), BALOT (21), NESLE-ET-MASSOULT (21) et JULLY (89) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouve11ure.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier à la préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l' Appui Territorial / Pôle environnement et urbanisme - section ICPE - 53 rue de la Préfecture à Dijon (21) - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ;

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l' enquête :

http://www.cote-dor.gouv.fr/sas-parc-eolien-de-laignes-a8365.html

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de LAIGNES (21), siège de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et le samedi : de 09h00 à 12h00

- sur le registre dématérialisé mis en place, jusqu'au jeudi 23 janvier 2020 à l 7heures, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1723

Pendant la durée de l'enquête. le public peut transmettre et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, tenu à sa disposition dans chaque lieu de l' enquête soit en mairies de LAIGNES (21), siège de l'enquête, COULMIER-LE-SEC (21), BALOT (21), NESLE-ET-MASSOULT (21) et JULLY (89)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au jeudi 23 janvier 2020 à l 7heures à l' adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1723

- par courriel jusqu'à la clôture de l' enquête, à l'adresse électronique suivante:

enquete-publigue-1723@registre-dematerialise.fr

- par voie postale à Mme Chantal DUBREUIL, Présidente de la commission d'enquête, en mairie de LAIGNES (21330), 2 place Victor-Gat, **avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le jeudi 23 janvier 2020 jusqu'à 17heures.**

- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête (article LI23-11 du code de l'environnement).

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

- **Mairie de LAIGNES (21330) - siège de l'enquête** - 2, place Victor-Gat

Mardi 17 décembre 201 de 09h00 à 12h00 Vendredi 27 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 Jeudi 09 janvier 2020 de 09h00 à 12h00 Samedi 18 janvier 2020 de 09h00 à 12h00 Jeudi 23 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

- Mairie de COULMIER-LE-SEC (21400)- 1, place de l'Eglise

Mardi 17 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

- Mairie de BALOT (21330) - 6 rue d'en Haut

Jeudi 19 décembre 2019 de 09h00 à 12h00

- Mairie de NESLE-ET-MASSOULT (21330)- I place de l'Eglise

Jeudi 19 décembre 2019 de 13h30 à 16h30

- Mairie de JULLY (89160)- {I rue de la mairie} Vendredi 03 janvier 2020 de 13h30 à 16h30 Jeudi 09 janvier 2020 de 13h30 à 16h30

Dès le dépôt par la commission d'enquête, du rapport, de ses annexes et de ses conclusions motivées sur le projet de la SAS Parc Eolien de Laignes relatif à l' ex p loitation d' un parc éolien sur la commune de Laignes (21), les copies de ces pièces seront mises sans délai à disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

• en mairies de LAIGNES (21), siège de l'enquête, COULMIER-LE-SEC (21), BALOT (21), NESLE-ET-MASSOULT(21) et JULLY (89)

• à la préfecture de la Côte d' Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l' Appui Territorial / Pôle environnement et urbanisme - section ICPE - et sur le site internet de la préfecture

http://www.cote-dor.gouv.fr/sas-parc-eolien-de-laignes-a8365.html

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés auprès de:

M. Laurent LAMOUR, Responsable Développement Nord-Est (Basé à Dijon -21)
VOLTALIA
Tél. : 04.42.53.53.80- Mobile : 07 84 29 26 56
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation ,
La Cheffe du Pôle environnent et urbanisme

AL894725961

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur Timéo ROULLEAU, né le 21 février 2000 à AUXERRE (Yonne), français, demeurant 20 rue des Boussicats à AUXERRE (Yonne), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de MARY.

AL894725871

MODIFICATION DE STATUTS

SCI JAMI

L'AGE du 4.12.2015 des associés de la SCI JAMI au capital de 1.000€, siège social à AUXERRE (89000) 22, rue Milliaux, 440 024 461 RCS AUXERRE a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans soit jusqu'au 5 décembre 2115.

AL894725909

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE MODIFICATIONS

LE RING SARL Capital : 1.000 euros Siège social : 59, avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 840 368 187 RCS AUXERRE Aux termes du PV de l'AGE du 30/092019, il a été décidé : - de modifier l'objet social de la société - de nommer un cogérant Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : OBJET La société a pour objet : - la formation professionnelle continue pour adultes ; la formation au comportement violent et à la gestion de l'agressivité ; - l'accompagnement en coaching personnel, sportif et en préparation mentale, l'organisation d'évènements, de team building, d'ateliers sportifs ; - la fourniture de prestation de consultant, conférence en matière d'accompagnement personnel ; - l'exploitation de toute salle de sport, lieu où pratiquer des activités sportives ; - la vente, la distribution, le négoce, en gros ou détail, de tout produit ou matériel lié à la pratique d'une activité sportive ; - la fourniture, à titre accessoire ou non, de toutes prestations de service attachées aux activités visées ci-dessus ; - la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. NOMINATION D'UN COGERANT L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de co-gérant de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Marie LAGERBE, demeurant 6, rue du Patis – 89130 TOUCY Pour avis.

AL894725917

SARL J.H. RENOV,

Le 30.10.2019 l'Associé unique de la SARL J.H. RENOV, capital 2.000 €, siège social à LUCY SUR YONNE (89480) 28 rue du Bourg Basson, 839 363 389 RCS AUXERRE, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de pose de menuiseries intérieures et extérieures et tous travaux accessoires à la rénovation des bâtiments, à compter dudit jour. OBJET SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : l'exécution de tous travaux de maçonnerie, couverture, peintures intérieures et extérieures, revêtement de sols et murs, pose menuiseries, pose de plaques de plâtre. NOUVELLES MENTIONS : l'exécution de tous travaux de maçonnerie, couverture, peintures intérieures et extérieures, revêtement de sols et murs, pose de menuiseries intérieures et extérieures, pose de plaques de plâtre, tous travaux accessoires à la rénovation des bâtiments.

AL894725937

CESSION

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 31 octobre 2019, enregistré à AUXERRE, le 6 novembre 2019, Dossier 2019 00034707, référence 8904P01 2019 N 01249, a été cédé par Monsieur Georges Charles Philippe PIERSON, artisan, et Madame Sylvie Denise EUSTACHE, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à HERY (89550) 7 chemin du tartre , identifiés au SIREN sous le numéro 452 459 464 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

A La Société dénommée MERLIER PG TERRASSEMENT , Société à responsabilité limitée au capital de 2000,00 €, dont le siège est à AUGY (89290), 6 rue Paul Visse, identifiée au SIREN sous le numéro 851 767 483 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Un fonds artisanal de terrassement, travaux publics, assainissement, maçonnerie de jardin sis à HERY (89550) 7 Chemin du Tartre, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de AUXERRE, sous le numéro 452.459.464 RM 89.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR),

- au matériel pour QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial à APPOIGNY où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894725941

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

«Aux termes d'un acte SSP sous condition suspensive en date du 05/11/2019 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 le 08/11/2019 Dossier 2019 00035032 Référence 8904P01 2019 A 02502, la Société « EURL PHARMACIE LAUNAY», SARL à Associé Unique au capital de 8.000-€ dont le siège social est sis APPOIGNY (89380) – 14 route de Joigny, immatriculée sous le n°450 720 412 RCD AUXERRE, a cédé à la société « PHARMACIE LAUNAY-MOREAU», SELARL au capital de 10.000-€, ayant son siège social à APPOIGNY (89380) – 14 route de Joigny, en cours d'immatriculation au RCS de AUXERRE, un fonds de commerce d'officine de pharmacie situé et exploité à APPOIGNY (89380), 14 route de Joigny moyennant le prix de 2.600.000-€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 03/02/2020. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance chez la SELARL JURIS PHARMA, Avocats, sis à PARIS (75008), 36 rue du Faubourg Saint Honoré, et pour la validité au fonds vendu après avoir prévenu le séquestre.»

AL894725954

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 31 octobre 2019 à AUXERRE (Yonne), enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 6 novembre 2019, dossier 2019 00034701, référence 8904P01 2019 A 02501, la Société AKPINAR CARRELAGE PEINTURE, Société

à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 23 Rue des Vendanges 89000 PERRIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 822 438 503 RCS AUXERRE, a confié à la Société DAVID SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est Allée Jacquart - 6 avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 320 638 521 RCS AUXERRE, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de prestations de peintures et pose de carrelage situé à PERRIGNY (Yonne) 23 Rue des Vendanges, connu sous le nom de « A.C.P. », pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

La locataire-gérante exploitera le fonds à ses seuls risques et périls.

Le fonds a été immédiatement transféré au siège social de la SARL DAVID, 6 Avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE. Pour avis

AL894725908

SCM LES DROLES DE DAMES

Société Civile de moyens
au capital de 120euros.
Siège social : 6 rue santé
89700 TONNERRE.
RCS 815 352 588 AUXERRE.

L'AGE du 04/11/2019 a nommé co-gérant : Mme WEBER Audrey, 1A RUE DES CANNES 10210 CUSSANGY en remplacement de Mme GUILLEMETTE-DELIEGE Vanessa, à compter du 18/11/2019. Mention au RCS de AUXERRE.

AL894725924

CAP VITAL SANTE

Société en commandite par actions
au capital variable de 1.864.311,05 €
Siège social :
12 Voie des Preaux
89310 NITRY
391 006 814 R.C.S. Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé commandité unique du 07/11/2019, il a été pris acte de la démission de la société NAULIN FINANCES de ses fonctions de co-Gérant.

Dépôt légal au RCS d'AUXERRE.

AL894725951

NON DISSOLUTION

BPlus
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 Avenue de Saint Georges
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 822 925 921

AVIS

Aux termes du procès-verbal du 25 octobre 2019, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis Mention sera faite au RCS : AUXERRE

AL894725794

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LEROY

Aux termes des décisions du 25/10/19, l'associée unique et liquidateur de la société LEROY, SARL en liquidation au capital de 1000 €, ayant son siège social et son siège de liquidation au 10 rue du Clos le Roi 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le n°813 202 082, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de SENS.

AL894725872

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCM DAVOUT SAINTE APOLLINE
Société civile de moyens en liquidation
au capital de 300 euros
Siège social : 23 Boulevard Davout
89000 AUXERRE
824 208 151 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 30 avril 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain HADIDA, demeurant 5 Rue de la Croix Saint Germain 89130 TOUCY et Monsieur Mouhsine SAADANI, demeurant 15 Avenue

Pasteur 89000 AUXERRE de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

AL894725885

DISSOLUTION

GROUPEMENT FONCIER GUYARD
Groupement foncier agricole
au capital de 148 790,34 euros
Siège social : 89160 CHASSIGNELLES
378 596 746 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 8 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 8 novembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Bernadette COMPAIN, demeurant 30 Grande Rue - 89160 CHASSIGNELLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter

le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CHASSIGNELLES (Yonne).

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL894725896

EURL JVD TRAVAUX DE JARDINAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et Siège de liquidation:
4 place des Héros
89320 VILLECHETIVE
509 443 602 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2019 à Villechevtive, l'associé unique,

a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis PROQUIN, demeurant 4 place des Héros à Villechetive (89320), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée - 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

ALLOUCHE SAS

Liquidation Judiciaire du 16/05/2017

Zone Industrielle 8 Bis, Rue de la Fontaine 89100 COURTOIS-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 octobre 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894725808

la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au

Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateu

AL894725898

COCEMA

SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège : 25, route de Verlin,
89330 ST JULIEN DU SAULT
Siège de liquidation :
25 route de Verlin
89330 ST JULIEN DU SAULT
487 701 450 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 29 juin 2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Xavier MARQUIS, demeurant 25 Route de Verlin 89330 ST JULIEN DU SAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite

assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL894725900

AVIS DE DISSOLUTION

SELARL ORTHOPEDIE ANLIROME
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
Siège de liquidation :
26 Rue du Maréchal Leclerc
89140 SERBONNES
441 719 572 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2019 et sa mise en

liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Alain GRENIER, demeurant 26 Rue du Maréchal Leclerc - 89140 SERBONNES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de

liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 26 Rue du Maréchal Leclerc - 89140 SERBONNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL894725907

«SCI DE LA MARMITE»

Société Civile Immobilière
Au capital de 22.867,35 €
Siège social LIGNY LE CHATEL (89144),
25 Rue du Carrouge,
R.C.S. : 410 783 021 AUXERRE

Suivant procès-verbal en date du 7 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a:

- décidé de la dissolution anticipée de la société SCI DE LA MARMITE à compter du 7 novembre 2019,

- nommé en qualité de liquidateur Mr Dominique COURTAIN, demeurant à MALIGNY (89800) 10 rue de Chanteprime,

- fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation au 10 rue de Chanteprime 89800 MALIGNY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL894725910

SCI DES PRODUCTEURS BIO

SCI au capital de 3.000€
Siège social : 7 rue Paul Bert,
89130 TOUCY
443 596 010 RCS d'AUXERRE

Le 12/11/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean Christophe BRAS, 16 les villenots, 89480 ETAIS-LA-SAUVIN et fixé le siège de

liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894725911

SCI DITE DU VIEUX MOULIN

S.C.I. au capital de 126 532,68 Euros
89110 - SAINT MAURICE THIZOUAILLE
RCS SENS 341 177 392 (1987 D 50020)

AVIS

Suivant décision collective des associés en date du 31 octobre 2019, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Pascale MAZURKIEWICZ demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) Hameau de MONTMERCY 108 route de Lindry, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS : SENS.

Pour avis,

AL894725912

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : OPTI SOINS 89. Forme : SCM société en liquidation. Capital social : 1200 euros. Siège social : 17 Rue SAINT PIERRE LE VIF, 89100 SENS. 805066461 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 13 novembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 novembre 2019. Madame Amélie ROUSSIN PINTO, demeurant 7 Impasse La Clairière aux Tournesol 89150 BRANNAY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateu

AL894725914

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DAT
SCI, société en liquidation
au capital de 1.800 €
Ferme de Maison Rouge, 89700 TONNERRE
438982308 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGO en date du 12/11/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de AUXERRE

Le liquidateur.

AL894725928

SCI DU VAL

SCI au capital de 121.960€ Siège social : 27 RUE DES SABLONS, 89113 CHARBUY 433 643 327 RCS d'AUXERRE Le 07/11/2019, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/11/2019, nommé liquidateur M. JEAN-MARC LAINE, 20 RUE DE LA GRAPPE BREANDES, 89000 AUXERRE et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à adresser au 27 RUE DES SABLONS, 89113 CHARBUY. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894725929

VG PRIM'

SARL en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 rue de Plaisance
89140 PONT SUR YONNE
491155248 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 Octobre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation

amiable sous le régime conventionnel.

M. Gérard Van Der Linden, demeurant 1 rue de Plaisance 89140 PONT SUR YONNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue de Plaisance 89140 PONT SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis,

Le Liquidateu

AL894725932

EARL DE SAINTE ANNE

EARL en liquidation au capital de 61 132,06 euros Siège social : 30 rue Colbert - 89250 SEIGNELAY 333 685 048 RCS AUXERRE Liquidateur : M. Christian HENRY, demeurant 30 rue Colbert, 89250 SEIGNELAY Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894725933

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ET CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI DU PRIEURE Société civile immobilière en liquidation Au capital de 30 000 euros Siège social : 11 Rue des Fossés - 89130 VILLIERS ST BENOIT Siège de liquidation : 29 Rue Louis de Broglie – 21000 DIJON 422 216 556 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 OCTOBRE 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 OCTOBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la Société VDB7 CONSULTANT, domiciliée 29 Rue Louis de Broglie – 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé29 Rue Louis de Broglie – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL894725934

AVIS DE DISSOLUTION

SA ICAUNA FINANCES
Société Anonyme en liquidation
au capital de 38.112,25 €
Siège Social : 1, rue Louise Weiss
89000 AUXERRE
382 431 856 RCS AUXERRE

Par décision du 27/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 30/09/2019. M. Didier LAUMAIN a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 1 rue Louise Weiss à Auxerre (89000).

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur, Didier LAUMAIN

AL894725944

AVIS DE DISSOLUTION

SA FIRST INVEST
Société Anonyme en liquidation
au capital de 548 816,46 Euros
Siège Social : 1, rue Louise Weiss
89000 AUXERRE
383 811 684 RCS Auxerre

Par décision du 27/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 30/09/2019. M. Pascal TREMEAU a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au 1 rue Louise Weiss à Auxerre (89000).

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur, Pascal TREMEAU

AL894725945

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée VITO PRESTIGE CHAUFFEUR PRIVE. Siège: 82 grande rue, 89800 Maligny. Capital Minimum : 1500 €. Capital Maximum : 140.000 €. Capital Initial : 1500 €. Objet : Exploitant de voiture de transport avec chauffeur (VTC), Achat, vente et location de tout véhicule motorisé ou non, neuf ou d'occasion, Service de conciergerie lié au transport de personnes. Président : M. VITO Kossi - 82 grande rue, 89800 Maligny. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUXERRE. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Toutes cessions est soumise à agrément.

AL894725730

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 novembre 2019, à Tonnerre. Dénomination : CRE@WEB Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 30 rue saint pierre, 89700 AUXERRE. Objet : création et vente de support de communication physique et numérique, d'application mobile et tablette - vente de nom de domaine - hébergement de site internet -conseil en communication - vente en gros et au détail de bijoux, de minéraux - importation et vente de pierre pécieuse, semi précieuse, métaux, métaux précieux - confection de bijoux en métaux et métaux précieux. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Steve SCHWARTZ 7 rue de Paris 89700 Tronchoy. La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

Steve SCHWARTZ

AL894725832

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée PC Saint Parres, au capital de 10.000 €, siège social à MONTHOLON (89110) 13 rue Dranem - Aillant sur Tholon, ayant pour objet : vente de cuisines, de salles de bains, d'appareils ménagers et électroménagers, de sanitaires, de meubles, formations de vendeurs, en sous-traitance : installation, montage, réparation. Le gérant est M. Patrick CUMONT demeurant à MONTHOLON (Yonne) AILLANT SUR THOLON, 13 rue Dranem. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL894725889

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 28/11/2017: forme : SAS, dénomination : La Fléole; sigle : La Fléole; Siège : 2 Rue du Bas de Vaudupuits, 89210 CHAMPLOST; Durée : 99 ans; Capital : 1 000 euros; Objet : production végétales agricoles ; une action = une voix, cession : agrément par AGE; Président : M. Maxime VIAUT (14 Avenue du Château, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE).Dépôt légal RCS SENS.Pour avis

AL894725901

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 28/11/2017: forme : SAS, dénomination : Herbioz; sigle : Herbioz; Siège : 2 Rue du Bas de Vaudupuits, 89210 CHAMPLOST; Durée : 99 ans; Capital : 1 000 euros; Objet : activités de holding; une action = une voix.Cession : agrément par AGE; Président : M. Maxime VIAUT (14 Avenue du Château, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE).Dépôt légal RCS SENS. Pour avis

AL894725902

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 2/1/2020, il a été constitué une EURL dénommée : PASSION GOM'. Sigle : FIRST STOP. Capital : 3 000€. Siège : Chemin Tortu, 89100 Saint Clément. Objet : Pneumatique, Entretien et réparation service rapide des véhicules légers + Assistance dépannage pneumatiques Poids Lourds, Agricole et Génie Civil. Durée : 99 ans. Gérance : Mr SEYCHELLES Jonathan, 9 Allée des coquelicots, 89100 Rosoy. Immatriculation au RCS de Sens

AL894725905

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/10/2019, il a été constitué une SCI dénommée : SCI FANNA KJ Siège social : 37 rue de la dautine, 89500 MARSANGY Capital : 500€ Objet : SCI immobilière vente achat location de biens immobiliers Gérance : M. faresse FANNA, 37 rue de la dautine, 89500 MARSANGY, Mme hanane FANNA, 37 rue de la dautine, 89500 MARSANGY Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894725913

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI ARRET Objet social : Acquisition, exploitation, entretien, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 60 route de Fontaines, 89150 Saint-Valérien. Capital : 100 € Durée : 99 ans Gérance : Mme ARRET Sonia, demeurant 60 route de Fontaines, 89150 Saint-Valérien Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL894725915

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI J. P. au capital de 1.000 €, dont le siège social est à St GEORGES/BAULCHE (89000) « La Chênaie « - 3, route de Perrigny, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Jean-Pierre HEISSAT demeurant à St GEORGES/BAULCHE (89000) « La Chênaie « - 3, route de Perrigny et Eric HEISSAT demeurant à SEVRES (92310) 24 bis, rue des Prés Verdy ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL894725916

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VERON en date du 1er novembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : EVIMERIA, SIEGE SOCIAL : 22 Promenade de l'Ouest, VERON (89510) OBJET : Soins esthétiques et ventes de produits de beauté, Location de matériels DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 2 500 euros PRESIDENT : Madame Coralie ROUSSEAU, demeurant 5 rue Carnot, VERON (89510), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL894725923

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/11/2019, il a été constitué la SCI dénommée CYPRINUS VALLEY.Siège social: 10 route du chaineau 89520 Treigny. Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance:

M. Anthony CHEVALLEY, 10 route du chaineau 89520 Treigny. ; Mme Christelle CHEVALLEY, 10 route du chaineau 89520 Treigny. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894725940

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTS EN PUISAYE du 17/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : SOCIETE DE FINANCEMENT CEDRIC COTTEREAUX - Siège social : 8 Route de Thury - Le Deffand, 89520 SAINTS EN PUISAYE - Objet social : La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; La gestion de son patrimoine - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 3.000 euros - Gérance : Monsieur Cédric COTTEREAUX, demeurant 8 Route de Thury - Le Deffand 89520 SAINTS EN PUISAYE, assure la gérance.- Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.
Pour avis. La Gérance

AL894725952

FIDUCIAL SOFIRAL

KN SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue des Ouches
89480 ANDRYES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANDRYES du 16 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : KN SARL
Siège social : 2 rue des Ouches, 89480 ANDRYES
Objet social : L'activité de bar et restaurant, à consommer sur place et à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Kévin CITERNE, demeurant 2 rue des Ouches - 89480 ANDRYES
Madame Nathalie CITERNE, demeurant 2 rue des Ouches 89480 ANDRYES
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL894725953

AVA Conseil Conseils Vigne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du
Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

MYA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue des Wagons
89100 ST DENIS LES SENS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-DENIS-LES-SENS (89) du 18 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MYA Siège : 7 rue des Wagons - 89100 SAINT-DENISLES- SENS Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : La création et/ou la prise de participation dans toute société ou entreprise. Toutes prestations de services au profit des entreprises en général en matière de gestion, notamment dans les domaines administratif, financier,
informatique, commercial. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Yaëlle POPHIN née BERGOUGNOUX, demeurant 37 Square des Chevreuils - 91220 LE PLESSIS PATÉ, Directeur général : Monsieur Mikaël BERGOUGNOUX, demeurant Chemin du Thureau Gourlin 89140 PONT-SUR-YONNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le Président

AL894725956

AVIS DEC ONSTITUTION

Par acte SSP du 15/11/2019, il a été constitué une EURL dénommée : AMJ
Sigle : Le Nil pizz
Siège social : 2 rue landrecies, 89600 ST FLORENTIN
Capital : 1.000€
Objet : Restauration rapide sur place et emporte
Gérance : M. Fathi MOHAMED AHMED, 36 rue des plantes, 89600 SAINT-FLORENTIN
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894725957





bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

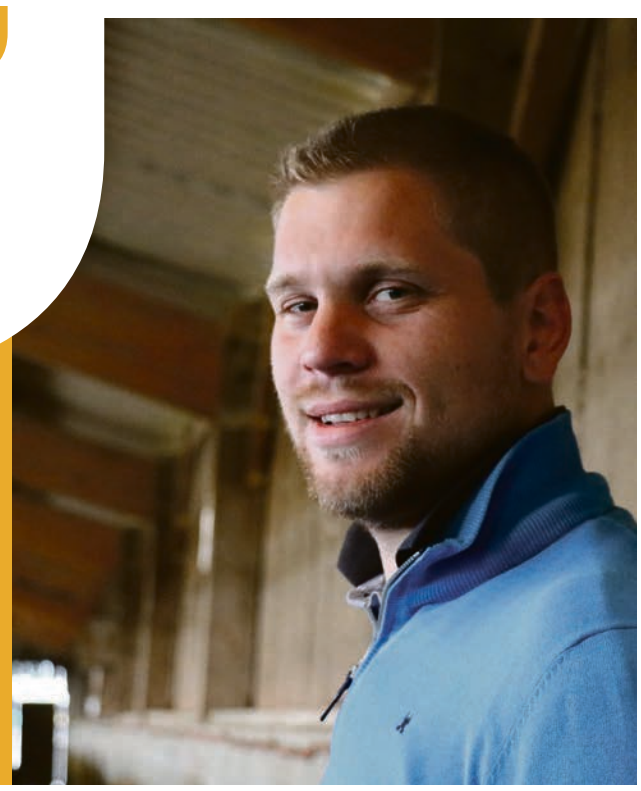
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



CALVADOS (14)

Paroles de jeune



François Dumont a 28 ans. Il est associé en Gaec avec ses parents à Saint-Rémy (14). Le jeune installé a suivi le parcours aidé et a relancé l'atelier porcin, arrêté par ses parents. Si ce n'était pas au programme, il a su saisir l'opportunité qui s'est présentée.

François Dumont assume le retour des porcs sur paille

À Saint-Rémy, dans le Calvados, François Dumont est la quatrième génération à travailler dans la ferme familiale. Il s'est installé le 1er janvier 2017. Auparavant, il valide un BEP, un bac pro élevage, un BTS Acse. *« Je n'étais pas en retard dans mes études, alors j'ai passé les permis poids lourds en un an après le BTS : le porteur, le super lourd, la formation initiale pour le transport de marchandises et le permis pour transporter les matières dangereuses de première catégorie. »* Puis, il travaille pendant huit mois chez un marchand de matériaux pour *« voir autre chose que le monde agricole. »* Le salarié expérimente les semaines de trente-cinq heures. *« Ça ne m'allait pas, j'étais trop bridé dans mes horaires. »* Il enchaîne alors chez un producteur de pommes de terre, à Caen, comme chauffeur. *« J'ai pris confiance en moi, j'ai rencontré des personnes extérieures. »*

Faire bouger les lignes

À l'époque, François Dumont vient moins souvent dans la ferme familiale. Ses parents ont alors 60 Prim'Holstein à 9 000 l de moyenne étable, et des cultures. *« Ils avaient arrêté les porcs car l'atelier demandait de la main-d'œuvre et un des deux salariés est parti. Mon père travaillait déjà l'autonomie alimentaire, il pratiquait l'homéopathie depuis sept ans, mais il tirait peu de bénéfices. »* Si François s'installe, il faut faire bouger les lignes. Les parents et le fils entament une réflexion. *« On a pris la décision de passer en bio. Mon père perdait ses repères même s'il était proche du système, on pouvait construire quelque chose ensemble. Et le bio est une méthode de travail qui me convient. »* La conversion démarre le 1er juin 2016. Six mois plus tard, François achète 50 % des parts du Gaec. *« J'ai suivi le parcours aidé. Nous sommes en zone défavorisée, on apprend beaucoup de choses, même s'il y a des comptes à rendre pendant cinq ans. »* François Dumont construit son parcours professionnel personnalisé (PPP). Les rotations sont allongées sur sept ans : luzerne x3 ; maïs ; triticale-féverole ; blé ; orge-lupin de printemps. *« C'est un retour à l'agronomie. Mon grand-père faisait cela il y a soixante ans. »*



« Je mets la paille au milieu de la case et les porcs l'étalent en jouant », se réjouit l'éleveur. DR

Pour dépanner

« On a eu une proposition pour faire du Label Rouge porcin. En bio, nous avons toujours besoin de matière organique. Et puis l'ancien bâtiment des porcs était vide. » Les Dumont acceptent, deux lots de porcelets arrivent le 29 décembre 2016. Mais le rôle de *« façonneurs ne nous convenait pas. Ce n'était pas notre façon de travailler car nous n'avions pas le choix de l'alimentation ».* Terrena leur propose un autre système, celui d'engraisseur en post sevrage, en bio. *« Nous avons accepté pour dépanner la coopérative pendant sept mois. Nous avons été surpris par les résultats, les porcelets étaient sains. C'est agréable. »* Les Dumont signent alors un contrat avec Terrena, refont les courettes extérieures pour que les porcs sortent, le bâtiment est agréé. *« Nous avons un contrat de couplage avec une ferme naisseur-engraisseur en Seine-Maritime. Nous leur prenons tous leurs excédents de porcelets. »*

3,76 €/kg

Le Gaec Dumont dispose de 450 places en engraissement et 100 en post-sevrage. Le jeune installé fabrique tous les aliments à la ferme et n'y voit pas une charge de travail excessive : *« je cure la porcherie une fois par an. Les porcs nettoient leurs cases eux-mêmes. Je mets une botte de paille tous les quinze jours, ils jouent avec et l'étalent. »*

Les porcs partent toutes les trois semaines. *« Terrena les rachète 3,76 €/kg. Nous proposons aussi de la vente directe de porcs en caissettes, car nos voisins sont demandeurs et cela créé du lien avec les gens du secteur. »* L'investissement pour la porcherie se monte à 60 000 €. *« Ce n'était pas prévu du tout dans mon plan d'installation,* sourit François Dumont. *Mais il faut saisir les opportunités. J'assume. »* Dans deux ans, ses parents partent à la retraite, ils sortiront du Gaec en même temps. *« Il va être temps d'y réfléchir»,* reconnaît-il. Baisser en production ? Reprendre les parts ? Embaucher ? Trouver un associé ? *« Je ne suis pas du genre à tout tracer, mais je suis convaincu de mon système. »*

J. Pertriaux

il aime

- vivre sa passion
- son cadre de travail en Suisse normande
- travailler en harmonie avec la nature, sans traitement

il n'aime pas

- quand ses voisins disent qu'ils travaillent mieux parce qu'il est bio
- les futures contraintes du PPP chamboulé

CHAMPAGNE BOURGOGNE

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE, C'EST TOUS LES JOURS BLACK FRIDAY* !

Black Friday*

AGRICULTEURS, VITICULTEURS, PROFITEZ VITE DE NOS OFFRES ! RENDEZ-VOUS EN AGENCE OU SUR CA-CB.FR

*VENDREDI FOU.

Offres soumises à conditions. Renseignez-vous en agence ou sur ca-cb.fr
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

102019 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Crédit image : iStock.